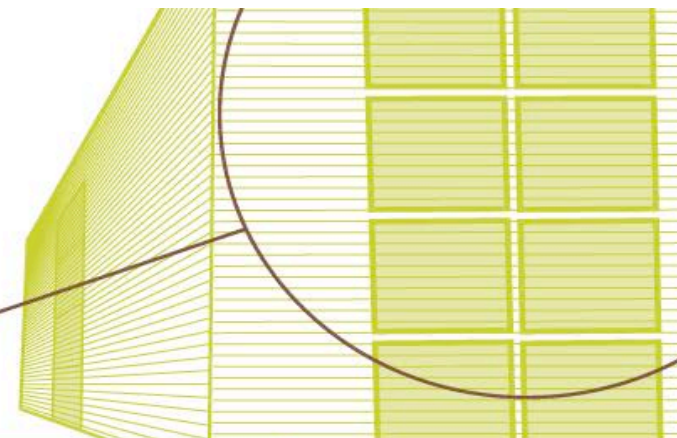


Autrement LA CONSTRUCTION

Juin
2012



LE TABLEAU DE BORD DE LA CONSTRUCTION DURABLE EN BRETAGNE

BILAN 2011



Cellule Economique de Bretagne
7, Bd Solférino - 35000 Rennes
Tél : 02 99 30 23 51 - Fax : 02 99 31 40 45
Courriel : cellule.eco.bretagne@wanadoo.fr
www.cellule-eco-bretagne.asso.fr



Le bâtiment est un secteur fortement consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre.

En Bretagne, le résidentiel concentre l'essentiel des enjeux du secteur Bâtiment mais le tertiaire constitue également un levier important sur lequel il faut agir. L'objectif de Facteur 4 passe par la performance énergétique en construction neuve mais également par la maîtrise des consommations énergétiques dans le parc existant.

Toutefois, la priorité donnée à la performance énergétique du bâti (réglementation thermique) ne doit pas faire oublier les objectifs de qualité environnementale, les enjeux sanitaires et la nécessité de rendre les bâtiments accessibles et confortables à tous.

Le tableau de bord de la construction durable s'inscrit dans la continuité du programme d'études engagé par la Cellule Economique de Bretagne en 2007 sur la problématique de la construction et du développement durable.

Son objectif est de rassembler les principaux indicateurs liés à la construction durable et de suivre annuellement sa montée en puissance à l'échelon régional.

Le bilan 2011 présente les données au 31 décembre 2011 ou les données disponibles les plus récentes.

Il convient de remercier ici l'ensemble des organismes et personnes qui ont apporté leur contribution à ce bilan.

SOMMAIRE

3

LE BATIMENT, ENJEU MAJEUR EN MATIERE DE MAITRISE ENERGETIQUE

Un secteur fortement consommateur d'énergie...

...et émetteur de GES

Le poids des énergies renouvelables en Bretagne

Les principales énergies renouvelables liées au bâtiment

5
6
7
8 à 9

LES DONNEES DE CADRAGE DU SECTEUR DU BATIMENT

L'appareil de production et l'activité des entreprises du bâtiment

Les flux de construction neuve des dix dernières années

Les caractéristiques des logements existants

Les caractéristiques du parc tertiaire existant

10
11
12 à 15
16 à 17

LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES A ATTEINDRE

Focus sur l'efficacité énergétique et l'accessibilité

Le contrôle du respect des règles de construction

Les différentes réglementations thermiques

Les labels de performance énergétique

Les bâtiments basse consommation

18
19
20 à 21
22
23 à 24

LES LABELS ET LES CERTIFICATIONS LIES AUX OUVRAGES

Les labels et les certifications liés aux ouvrages

Les logements

Les bâtiments tertiaires

25
26 à 30
31

SOMMAIRE

4

LES DISPOSITIFS D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES

- L'activité des Espaces INFO-ENERGIE (EIE)
- L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)
- Le crédit d'impôt développement durable
- Le verdissement des dispositifs dans le neuf
- Les aides de l'ANAH

32
33 à 34
35
36
37 à 39

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

- Les logements sociaux
- Les bâtiments de l'Etat
- Les bâtiments des collectivités territoriales
- Un soutien aux projets exemplaires
- L'engagement dans le développement durable
- L'urbanisme durable

40 à 41
42
43
44 à 45
46 à 48
49 à 50

L'ADAPTATION DES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

- La labellisation des compétences des professionnels
- Les formations FEE Bat
- L'offre de formation continue en construction durable

51 à 52
53 à 54
55

LES PERSPECTIVES ET LES ENJEUX POUR LES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

- Le marché de la construction durable en 2011
- Le marché de la construction durable à horizon 2015
- La mise en perspective des marchés potentiels
- Conclusion et mise en perspective
- Lexique

56
57
58
59 à 61
62

LE BATIMENT, ENJEU MAJEUR EN MATIERE DE MAITRISE ENERGETIQUE

Un secteur fortement consommateur d'énergie...

45 % de la consommation d'énergie finale bretonne



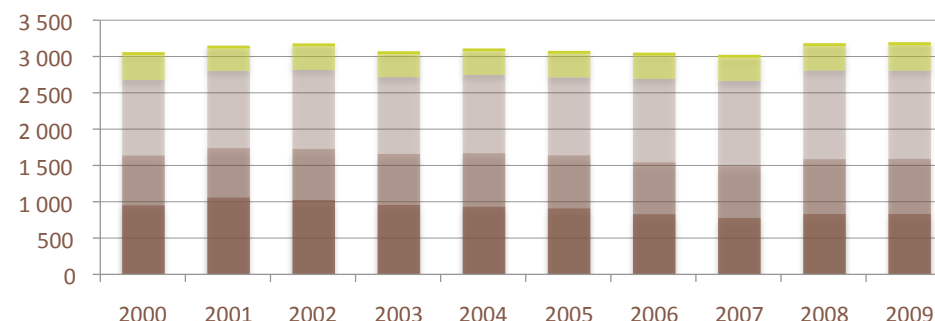
L'Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) en Bretagne, créé début 2009 par l'ADEME et le Conseil régional de Bretagne, publie annuellement le bilan énergétique régional dont sont extraites les données ci-dessous.

Energie finale : énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale.

En Bretagne, la consommation totale d'énergie finale est de 7 199 ktep (82 715 GWh), soit 4,4 % de la consommation d'énergie finale nationale.
(données 2010 non corrigées du climat)

Le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) concentre 45 % de la consommation d'énergie finale en Bretagne devant les transports (34 %).

**La consommation d'énergie finale
du bâtiment (résidentiel et tertiaire) en Bretagne
en ktep (données corrigées du climat)**



Chiffres clés en Bretagne : CONSOMMATION D'ENERGIE FINALE

BATIMENT (données 2009 corrigées du climat)

■ 3 202 ktep énergie finale (37 232 GWh),
Principales énergies utilisées dans le bâtiment : électricité (38 %), produits pétroliers (26 %), gaz naturel (24 %), bois (11 %).

RESIDENTIEL*

■ 75 % des consommations du bâtiment
■ Chauffage : 77 % des usages énergétiques du résidentiel

TERTIAIRE*

■ 25 % des consommations du bâtiment
■ Chauffage : 49 % des usages énergétiques du tertiaire

*Situation 2005

Consommation d'énergie finale du bâtiment (résidentiel et tertiaire) en ktep (corrigée du climat) par énergie									
	Charbon	Produits pétroliers	Gaz naturel	Electricité	Bois	Chaleur réseau	Biogaz	Solaire thermique	Total
2000	3	954	684	1038	342	42	0,3	0,0	3 065
2001	3	1 063	677	1 062	307	41	0,3	0,0	3 153
2002	2	1 026	703	1 087	323	42	0,3	0,0	3 184
2003	2	963	698	1 056	315	41	0,9	0,1	3 076
2004	2	938	733	1 076	324	41	0,9	0,1	3 114
2005	2	914	728	1 071	326	40	0,9	0,2	3 081
2006	1	833	714	1 147	319	42	0,9	0,4	3 057
2007	1	783	711	1 172	319	41	0,9	0,6	3 028
2008	1	835	755	1 219	333	43	0,9	0,8	3 188
2009	1	840	753	1 215	346	45	1,0	0,9	3 202

Source : GIP Bretagne environnement OREGES - « chiffres clés de l'énergie en Bretagne - édition 2011 »

LE BATIMENT, ENJEU MAJEUR EN MATIERE DE MAITRISE ENERGETIQUE

...et émetteur de GES

37 % des émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie

6

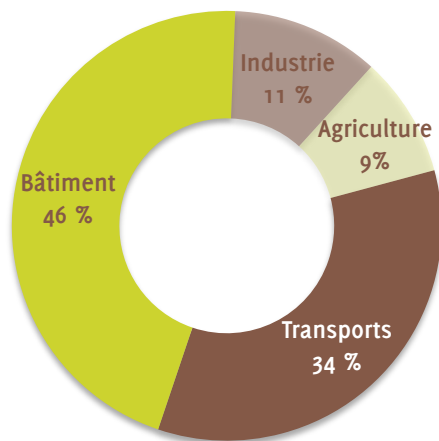
L'Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) en Bretagne, créé début 2009 par l'ADEME et le Conseil régional de Bretagne, publie annuellement le bilan énergétique régional dont sont extraites les données ci-dessous.

Chiffres clés en Bretagne : EMISSIONS DE CO₂

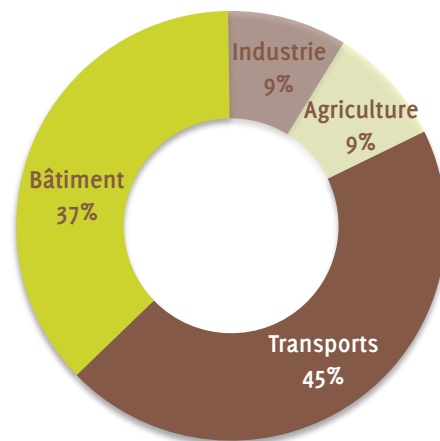
BATIMENT (données 2009 corrigées du climat)

- 6 117 kt de CO₂
soit 37 % des émissions de CO₂ régionales.

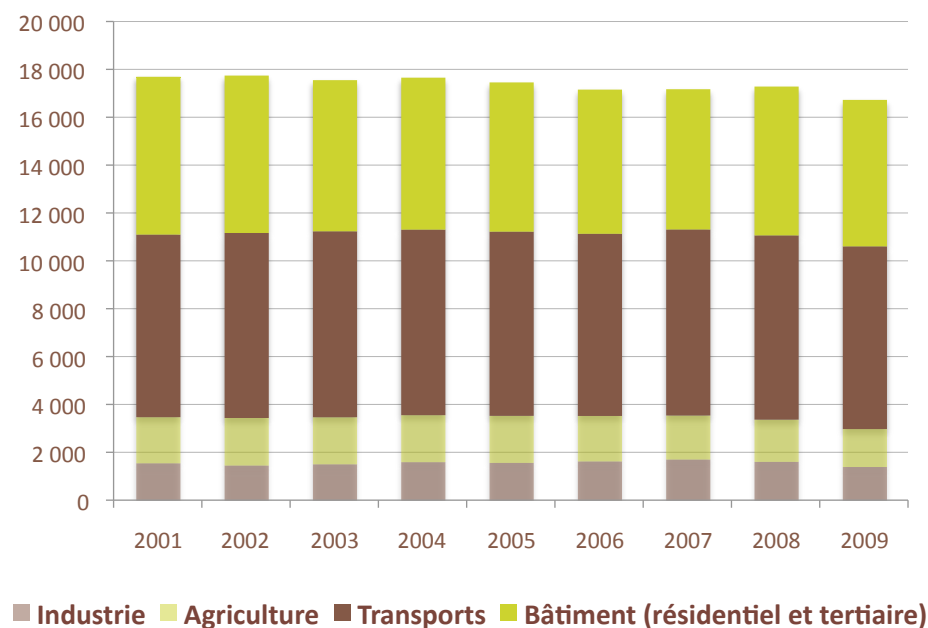
La répartition de la consommation d'énergie finale par secteur



La répartition des émissions de CO₂ associées à la consommation d'énergie finale par secteur



Les émissions de CO₂ associées à la consommation d'énergie finale par secteur en Bretagne en kt de CO₂ (données corrigées du climat)



Source : GIP Bretagne environnement OREGES - « chiffres clés de l'énergie en Bretagne - édition 2011 »

LE BATIMENT, ENJEU MAJEUR EN MATIERE DE MAITRISE ENERGETIQUE

Le poids des énergies renouvelables en Bretagne
7 % de la consommation régionale d'énergie finale

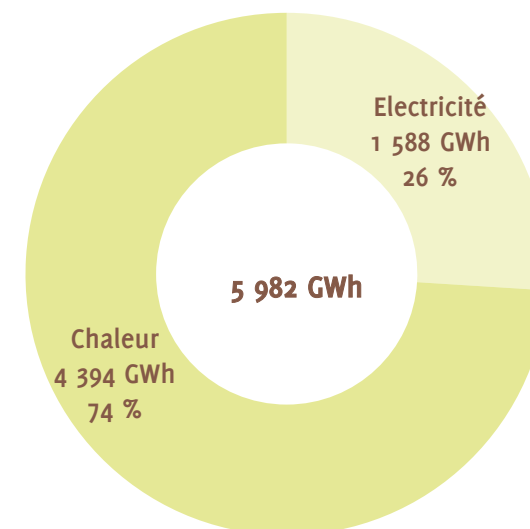


Chiffres clés en Bretagne : PRODUCTION D'EnR EN BRETAGNE

- 5 982 GWh EF livrés aux consommateurs (+12 % par rapport à 2009 ; +46 % depuis 2000).
- 7,1 % de la consommation bretonne d'énergie finale (13 % au niveau national).
- Production de chaleur : 74 % de la production d'énergie renouvelable
- ✓ Première source : bois (95 % ; bûche et chaufferie)
- Production d'électricité : 26 % de la production d'énergie renouvelable
- ✓ Première source : éolien (57 %)

	Nombre d'installations	Production d'énergie renouvelable en 2009 (Gwh EF)			Evolution 2010/2009
		Production totale	dont Chaleur	dont Electricité	
Bois bûche	405 000	3 755	3 755		+11%
Eolien	107	905		905	+22%
Energie marine (usine marémotrice de la Rance)	1	523		523	+7%
Bois chaufferie	211	410	410		+7%
Usine d'incinération des ordures ménagères	10	230	169	61	+3%
Hydraulique	32	66		66	-1%
Biogaz	14	38	35	3	+27%
Liqueur noire	1	15	15		+4%
Solaire thermique	5 335	11	11		+11%
Solaire photovoltaïque	6 559	29		29	+305%
TOTAL		5 982	4 394	1 588	+12%

La production d'énergie renouvelable en Bretagne en 2010
(en énergie finale livrée au consommateur)



Source : GIP Bretagne environnement OREGES – « chiffres clés de l'énergie en Bretagne - édition 2011 »

LE BATIMENT, ENJEU MAJEUR EN MATIERE DE MAITRISE ENERGETIQUE

Les principales énergies renouvelables liées au bâtiment

Bois énergie et biomasse

8

Chiffres clés en Bretagne : BOIS-ENERGIE

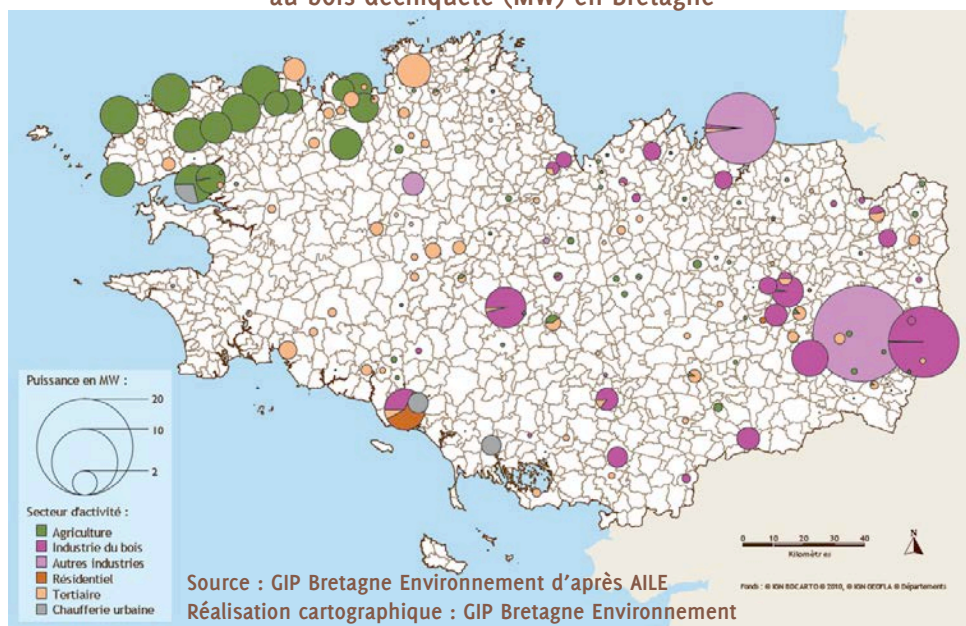
BOIS BUCHE

- ✓ 1^{ère} énergie renouvelable produite en Bretagne (3 755 GWhth en 2010).
- ✓ 405 000 logements équipés d'un appareil de chauffage au bois (66 % en chauffage d'appoint et 34 % en chauffage principal) (données 2006)

BOIS DECHIQUETE

- ✓ 211 installations fin 2009 (contre 32 en 2000) pour une puissance de 156 MWth et une production de chaleur de 410 GWhth.
- ✓ Troisième Plan Bois-Energie Bretagne (2007-2013) en cours.

Répartition à fin 2010 de la puissance des chaufferies au bois déchiqueté (MW) en Bretagne

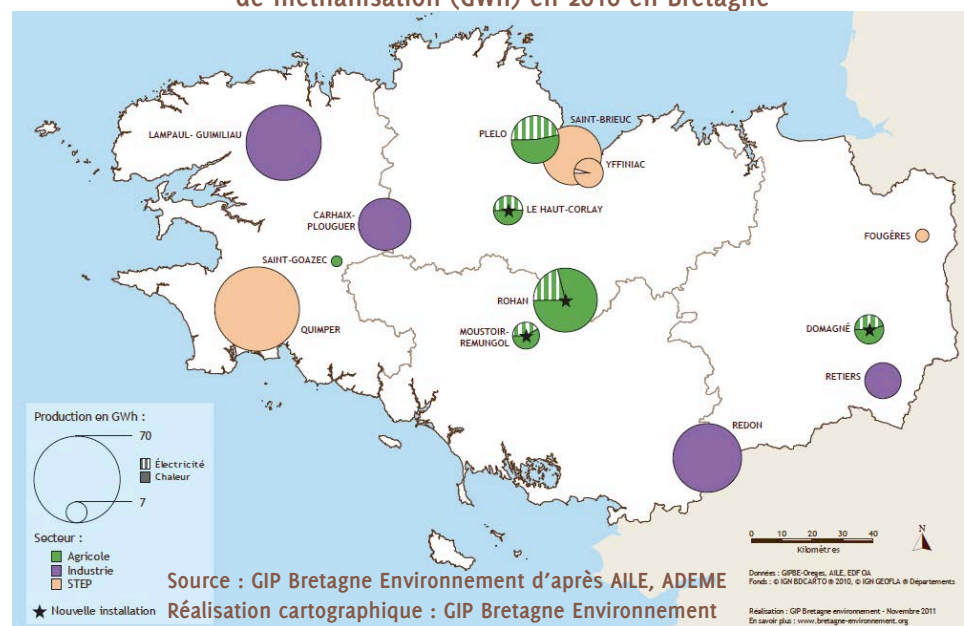


Chiffres clés en Bretagne : METHANISATION

METHANISATION (biogaz)

- ✓ 14 installations en fonctionnement fin 2010 pour une production de chaleur de 35 GWhth et une production d'électricité de 3,7 GWhé par valorisation du biogaz généré par les méthaniseurs industriels, des stations d'épuration des eaux grises et agricoles.
- ✓ Le plan Biogaz accompagne des projets agricoles depuis 2008.
- ✓ De nombreux projets se développent avec des installations de plus grande taille comme Geotexia en 2011 à Saint-Gilles-du Mené (22).

Production de chaleur et d'électricité des installations de méthanisation (GWh) en 2010 en Bretagne



LE BATIMENT, ENJEU MAJEUR EN MATIERE DE MAITRISE ENERGETIQUE

Les principales énergies renouvelables liées au bâtiment

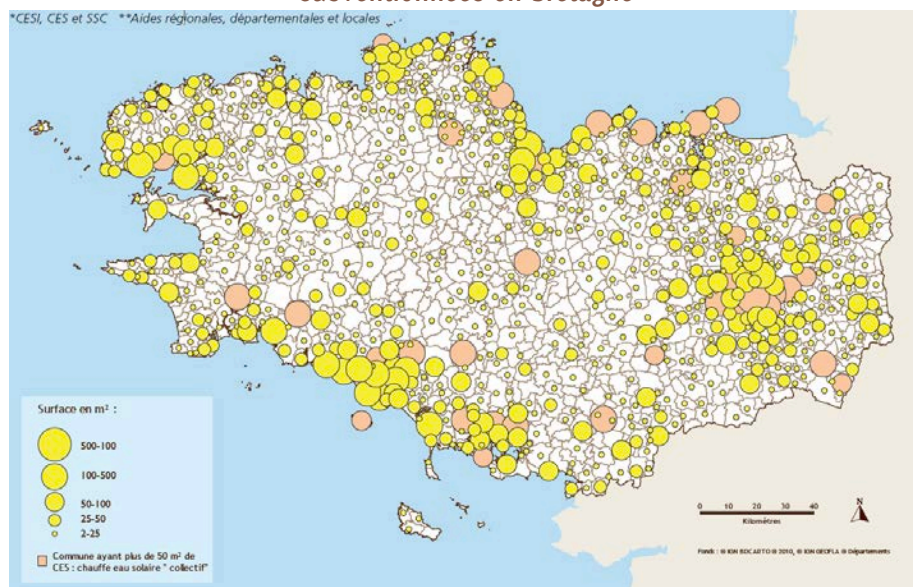
Energie solaire

9

Chiffres clés en Bretagne : SOLAIRE THERMIQUE

- 5 335 installations en fonctionnement fin 2010 (5 000 chez des particuliers et 245 chauffe-eaux solaires collectifs).
- 36 000 m² de panneaux solaires thermiques installés (80 % chez les particuliers) pour une production de chaleur de 11 GWhth.
- Chauffe Eau Solaire « individuel » (CESI) (61 %), Chauffe Eau Solaire « collectif » (20 %) et Système Solaire Combiné (19 %).
- 3 % des surfaces installées en France.

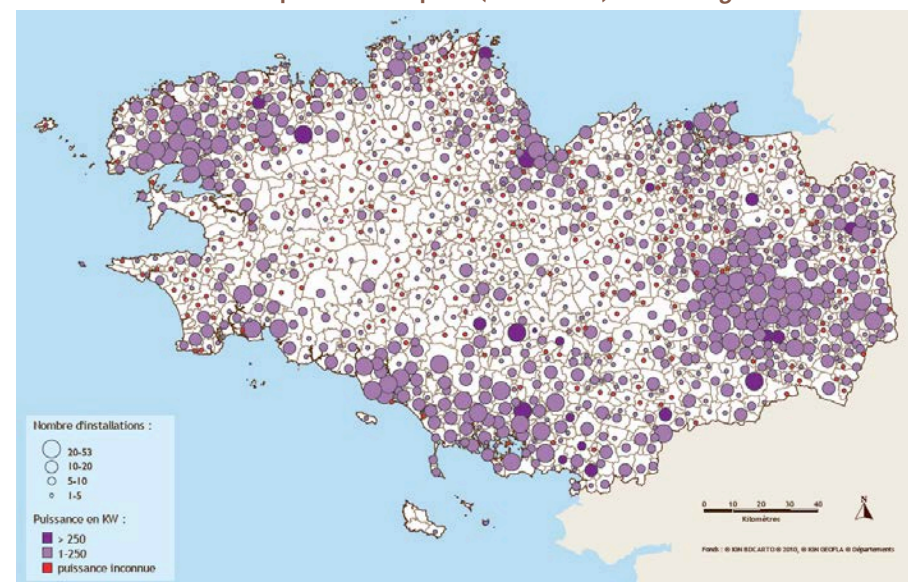
Répartition à fin 2010 des surfaces des installations solaires thermiques subventionnées en Bretagne



Chiffres clés en Bretagne : SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

- 6 559 sites (en toiture) en fonctionnement fin 2010 (puissance de 50 MWé et production de 29 GWhé).
- 5 installations supérieures à 250 kWé
- 34 % des puissances installées en Ile & Vilaine.
- Production multipliée par 4 depuis 2009.
- 2 % de l'électricité renouvelable produite en Bretagne.
- 5 % des installations en France.

Répartition à fin 2010 du nombre et de la puissance des installations solaires photovoltaïques (en toiture) en Bretagne



LES DONNEES DE CADRAGE DU SECTEUR DU BATIMENT

L'appareil de production et l'activité des entreprises du bâtiment
Un chiffre d'affaires de près de 7,6 milliards d'euros

10

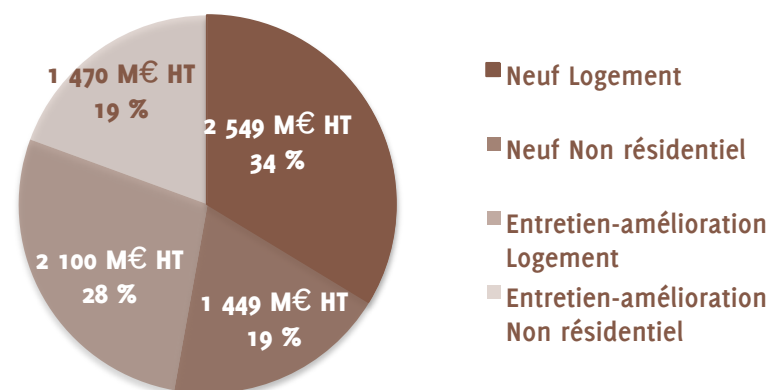
Dans l'économie bretonne, le secteur du Bâtiment représente 11 % des établissements et 9 % des emplois salariés (emplois directs hors agriculture). L'appareil de production du bâtiment en Bretagne se caractérise par une structure à forte dominante artisanale.

Le chiffre d'affaires du secteur bâtiment représente près de 7,6 milliards d'euros en Bretagne. Le marché de la construction neuve génère plus de la moitié de ce chiffre d'affaires.

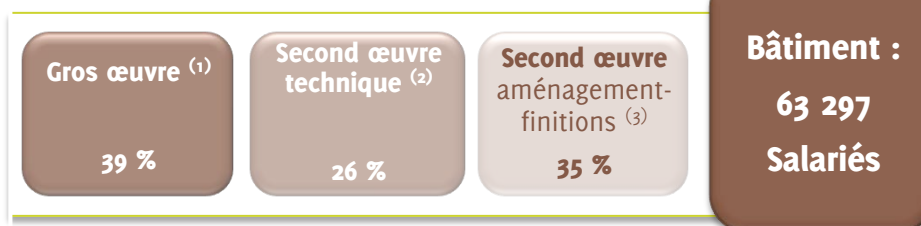
Les établissements du secteur du bâtiment par taille en Bretagne

Secteur artisanal		Secteur PME	Total
0 salarié	1 à 9 salariés	≥ 10 salariés	Bâtiment
9 112 artisans travaillant seuls	7 906 entreprises artisanales	1 615 PME	18 633 Établissements

Le chiffre d'affaires 2011 du bâtiment par marché



Les salariés du bâtiment par corps d'état



(1) maçonnerie, charpente, couverture, étanchéification, struct. métall., construction M.I. et autres bâtiments, travaux démolition, autres travaux spécialisés de construction

(2) électricité, plomberie-chauffage, isolation, autres travaux d'installation

(3) menuiserie bois & PVC, menuiserie métallique, plâtrerie, revêtements de sols et murs, peinture-vitrerie, autres travaux de finitions

Chiffres clés en Bretagne : ACTIVITE DU BATIMENT

ACTIVITE DES ENTREPRISES (2011)
■ CA Bâtiment : 7 568 M€ HT
dont construction neuve : 53 %
dont entretien-amélioration : 47 %

APPAREIL DE PRODUCTION
■ 18 633 établissements
■ 63 297 salariés

M€ : million d'euros

Source : INSEE au 01/01/2011, Pôle Emploi au 01/01/2011,
Cellule Economique de Bretagne

LES DONNEES DE CADRAGE DU SECTEUR DU BATIMENT

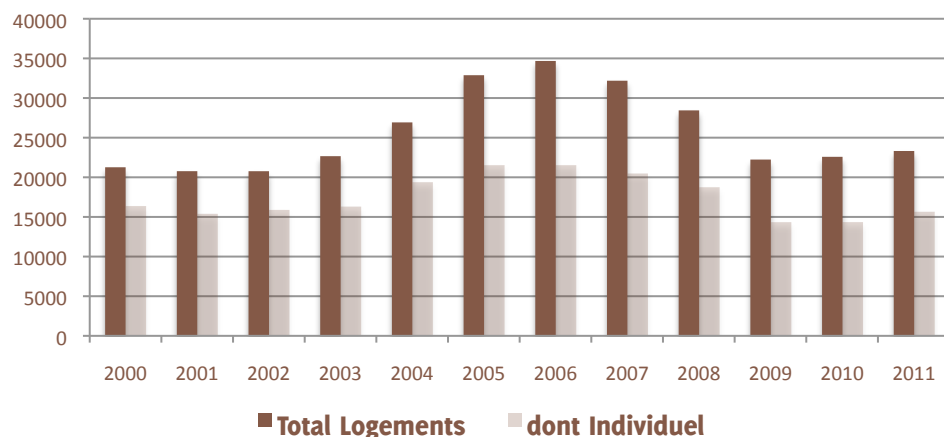
Les flux de construction neuve des dix dernières années

De l'envolée de la demande à la crise

11

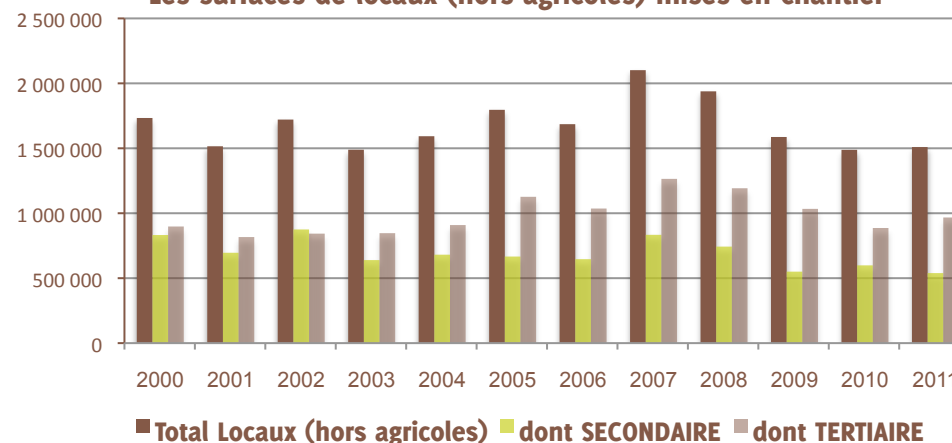
La dernière décennie est marquée par une envolée de la demande dans le secteur du logement avec une année record en 2006. Les premiers signes d'essoufflement apparaissent fin 2006 avec un net décrochage intervenant après l'été 2008 sous l'effet de la crise financière et économique. L'activité chantier a nettement fléchi et retrouve les niveaux de production du début de la décennie.

Les logements mis en chantier



Après une période de relative stabilité en début de décennie, les mises en chantier de bâtiments non résidentiels se sont développées à partir de 2005 jusqu'au décrochage de l'année 2008. Les investissements dans le non-résidentiel ont reculé jusqu'en 2010 (niveau le plus haut) et se stabilisent en 2011.

Les surfaces de locaux (hors agricoles) mises en chantier



Chiffres clés 2011 en Bretagne : MISES EN CHANTIER DE LOGEMENTS ORDINAIRES

- 23 357 logements mis en chantier en 2011, soit 6,2 % des logements mis en chantier en France métropolitaine,
- ✓ dont 15 695 logements individuels (individuel pur et groupé), soit 67 % des logements bretons mis en chantier en 2011 ;
- ✓ dont 7 662 logements collectifs, soit 33 % des logements bretons mis en chantier en 2011.

Chiffres clés 2011 en Bretagne : MISES EN CHANTIER DE LOCAUX

- 1 511 736 m² de locaux non agricoles mis en chantier en 2011 :
 - ✓ dont 542 000 m² de bâtiments industriels, artisanaux, entrepôts,
 - ✓ dont 970 000 m² de bâtiments tertiaires (commerces, bureaux, équipements publics).
- soit 6,0 % de l'ensemble des locaux mis en chantier en France métropolitaine.

Source : Sit@del 2

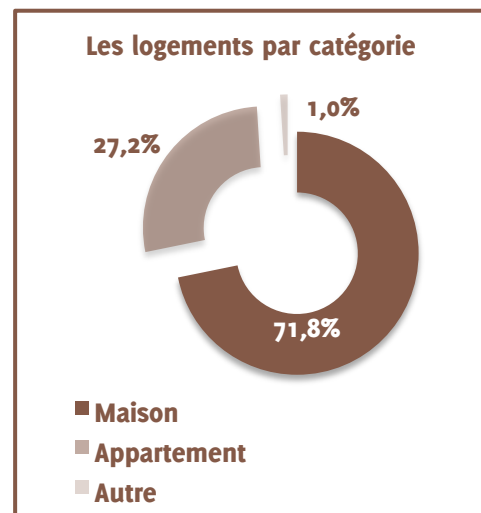
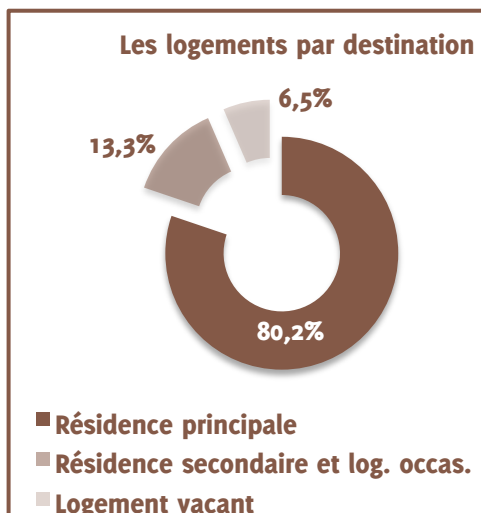
LES DONNEES DE CADRAGE DU SECTEUR DU BATIMENT

Les caractéristiques des logements existants

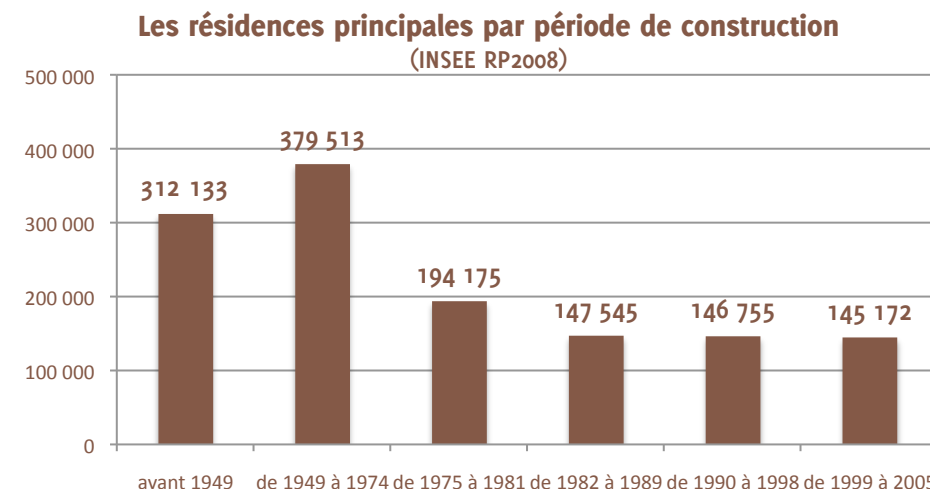
Plus de la moitié des résidences principales construites avant 1975

12

Le parc de logements bretons comprend près de 1,75 million de logements. Il se caractérise par une forte proportion de résidences principales (80 %) et la prépondérance de la maison individuelle (72 %).



Plus de la moitié des résidences principales bretonnes ont été construites avant toute réglementation thermique (soit avant 1975). 2 sur 3 sont occupées par leur propriétaire.



Chiffres clés en Bretagne : LOGEMENTS EXISTANTS

- 1 746 004 logements en Bretagne, soit 5,4 % des logements de France métropolitaine (32 173 904 logements), dont :
 - ✓ 80 % de résidences principales (1 400 500 résidences principales),
 - ✓ 72 % de maisons individuelles (1 254 404 logements).
- 157 731 logements locatifs sociaux au 1er janvier 2011, soit 11 % du parc de résidences principales.

Chiffres clés en Bretagne : RESIDENCES PRINCIPALES

- 1 400 500 résidences principales dont :
 - ✓ 66,5 % occupées par leur propriétaire,
 - ✓ 47 % équipées d'un chauffage central individuel, 32 % d'un chauffage individuel « tout électrique » et 8 % d'un chauffage central collectif,
 - ✓ 52 % construites avant 1975 (INSEE RP2008).

Source : INSEE RP2008/2009, DREAL Bretagne – RPLS au 01/01/2011

LES DONNEES DE CADRAGE DU SECTEUR DU BATIMENT

Les caractéristiques des logements existants

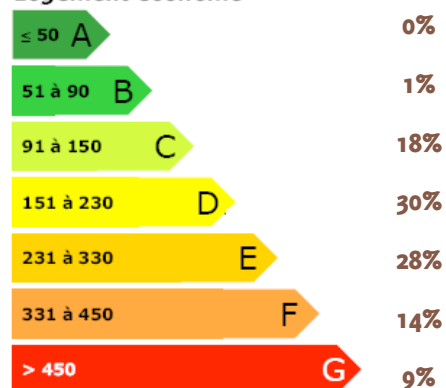
Les consommations énergétiques du parc résidentiel breton

13

Les données reprises ci-dessous sont issues du modèle ENERTER® développé par le bureau d'études Energies Demain et correspondent au parc de résidences principales en 2005.

La répartition des résidences principales bretonnes par étiquette DPE de type « facture »*

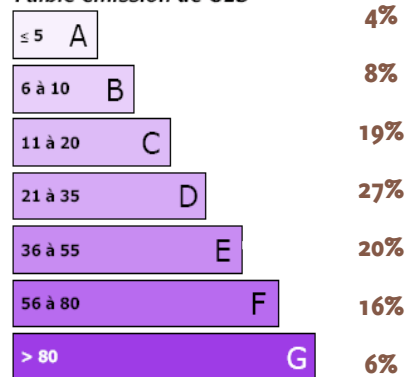
DPE Energie (en kWh EP/m²). Logement économe



Logement énergivore

DPE Climat (en kg eq CO₂/m²)

Faible émission de GES



Forte émission de GES

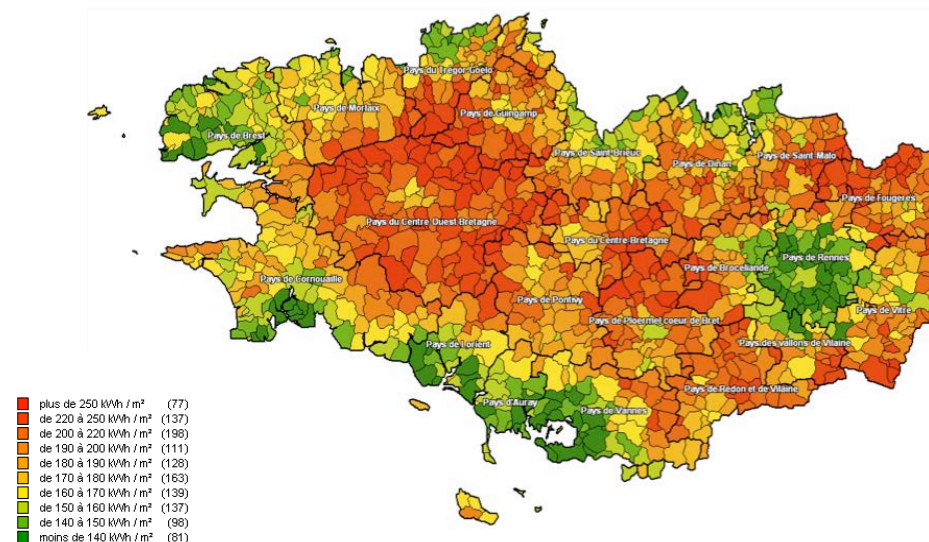
Chiffres clés en Bretagne : PERFORMANCE ENERGETIQUE

Étiquettes DPE Energie de type « facture » :

■ 30 % des résidences principales bretonnes construites avant 2005 sont classées en D, 28 % sont classées en E et 23 % en F et G (précarité énergétique).

*Les étiquettes DPE Energie de type « facture » sont calculées à partir de la consommation dite « réelle » et sont modulées selon les comportements des occupants (possibilité de régulation, extinction/allumage, effet « portefeuille »).

La répartition communale des consommations unitaires moyennes liées au chauffage des résidences principales (en kWh EF/m².an)



Consommations énergétiques liées au chauffage des résidences principales	Bretagne	France
Consommation surfacique (kWh EF/m².an)	164	179
Consommation surfacique (kWh EP/m².an)	211	216
Consommation unitaire (kWh EF/logement.an)	16 049	16 780
Consommation unitaire (kWh EP/logement.an)	20 591	20 241

Source : modèle ENERTER® – Energies Demain – Données 2005
Traitement : Cellule Economique de Bretagne

LES DONNEES DE CADRAGE DU SECTEUR DU BATIMENT

Les caractéristiques des logements existants

La précarité énergétique

14

Dans le cadre du groupe de travail « Précarité énergétique » (Plan Bâtiment Grenelle), consensus sur le fait que la précarité énergétique résulte de la combinaison de trois facteurs principaux : des ménages vulnérables de par la faiblesse de leurs revenus, la mauvaise qualité thermique des logements occupés et le coût de l'énergie.

Définition retenue dans la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 (article 11) :

« Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »

Chiffres clés en Bretagne : PRECARITE ENERGETIQUE

APPROCHE LIEE AU REVENU

- 89 900 propriétaires occupants sous le seuil de pauvreté, soit 11 % des propriétaires occupants bretons.

- Près de 91 800 propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH plafond « très social ».

Source : Filocom 2009, MEDDTL d'après DGFIP

- 109 200 propriétaires occupants dont la facture énergétique à usage domestique excède 10 % des revenus disponibles annuels (soit 12 % des propriétaires occupants bretons) ; 91 % vivent en maison individuelle.

Estimation régionale à partir de l'exploitation nationale ENL 2006 par l'ANAH

APPROCHE LIEE AU BATI

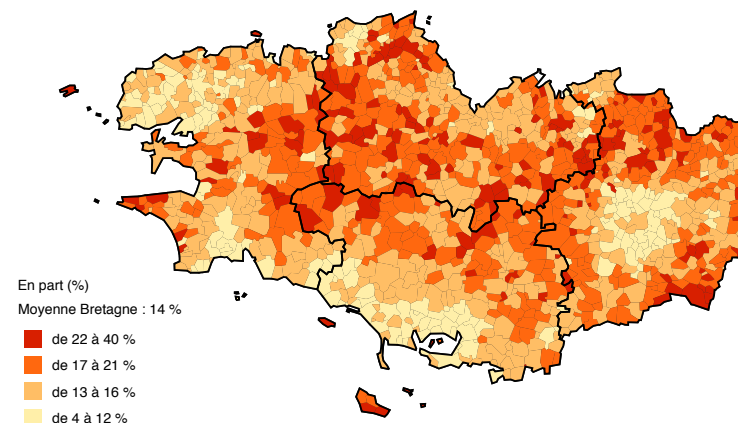
- Mauvaise qualité thermique :

- ✓ 107 750 maisons de propriétaires occupants classées F (étiquette DPE Energie de type Facture), soit 14 % des maisons des propriétaires occupants bretons.

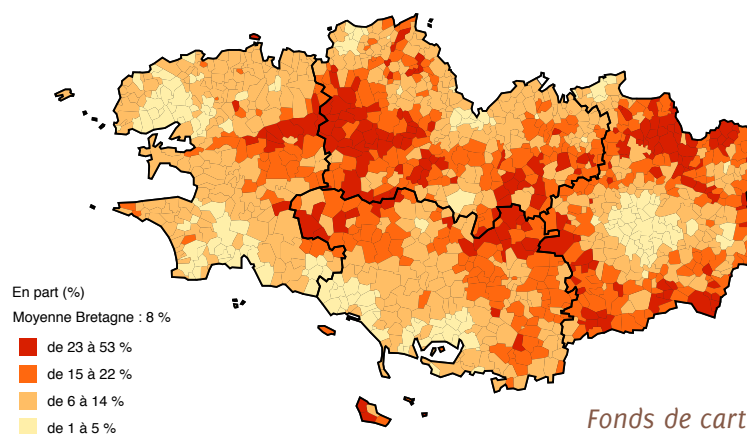
- ✓ 64 000 maisons de propriétaires occupants classées G (étiquette DPE Energie de type Facture), soit 8 % des maisons des propriétaires occupants bretons.

Source: modèle ENERTER® (2005) – Energies Demain
Traitement : Cellule Economique de Bretagne

Les maisons des propriétaires occupants en Bretagne en 2005 Maisons classées F (DPE Energie de type « facture »)



Maisons classées G (DPE Energie de type « facture »)



Fonds de carte : Artique

Source : modèle ENERTER® – Energies Demain – Données 2005
Traitement : Cellule Economique de Bretagne

LES DONNEES DE CADRAGE DU SECTEUR DU BATIMENT

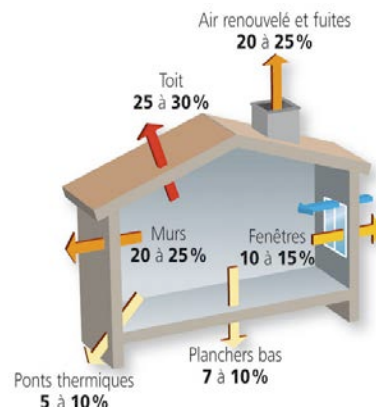
Les caractéristiques des logements existants

L'évaluation des gisements de travaux

15

Déperdition moyenne de chaleur pour une maison construite avant 1975 non isolée

(source : ADEME)



Chiffres clés en Bretagne : GISEMENTS DE TRAVAUX

- Coût total de travaux de réhabilitation du parc résidentiel breton compris selon les scénarios entre 14 Md€ et 39 Md€ :
 - ✓ dont changement des fenêtres : de 32 à 41 % du coût total,
 - ✓ dont isolation des murs : de 19 à 30 % du coût total,
 - ✓ dont changement du système de chauffage : de 21 à 30 % du coût total.
- Temps de retour sur investissement : de 19 à 35 ans variant selon les scénarios et hypothèses de coût.
- Potentiels de réduction des consommations d'énergie finale liées au chauffage variant de 55 % à 80 %.
- Potentiels de réduction d'émissions de GES liées au chauffage variant de 51 % à 78 % (Facteur 4).
- L'enjeu majeur de la rénovation de la maison individuelle : plus de 90 % du potentiel de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES ; plus de 90 % du coût total de réhabilitation.

Le coût total de réhabilitation énergétique du parc résidentiel breton par scénario (en M€) (parc concerné : résidences principales)

Type de logement	Scénario Classique		Scénario Eco-PTZ		Scénario Volontariste	
	Estim. basse	Estim. haute	Estim. basse	Estim. haute	Estim. basse	Estim. haute
Maisons individuelles	12 619	17 859	15 725	22 498	24 538	34 721
Immeubles collectifs	1 137	1 610	2 573	3 600	2 747	3 830
Total logements	13 756	19 469	18 298	26 098	27 285	38 551
Temps de retour sur investissement (en années)	19	27	22	31	25	35
Réduction attendue des consommations d'énergie finale*	-55 %		-63 %		-80 %	
Réduction attendue des émissions de GES*	-51 %		-59 %		-78 %	

* liées au chauffage

Les trois scénarios de réhabilitation du parc résidentiel correspondent à la mise en oeuvre d'un bouquet de travaux de réhabilitation ambitieux (scénario Classique) à très ambitieux (scénario Volontariste) du point de vue des économies d'énergie escomptées. Le scénario Eco-PTZ est un scénario médian, compatible avec les exigences d'éligibilité et de coûts du dispositif Eco-PTZ.

M€ : million d'euros
Md€ : milliard d'euros

Source : modèle ENERTER® – Energies Demain – Données 2005
Traitement : Cellule Economique de Bretagne

LES DONNEES DE CADRAGE DU SECTEUR DU BATIMENT

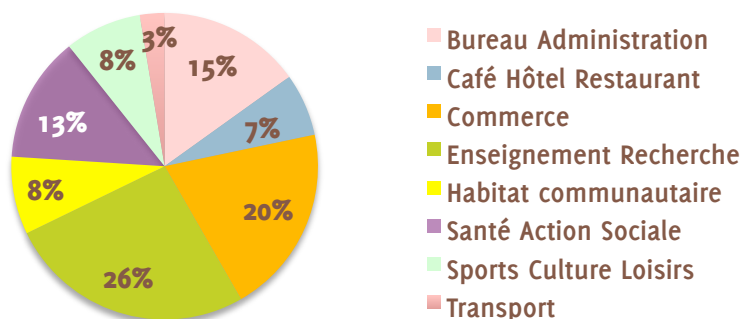
Les caractéristiques du parc tertiaire existant

Plus de 42 millions de m2 de locaux tertiaires chauffés en 2007



Le parc tertiaire existant en Bretagne comptabilise 42 millions de m2 de surfaces chauffées en 2007. Ce parc est majoritairement privé (26 millions de m2, soit 63 % des surfaces hors branche Transport ; le secteur public représente 15 millions de m2 (37 % des surfaces hors branche Transport)).

Répartition des surfaces chauffées du parc tertiaire breton par branche d'activité

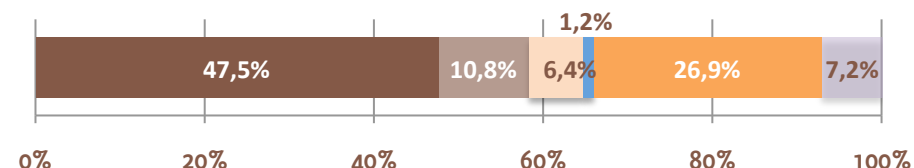


Chiffres clés en Bretagne : PARC TERTIAIRE EXISTANT

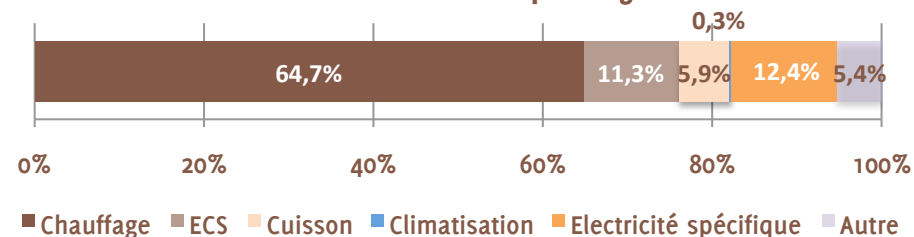
- Surfaces chauffées du parc tertiaire breton : 42 millions de m2 en 2007
- ✓ Soit 22 % des surfaces de bâtiments (résidentiel et tertiaire)
- ✓ Part du secteur public : 37 % des surfaces (hors transport)
- ✓ Trois branches totalisent plus de 60 % des surfaces (Enseignement-Recherche, Commerce et Bureau Administration)
- ✓ 45 % des surfaces (hors transport) construites avant 1980
- Principales énergies : gaz (48 %), fuel (24 %) et électricité (22 %)
- Consommations d'énergie* : 9 941 GWh EF par an (237 kWh EF/m2.an)
- Emissions de GES* : 1 557 kt eq CO2 par an

Les consommations énergétiques totales du parc tertiaire existant sont estimées à 9 941 GWh EF (17 185 GWh EP). Les trois quarts des consommations d'énergie finale sont liées au chauffage (48 %) et à l'électricité spécifique (27 %) (auxiliaires, ventilation, éclairage (11%), froid alimentaire, bureautique et process) et 11 % à l'eau chaude sanitaire. Le parc tertiaire est responsable de 1 557 kt eq CO2.an d'émissions de GES, dont 65 % sont générées par le chauffage des bâtiments.

LE PARC TERTIAIRE EXISTANT BRETON
Les consommations d'énergie finale* par usage



Les émissions de GES* par usage



*Données de consommations et d'émissions annuelles corrigées du climat. Les émissions prises en compte sont uniquement liées au fonctionnement énergétique des bâtiments
Source : modèle ENERTER® Tertiaire – Energies Demain – Données 2007
Traitement : Cellule Economique de Bretagne

LES DONNEES DE CADRAGE DU SECTEUR DU BATIMENT

Les caractéristiques du parc tertiaire existant

L'évaluation des gisements de travaux

17

4 gestes de travaux ont été définis pour évaluer les gisements potentiels de travaux :

- « **Modeste bâti** » : Niveau d'exigence type RT existant « élément par élément » sans remplacement des systèmes,
- « **Modeste système** » : Remplacement de tous les systèmes par de meilleures technologies de type identique (éclairage, chauffage, ECS, auxiliaires, ventilation) réhabilitation thermique de l'enveloppe bâtie,
- « **Intermédiaire** » : Niveau d'exigence type RT existant « globale » avec remplacement de tous les systèmes par de meilleures technologies de type identique,
- « **Maximal** » : Niveau d'exigence BBC avec remplacement de tous les systèmes par de meilleures technologies de type identique.

Chiffres clés en Bretagne : GISEMENTS DE TRAVAUX

- De 30 à 40 millions de m2 de locaux à rénover selon les différents gestes de travaux.
- Coût total des travaux de réhabilitation thermique du parc tertiaire existant breton : de 3,0 à 3,9 milliards d'euros (Modeste bâti) pouvant atteindre entre 12,9 et 16,2 milliards d'euros (Maximal).
- ✓ Des temps de retour sur investissement élevés (hors évolution du prix des énergies et aides existantes) : de 28 à 54 ans variant selon les scénarios et les hypothèses de coût.
- Potentiels de réduction des consommations d'énergie finale variant de 20 % à 50 % selon les gestes de travaux.
- Potentiels de réduction d'émissions de GES : de 27 % à 62 %.

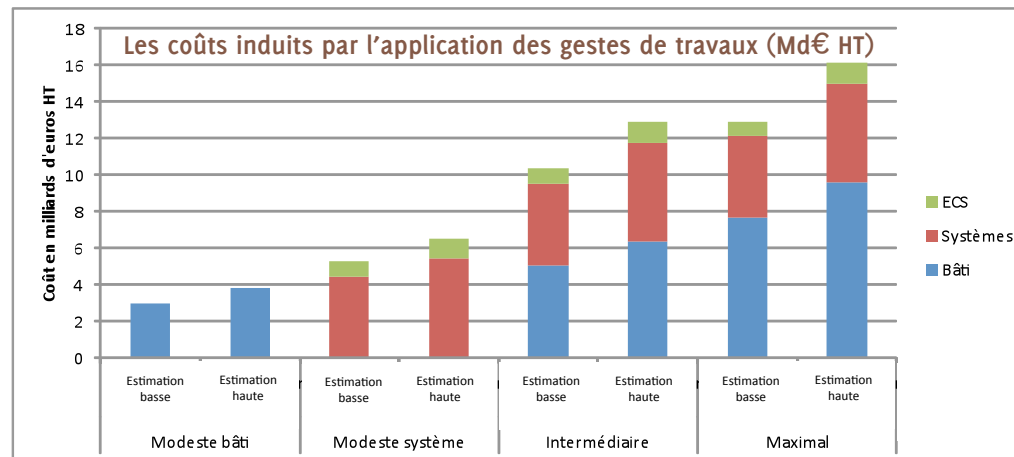
Md€ : milliard d'euros

Source : modèle ENERTER® Tertiaire – Energies Demain – Données 2007

Traitement : Cellule Economique de Bretagne

Les gisements liés à la réhabilitation énergétique du parc tertiaire breton (hors transport)

par geste de travaux	Modeste bâti		Modeste système		Intermédiaire		Maximal	
	Estim. basse	Estim. haute	Estim. basse	Estim. haute	Estim. basse	Estim. haute	Estim. basse	Estim. haute
Parc concerné	71 %		95 %		95 %		95 %	
Coûts HT de mise en œuvre Total (Md€)	3,00	3,85	5,27	6,66	10,35	12,99	12,93	16,23
Surfacique (€/m2)	101	129	162	167	260	326	324	407
Temps retour sur investissement « brut » (années)	28	36	29	36	37	46	43	54
Gains attendus :								
- consommations EF*	-20 %		-28 %		-46 %		-50 %	
- émissions de GES*	-27 %		-33 %		-57 %		-62 %	



LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES A ATTEINDRE

Focus sur l'efficacité énergétique et l'accessibilité

Les principales échéances d'ici à 2020

18

Le Grenelle de l'Environnement met en avant certains enjeux majeurs dans le domaine du Bâtiment : l'efficacité énergétique, la gestion des déchets de chantier du BTP ou encore l'usage du bois dans la construction, la qualité sanitaire des matériaux, l'urbanisme...

Le Grenelle de l'Environnement pose en particulier des objectifs ambitieux en matière d'efficacité énergétique du Bâtiment :

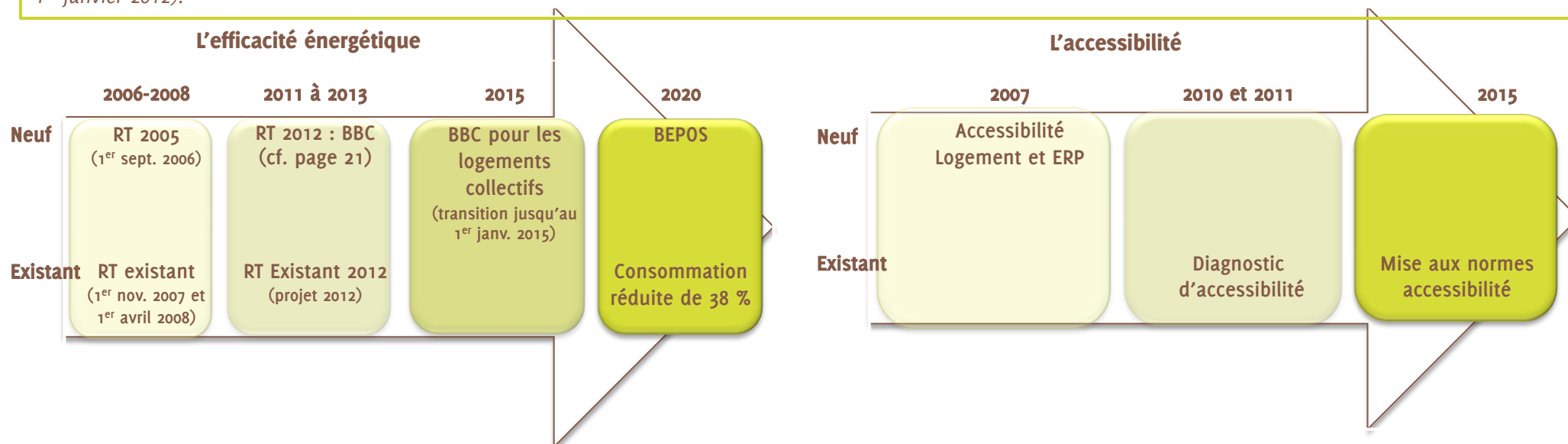
▪ **En construction neuve** : généralisation des bâtiments basse consommation (BBC) à l'horizon 2012 et des bâtiments à énergie positive (BEPOS) à l'horizon 2020.

La RT 2012 s'appliquera à l'ensemble des logements à partir du 1er janvier 2013, et, par anticipation, aux bâtiments tertiaires et publics (à partir 28 octobre 2011) et aux logements en zone ANRU à partir du 1er mars 2012 (cf. page 21).

▪ **Dans le parc existant** : réduction de 38 % (-40 % dans le parc de bâtiments publics) à l'horizon 2020 des consommations d'énergie ; pour le tertiaire (public et privé) : obligation de travaux (réalisation dans un délai de 8 ans à compter du 1er janvier 2012).

Par ailleurs, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes prévoit des obligations relatives à l'accessibilité du cadre bâti pour les établissements recevant du public (ERP) et les bâtiments d'habitation.

De plus, la nouvelle réglementation parasismique française (décrets et arrêté du 22 octobre 2010) concernant les bâtiments à risque normal, s'applique à toute demande de permis de construire déposée à partir du 1er mai 2011 (nouvelle carte sismique et nouveau référentiel pour le calcul et la justification des ouvrages).



LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES A ATTEINDRE

Le contrôle du respect des règles de construction sur les aspects liés à la construction durable

19

En application du code de l'urbanisme (articles L. 460-1 et suivants), une opération de construction de logements neufs peut faire l'objet d'un contrôle du règlement de construction dans un délai de trois ans après l'achèvement des travaux. La DREAL pilote la politique de contrôle et définit les choix stratégiques (ciblage des opérations, répartition par typologie de bâtiment et des rubriques à contrôler) et les DDTM sont en charge de l'aspect administratif des contrôles. Le CETE apporte son expertise en matière de connaissance des règles de construction et de méthode de contrôle associées et rédige les procès-verbaux de constat d'infraction. Les statistiques relatives aux taux de conformité pour les prescriptions réglementaires suivantes sont analysées : sécurité domestique (garde-corps, fenêtre basse, sécurité électrique...), passage de brancard, aération, accessibilité, thermique (RT 2000 et 2005) et acoustique. Les chiffres clés ci-dessous reprennent, s'agissant des aspects liés à la construction durable, les résultats pour les opérations contrôlées en Bretagne (hors plaintes) sur la période 2006-2008.

Chiffres clés en Bretagne : RESPECT REGLEMENTATION THERMIQUE

Réglementation thermique :

- Taux de conformité à la RT 2000 : 93 % des logements contrôlés (100 % pour les opérations de 50 logements et plus et 91 % pour les opérations de moins de 50 logements).
- Taux de conformité à la RT 2005 (applicable depuis 01/09/2006) : trop peu d'opérations actuellement contrôlées (recul nécessaire de 3 ans).

Chiffres clés en Bretagne : RESPECT DE L'ACOUSTIQUE

Bruits intérieurs

- Taux de conformité à l'ensemble des dispositions : 50 % des logements contrôlés (dont 62 % pour les bruits de choc, 88 % pour les bruits aériens, 100 % pour les bruits d'équipements).

Bruits extérieurs :

- Taux de conformité bruits transports terrestres : 100 % des logements contrôlés.

Chiffres clés en Bretagne : RESPECT REGLEMENTATION ACCESSIBILITE

Réglementation accessibilité :

- Taux de conformité à l'ensemble des règles d'accessibilité (RH 1980) : 37 % des logements contrôlés (100 % pour la largeur de porte et de cheminement, 95 % pour les logements d'étage, 69 % pour les places de stationnement...).

Chiffres clés en Bretagne : RESPECT DE L'AERATION

Equipements :

- Taux de conformité : 76 % (90 % pour les logements équipés d'une ventilation simple flux hygroréglable ; 50 % pour les opérations de moins de 20 logements).

Débits :

- Taux de conformité : 94 %.

NB : chiffres peu représentatifs des contrôles réalisés. L'ensemble des opérations font l'objet de vérification sur cette rubrique, mais toutes ne sont pas mentionnées dans les statistiques.

NB : un point de non-conformité sur l'opération entraîne la non-conformité de toute l'opération sur la rubrique concernée ; la "gravité" d'une non-conformité n'est pas évaluée (les règles de constructions constituant un recueil des exigences minimales).

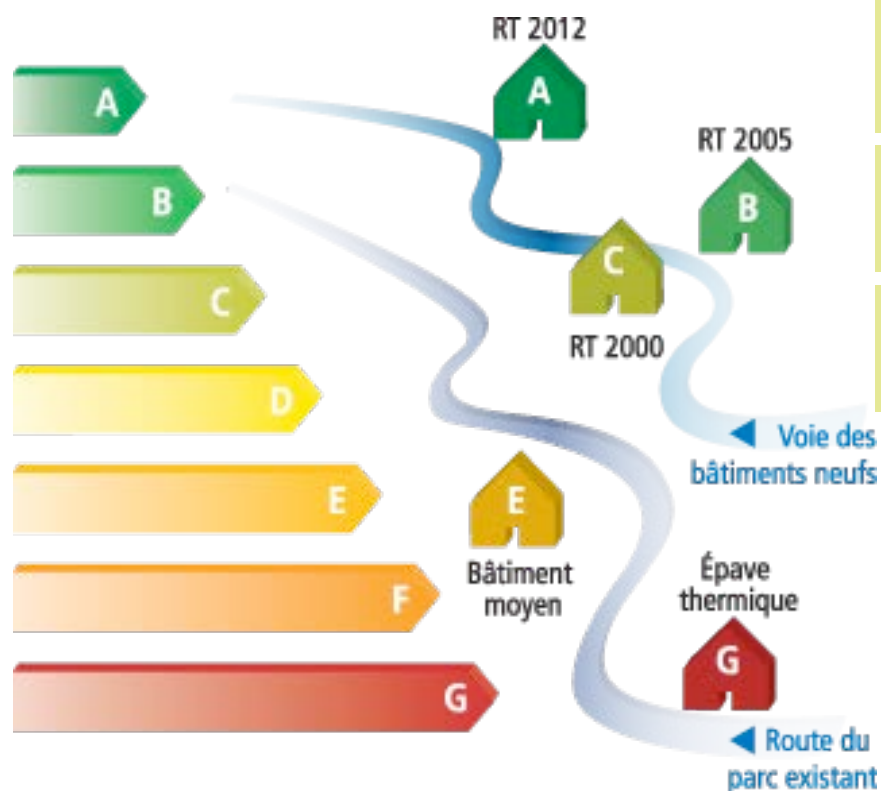
Source : CSTB / CETE Ouest

LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES A ATTEINDRE

Les différentes réglementations thermiques

En construction neuve et en rénovation

20



RT applicable en construction neuve

RT 2012 : applicable aux demandes de permis de construire déposées à partir du 1er janvier 2013 pour le résidentiel et, par anticipation, aux demandes de permis de construire déposées à partir du 28 octobre 2011 pour le secteur tertiaire et public et à partir du 1er mars 2012 pour les logements en zone ANRU. (cf. page 21)

RT 2005 : réglementation thermique, actuellement en vigueur, applicable aux demandes de permis de construire déposées depuis 1er septembre 2006.

RT 2000 : applicable aux demandes de permis de construire déposées entre le 2 juin 2001 et le 31 août 2006.

RT applicable en rénovation

RT Existant 2012 : prévue en 2012

RT Existant : applicable aux bâtiments résidentiels et tertiaires à l'occasion de travaux de rénovation prévus par le maître d'ouvrage :

- RT « globale » : applicable depuis le 1er avril 2008 (SHON > 1000 m², >1948 et coût des travaux de rénovation thermique > 25 % de la valeur du bâtiment),
- RT « élément par élément » applicable depuis le 1er novembre 2007 à tous les autres cas de rénovation.

Chiffres clés :

REGLEMENTATION THERMIQUE

- Consommation conventionnelle divisée par 2 en 23 ans (entre la RT 1982 et la RT 2005).
- Consommation conventionnelle divisée par 3 en 7 ans (entre la RT 2005 et la RT 2012).

Source de l'illustration : <http://www.rt2005.lesmatériaux.fr/R-27-A1-o-en-route-vers-la-rt-2012.html>

LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES A ATTEINDRE

Les différentes réglementations thermiques

Zoom sur la RT 2012

21

Chiffres clés : REGLEMENTATION THERMIQUE 2012

La RT 2012 est applicable aux demandes de permis de construire déposées à partir du 1er janvier 2013 pour le résidentiel, et, par anticipation, aux demandes de permis de construire déposées à partir du 28 octobre 2011 pour les bureaux, les bâtiments d'enseignement et les établissements d'accueil petite enfance et à partir du 1^{er} mars 2012 pour les bâtiments à usage d'habitation (maisons individuelles, logements collectifs, cités universitaires, foyers jeunes travailleurs) construits en zone ANRU. Pour les autres bâtiments tertiaires, elle s'appliquera un an après la publication des arrêtés spécifiques.

Des travaux sont actuellement en cours en vue de définir les niveaux des futurs Labels HPE/HQEE liés à la RT 2012 (décrets d'application prévus en 2012).

Les points essentiels de la RT 2012 : Trois exigences de résultats pour une performance globale :

✓ L'exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti : respect du Bbiomax

C'est un coefficient tenant compte de la conception du bâti indépendamment du besoin en énergie pour les composantes liées au bâti (chauffage, refroidissement et éclairage artificiel). Ce coefficient remplace le Ubât de la RT 2005. Il prend en compte le niveau d'isolation thermique, la conception bioclimatique, notamment avec le recours à l'éclairage naturel et aux apports solaires... Le coefficient Bbiomax agit ainsi sur une limitation naturelle et durable des usages de chauffage, climatisation et éclairage.

✓ L'exigence de consommation maximale : respect du Cepmax

C'est une exigence de résultat limitant les consommations d'énergie primaire des 5 usages : chauffage, éventuelle climatisation, éclairage, eau chaude sanitaire et besoins électriques des auxiliaires permanents (pompes et ventilateurs).

La valeur du Cepmax est de 50 kWh/m²/an, modulée selon la localisation géographique, l'altitude, le type d'usage du bâtiment, la surface moyenne des logements et les émissions de gaz à effet de serre.

Les quatre départements bretons sont dans la partie du territoire national où l'objectif énergétique (Cepmax) est fixé à 55 kWh/m²/an.

✓ L'exigence de confort d'été : respect de la valeur Tic (Température Intérieure de Consigne)

La RT 2012 définit des catégories de bâtiments pour lesquels un confort d'été est possible sans recourir à une climatisation, dont il s'agit de limiter autant que possible les applications sources de consommation d'énergie.

<http://www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr/index.php/actualites-du-plan/grands-dossiers/121-comprendre-la-reglementation-thermique-2012>

LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES A ATTEINDRE

Les labels de performance énergétique

Période de transition

22

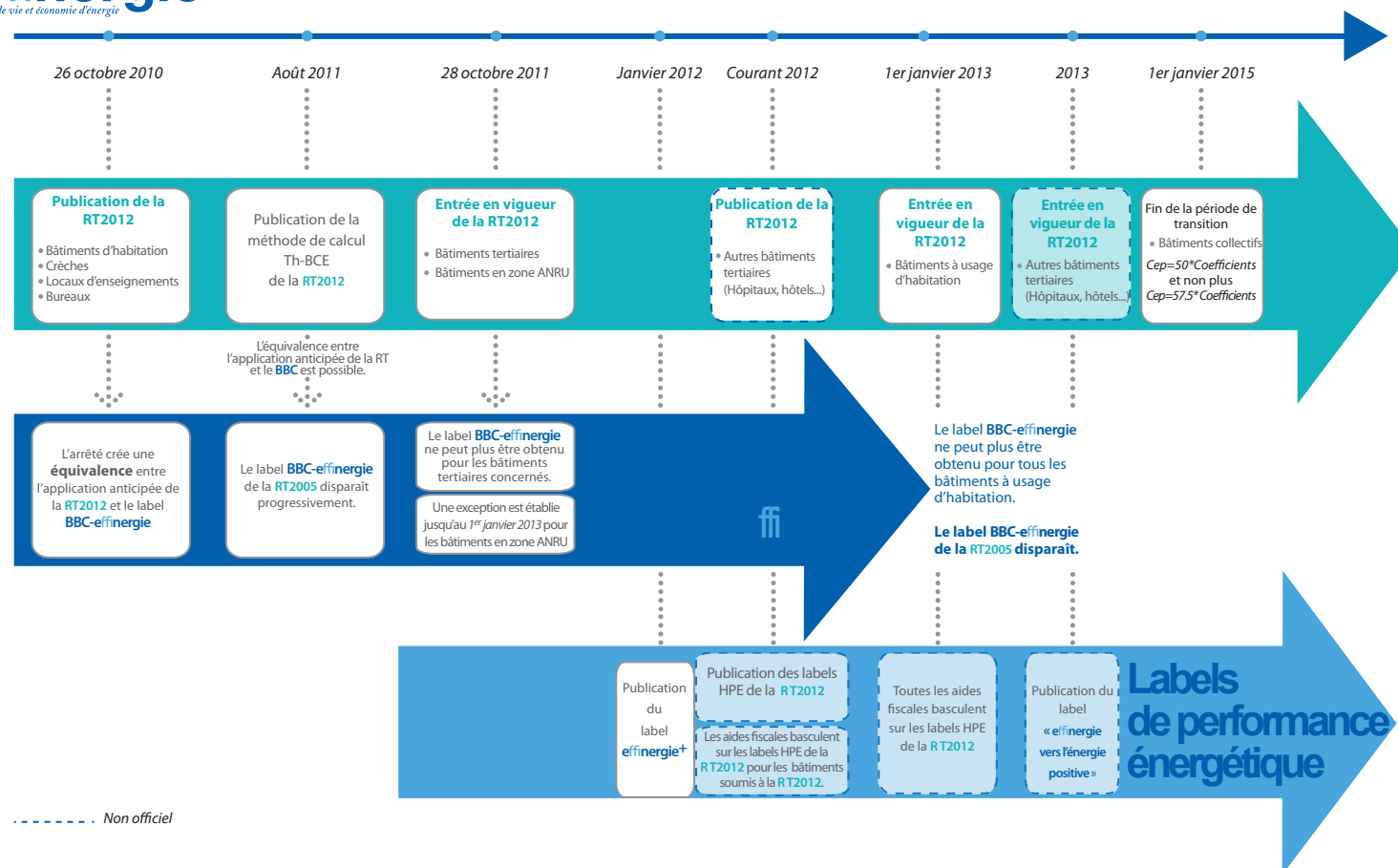
Les labels énergétiques permettent d'attester de performances énergétiques supérieures à la réglementation thermique en vigueur (RT en construction neuve et RT Existant en rénovation) et d'anticiper les exigences futures en matière de réglementation issues du Grenelle de l'environnement. Ils sont délivrés par des organismes certificateurs en option de certaines certifications (cf. bilan dans les pages suivantes). Ils sont modulés selon les zones climatiques et l'altitude du projet de construction.

L'association effinergie n'a pas pour vocation de délivrer elle-même le label BBC-effinergie®. Elle s'appuie sur quatre organismes certificateurs (CEQUAMI, CERQUAL, CERTIVEA, PROMOTELEC) reconnus par l'Etat et accrédités par le COFRAC qui vont l'utiliser pour la certification.



FICHE DE SYNTHÈSE N° 11

Calendrier de transition entre la RT 2005 et la RT 2012 et leurs labels respectifs



..... Non officiel

www.effinergie.org - Siège social : 4 Avenue du Recteur Poincaré, 75016 Paris - Cellule Coordination / Administration : Tour Europa, 101 Allée de Déols, 34000 Montpellier - effinergie@effinergie.org

LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES A ATTEINDRE

Les bâtiments basse consommation

Construction neuve : BBC Effinergie

23

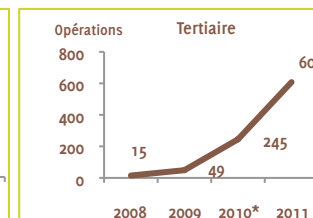
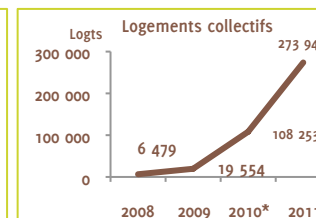
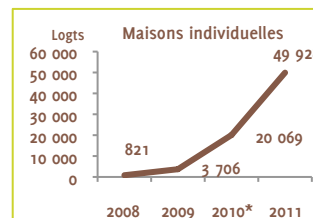
La RT 2012 impose la construction de Bâtiments Basse Consommation (BBC).
Ce niveau de performance énergétique est déjà visé dans certaines constructions et permet l'attribution de la certification BBC-Effinergie par l'un des organismes certificateurs suivants : CEQUAMI, CERQUAL, CERTIVEA et PROMOTELEC.

Labels BBC Effinergie dans le neuf (cumul au 31/12/11)		Bretagne		France		Bretagne / France (% logts)
		logements	opérations	logements	opérations	
Logements individuels (diffus)	Demandés	4 107		20 907		20 %
	Accordés	1 927		8 998		21 %
Log. individuels groupés	Demandés	1 817	209	29 021	2 400	6 %
	Accordés	169	20	3 058	299	6 %
Logements collectifs	Demandés	14 203	452	273 945	6 803	5 %
	Accordés	1 339	35	19 643	562	7 %
Tertiaire (en m2)	Demandés	161 773	27	4 839 281	608	3 %
	Accordés	2 887	2	256 777	36	1 %

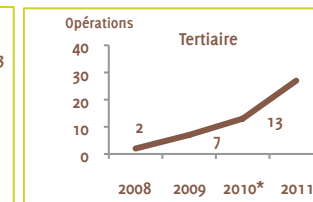
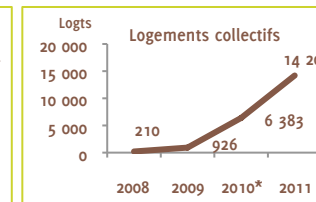
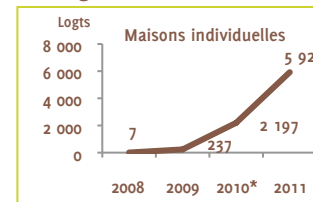
Chiffres clés 2011 en Bretagne : LABELS BBC EFFINERGIE

- 3 435 logements labellisés BBC Effinergie au 31/12/2011 en Bretagne (dont 2 096 logements individuels et 1 339 logements collectifs), soit 10 % des logements labellisés BBC Effinergie en France à cette date.
- 1^{ère} région française en nombre de maisons individuelles (secteur diffus) labellisées (23 % du total national).
- 6^{ème} région en nombre de logements collectifs labellisés (6 %).
- Une demande de labellisation plus forte en collectif qu'en individuel.
- 2 opérations tertiaires labellisées en Bretagne (surface cumulée de 2 887 m2) au 31/12/2011 ; des demandes de labels pour 27 opérations cumulant près de 162 000 m2.

France : demandes de labellisations BBC-Effinergie (données cumulées)



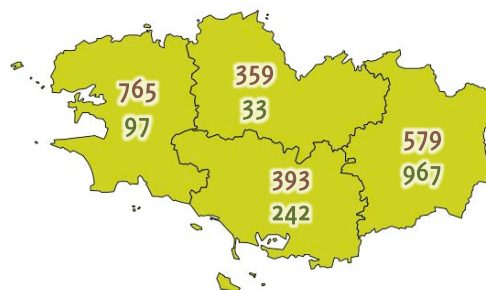
Bretagne (données cumulées)



* données au 01/02/2012 Source : Collectif Effinergie, CEQUAMI, CERQUAL, CERTIVEA, PROMOTELEC

Bilan des 3 435 logements labellisés BBC Effinergie en Bretagne (au 31/12/2011)

Logement individuel (diffus et groupé) : 2 096
Logement collectif : 1 339



LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES A ATTEINDRE

Les bâtiments basse consommation

BBC Effinergie Rénovation

24

Depuis fin novembre 2009, le label BBC Effinergie Rénovation concerne la rénovation de bâtiments (maximum 80 kWh/m²/an).

Labels BBC Effinergie Rénovation (cumul au 01/02/11)		Bretagne		France		Bretagne / France (% logts)
		logements	opérations	logements	opérations	
Logements individuels (diffus)	Demandés	1		35		3 %
	Accordés	0		2		0 %
Logements individuels groupés	Demandés	8	2	991	24	1 %
	Accordés	0	0	58	3	0 %
Logements collectifs	Demandés	390	3	32 255	407	1 %
	Accordés	0	0	3 286	38	0 %
Tertiaire (en m ²)	Demandés	0	0	703 498	85	0 %
	Accordés	0	0	5 544	3	0 %

Chiffres clés 2011 en Bretagne : LABELS BBC EFFINERGIE RÉNOVATION

- Pas de logements labellisés BBC Effinergie Rénovation au 31/12/2011 en Bretagne ; 3 286 logements collectifs labellisés (38 opérations) et 60 logements individuels en France.
- Les demandes de label concernent 6 opérations en Bretagne (390 logements collectifs et 9 logements individuels) au 31/12/2011 en Bretagne ; en France, les demandes portent sur 1 026 logements individuels et 32 255 logements collectifs (407 opérations).
- Pas de demande de label en rénovation de bâtiment tertiaire en Bretagne au 31/12/2011 ; en France, les premières demandes portent sur 85 opérations tertiaires (703 498 m²).

Source : Collectif Effinergie, CEQUAMI, CERQUAL, CERTIVEA, PROMOTELEC

LES LABELS ET LES CERTIFICATIONS LIÉS AUX OUVRAGES

De la démarche HQE® aux différentes certifications d'ouvrage

25

EVALUATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE : la méthode la plus utilisée en France est la démarche HQE®. Cette démarche volontaire vise « à la réalisation de bâtiments sains et confortables dont les impacts sur l'environnement, évalués sur l'ensemble du cycle de vie, sont les plus maîtrisés possibles ». Elle comprend trois volets constituant le référentiel : le système de management environnemental, 14 cibles regroupées en 4 familles (éco-construction, éco-gestion, confort et santé) et des indicateurs de performance. Le maître d'ouvrage fixe ses axes d'effort et aucune solution technique n'est imposée. L'association HQE a confié à AFNOR Certification

la mise en place de la certification NF Ouvrage – Démarche HQE® via trois organismes certificateurs indépendants, accrédités par le COFRAC (CERQUAL, CEQUAMI et CERTIVEA).

CERTIFICATION D'OUVRAGE : démarche volontaire permettant d'attester des moyens mis en œuvre et de l'obtention d'un résultat.

Les différentes certifications d'ouvrage sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Type de bâti	Certificateur	NEUF	RENOVATION	(EXPLOITATION)
Maison individuelle		   Maison HPE	  	
Logement collectif et individuel groupé	 	    	   	
Bâtiment tertiaire				

LES LABELS ET LES CERTIFICATIONS LIÉS AUX OUVRAGES

Les logements

La maison individuelle en secteur diffus

26

L'organisme certificateur CEQUAMI, filiale du CSTB et de QUALITEL, gère et délivre les certifications d'ouvrage suivantes concernant la maison individuelle en secteur diffus.

EN CONSTRUCTION NEUVE

- NF Maison Individuelle (2000) s'adresse aux professionnels pour les particuliers souhaitant faire construire dans le cadre du Contrat de Construction Loi de 1990 (CCMI).
- NF Maison Individuelle démarche HQE® (2006) constitue le volet environnemental du référentiel. Le référentiel est basé sur les 14 cibles de la démarche HQE avec 4 cibles incontournables : relation du bâtiment avec son environnement, chantiers à faibles nuisances, gestion de l'eau et de l'énergie. Elle s'adresse aux professionnels porteurs du droit d'usage de la certification NF Maison Individuelle.
- Maison Haute Performance Energétique certifiée par CEQUAMI (depuis janvier 2010) concerne la maison construite en CCMI, en VEFA (avec garantie intrinsèque) ou en maîtrise d'œuvre complète (avec Dommage-Ouvrage).

Ces certifications peuvent être associées aux 5 niveaux du label HPE. Depuis le 1^{er} janvier 2011, toutes les maisons certifiées NF HQE doivent au minimum répondre au niveau BBC-effinergie ou RT 2012 par anticipation.

EN RENOVATION

- NF Maison Rénovée (lancée en octobre 2009 ; premiers professionnels NF en mars 2010) s'adresse aux professionnels du bâtiment (architecte, artisan, entreprise générale, constructeur, bureau d'étude ou expert) pour les particuliers qui souhaitent rénover. Elle peut être associée à l'option démarche HQE® et au label BBC Effinergie rénovation.

Labels BBC-effinergie en 2011 (en nombre de logements)	Bretagne		France	
	Demandés	Obtenus	Demandés	Obtenus
associées à MHPE	77	41	1 188	746
associées à NF	30	18	1 288	860
dont associées à NF HQE	2	3	360	332

Nombre de déclarations d'ouverture de chantier	Bretagne			France		
	Flux 2009	Flux 2010	Flux 2011	Flux 2009	Flux 2010	Flux 2011
NF Maison individuelle	117	275	143	8 706	11 127	11 854
NF Maison Individuelle - Démarche HQE®	6	23	3	349	714	459

Chiffres clés 2011 en Bretagne : certifications CEQUAMI

NF Maison Individuelle :

- 143 ouvertures de chantier de maisons en 2011 en Bretagne (1 % du total national) (535 ouvertures de chantier en Bretagne depuis 2009 ; près de 31 700 en France depuis 2009).

- 30 demandes de labels BBC associées à la certification NF en 2011

NF Maison Individuelle démarche HQE® :

- 3 ouvertures de chantier en 2011 en Bretagne (23 en 2010, 6 en 2009), soit moins de 1 % du total national (32 ouvertures de chantier en Bretagne depuis 2009 ; 1 522 maisons en France depuis 2009).

- 2 demandes de label BBC associées à la certification NF HQE en 2011, soit moins de 1 % des demandes nationales.

Maison Haute Performance Energétique (MHPE) :

- 77 demandes de label BBC associées à la certification MHPE en 2011, soit 6,5 % des demandes nationales.

Source : CEQUAMI

LES LABELS ET LES CERTIFICATIONS LIÉS AUX OUVRAGES

Les logements

Logements collectifs et individuels groupés

27

L'organisme certificateur CERQUAL, filiale de QUALITEL, gère et délivre les certifications d'ouvrage suivantes concernant les logements collectifs et les logements individuels groupés :

EN CONSTRUCTION NEUVE :

- Qualitel (créée en 1986)
- Habitat & Environnement (2003) et sa déclinaison Habitat & Environnement EHPA-EHPAD (2009)
- NF Logement (2004) et sa déclinaison NF Logement - Démarche HQE® (2008)

EN RENOVATION :

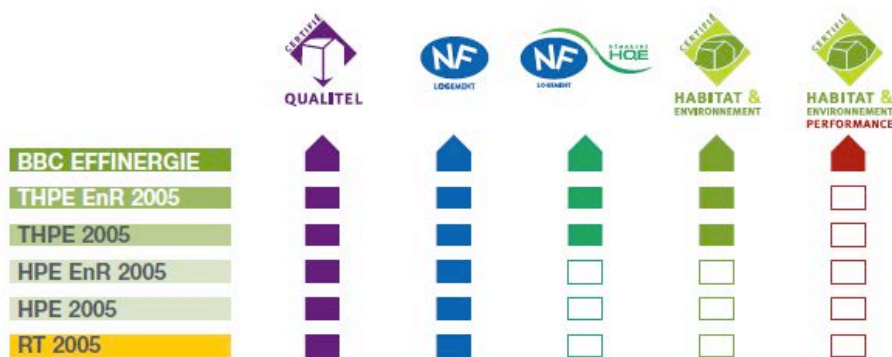
- Patrimoine Habitat (2005) et sa déclinaison Patrimoine Habitat & Environnement (2005)

EN EXPLOITATION :

- Patrimoine Copropriétés (2010) ; exploitation d'immeubles

Les niveaux de performance

Les labels sont traduits en option des certifications Qualitel, Habitat & Environnement, NF Logement et NF Logement démarche HQE.



En cas de double certification, le même niveau de performance énergétique doit être demandé.

Certifications Cerqual (en nombre de logements)		Bretagne		France	
		Stock au 31/12/11	Flux 2011	Stock au 31/12/11	Flux 2011
Qualitel	Demandés	40 971	1 565	1 043 093	61 613
	Certifiés	32 573	1 317	832 258	54 479
H&E	Demandés	17 157	3 152	284 415	53 030
	Certifiés	8 706	3 174	125 097	44 668
H&E EHPA-EHPAD	Demandés	0	0	4 046	1 849
	Certifiés	0	0	4	307
Patrimoine	Demandés	527	140	81 077	13 720
	Certifiés	387	0	25 604	10 226
NF Logement	Certifications déclarées	1 603	544	59 784	25 597
NF Logement - Démarche HQE®	Certifications déclarées	308	308	25 074	10 760

Source : CERQUAL

LES LABELS ET LES CERTIFICATIONS LIÉS AUX OUVRAGES

Les logements

Logements collectifs et individuels groupés



Chiffres clés 2011 en Bretagne : CERTIFICATIONS LOGEMENTS COLLECTIFS

Habitat & Environnement

- Des demandes portant sur près de 17 200 logements (526 opérations) depuis sa création dont 3 152 logements en 2011 (107 opérations) ; soit 6 % des demandes nationales.
- 8 706 logements collectifs et individuels groupés (260 opérations) certifiés au 31/12/11 (soit 7 % du total national) dont 3 174 logements (87 opérations) sur la seule année 2011.
- H&E EHPA-EHPAD : pas encore de demande de certification en Bretagne (4 046 demandes en France dont 1 849 demandes en 2011 ; 307 logements certifiés en France en 2011 sur 4 opérations).

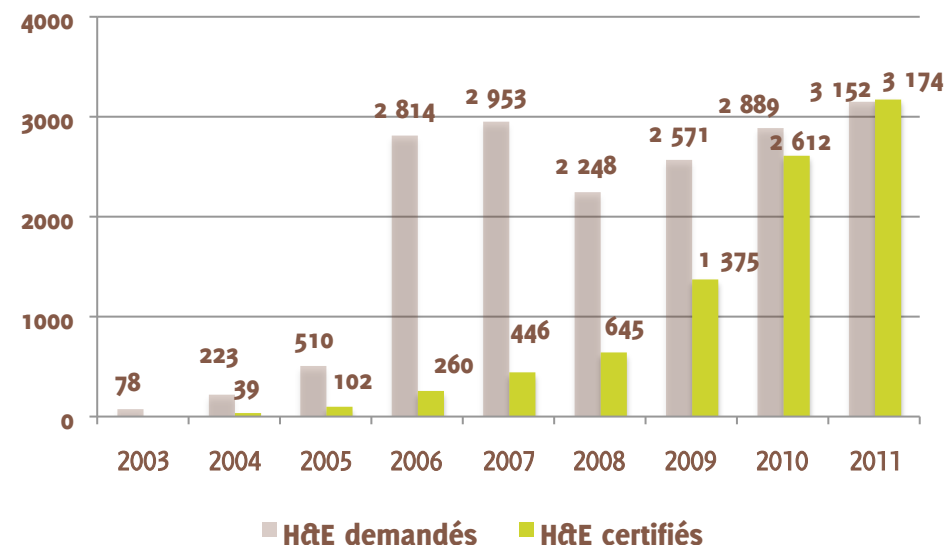
NF Logement démarche HQE®

- 308 logements déclarés NF Logement Démarche HQE fin 2011 en Bretagne (25 074 logements à fin 2011 en France dont 10 760 sur la seule année 2011).

Patrimoine

- 387 logements (3 opérations) certifiés fin 2011 (25 604 logements certifiés en France à fin 2010 dont 10 226 en 2011).

Evolution des certifications H&E (demandées et accordées)
en Bretagne depuis 2003 (en nombre de logements)



Le décalage entre les demandes et les certifications est lié au délai d'obtention de la certification.

Source : CERQUAL

LES LABELS ET LES CERTIFICATIONS LIÉS AUX OUVRAGES

Les logements

Logements collectifs et individuels groupés

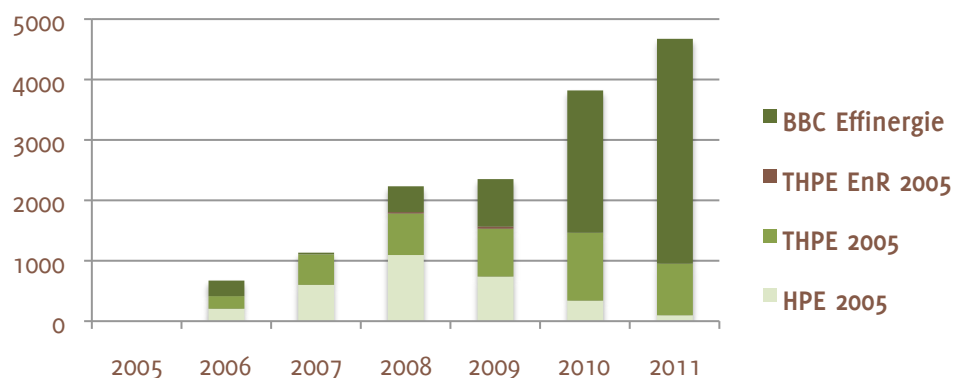
29

Les niveaux de performance

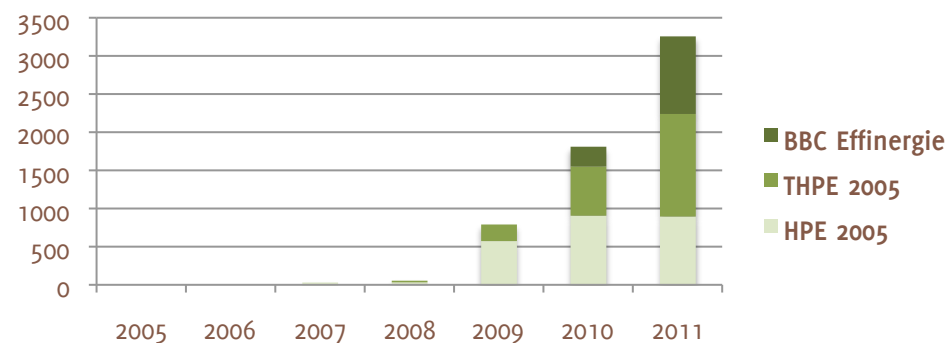
Les labels sont traduits en option des certifications Qualitel Habitat & Environnement, NF Logement et NF Logement démarche HQE (depuis juillet 2009).

NB : certaines opérations peuvent demander plusieurs certifications en parallèle

Evolution des demandes de labels énergétiques auprès de Cerqual en Bretagne



Evolution des logements labellisés Cerqual par label énergétique en Bretagne



Labellisation énergétique des logements collectifs et individuels groupés (en nombre de logements)		Bretagne			
		Stock au 31/12/11	Flux 2010	Flux 2011	Evol. 2011/10
Demandes de labels Cerqual	BBC Effinergie	7 573	2 354	3 720	+ 58 %
	THPE EnR 2005	57	-	-	-
	THPE 2005	4 178	1 124	854	- 24 %
	HPE EnR 2005	-	-	-	-
	HPE 2005	3 182	346	104	- 71 %
	Total Bretagne TOTAL France % Bretagne/France	14 990 361 352 4,1 %	3 824 91 924 4,2 %	4 678 87 815 5,3 %	+ 22 % - 4 %
Logements labellisés Cerqual	BBC Effinergie	1 274	258	1 016	+ 294 %
	THPE EnR 2005	-	-	-	-
	THPE 2005	2 229	646	1 344	+ 108 %
	THPE EnR 2005	-	-	-	-
	HPE 2005	2 475	913	902	- 1 %
	Total Bretagne TOTAL France % Bretagne/France	5 978 132 805 4,5 %	1 817 45 687 4,0 %	3 262 65 098 5,0 %	+ 80 % + 42 %

Source : CERQUAL

LES LABELS ET LES CERTIFICATIONS LIÉS AUX OUVRAGES

Les logements

Logements individuels ou collectifs



Promotelec, association loi 1901, a pour mission de promouvoir les usages durables de l'électricité dans le résidentiel et le petit tertiaire. Elle certifie, en France métropolitaine, les deux labels suivants, pour les logements individuels ou collectifs :

EN CONSTRUCTION NEUVE

- **Label Performance** : certifie la qualité et la performance énergétique pour les niveaux de performance HPE, THPE, HPE EnR, THPE EnR et BBC Effinergie.

DANS L'EXISTANT

- **Label Rénovation Énergétique** (lancé en 2008 ; premiers dossiers reçus mi-2009) : concerne les maisons individuelles et logements collectifs achevés depuis plus de 5 ans et faisant l'objet de travaux de rénovation. La certification se décline en 7 mentions (de 1 à 4 étoiles, BBC-Effinergie Rénovation, Effinergie Rénovation et HPE Rénovation) selon la performance énergétique globale finale atteinte.

Chiffres clés 2011 en Bretagne : CERTIFICATIONS LOGEMENTS PROMOTELEC

Label Performance :

- 5 158 logements labellisés (3 020 opérations) depuis 2007 en Bretagne (cumul au 1^{er} juin 2012).
- ✓ 2 651 logements labellisés en 2011 (1 618 opérations, soit 21 % des opérations labellisées en France).
- Demandes déposées pour 17 377 logements depuis 2007 (5 888 opérations) (cumul au 1^{er} juin 2012).

Label Rénovation Énergétique :

- 6 logements labellisés (1 opération) en Bretagne en 2011 (183 logements sur 42 opérations en France).
- Demandes déposées pour 75 logements (12 opérations) depuis 2009 (dont 3 en 2011) ; 380 opérations ayant fait une demande en France (6 644 logements) depuis 2009.

NB : la Normandie a cumulé 22 dossiers (1 300 logements) à la faveur d'une incitation de la région

Label Performance (Neuf) accordé en Bretagne par niveau	BRETAGNE				FRANCE			
	Opération		Logement		Opération		Logement	
	Stock au 01/06/12	Flux 2011	Stock au 01/06/12	Flux 2011	Stock au 01/06/12	Flux 2011	Stock au 01/06/12	Flux 2011
HPE	58	25	424	244	1 912	1 068	5 850	3 484
THPE	116	68	1164	674	1 393	705	10 123	4 483
HPE EnR	0	0	0	0	0	0	0	0
THPE EnR	1	0	1	0	45	18	614	319
BBC Effinergie	2 845	1 525	3 569	1 733	11 284	6 070	18 980	8 902
TOTAL	3 020	1 618	5 158	2 651	14 634	7 861	35 567	17 188

Source : association Promotelec

LES LABELS ET LES CERTIFICATIONS LIÉS AUX OUVRAGES

Les bâtiments tertiaires

31

CERTIVEA délivre les certifications :

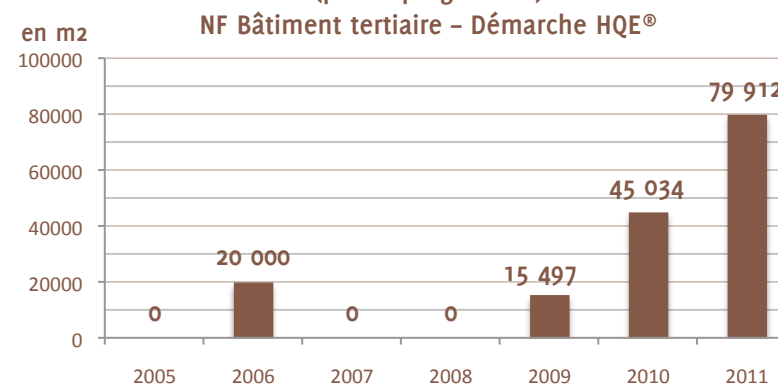
- **NF Bâtiment tertiaire – Démarche HQE® (2005) :** concerne les phases de programme, de conception et de réalisation de bâtiments,
- **NF Bâtiment tertiaire en exploitation – Démarche HQE® (octobre 2009) :** concerne les propriétaires, exploitants ou utilisateurs de bâtiments tertiaires publics ou privés.

Opérations certifiées en Bretagne au 31/12/2011	Surface SHON (m2)	Décision (programme)	Décision (réalisation)
Crédit Agricole d'Ille et Vilaine à St Jacques de la Lande (35)	20 000	17/01/06	20/01/11
Siège de la CAF des Côtes d'Armor à Ploufragan (22)	7 000	06/02/09	
Siège de l'URSSAF des Côtes d'Armor à Plérin-sur-Mer (22)	2 195	19/06/09	
Création médiathèque et salles de cinéma à St-Malo (35)	5 700	12/11/09	
Maison Pluridisciplinaire de Santé à Josselin (56)	602	19/11/09	
Commerce Enerpark à Melesse (35)	2 494	22/01/10	13/07/11
La Grée des Landes - Eco-hôtel Spa Y. Rocher à Cournon (56)	2 284	25/02/10	21/01/11
Polyclinique de Pontivy à Noyal-Pontivy (56)	8 500	11/03/10	31/08/10
Plateforme tri du courrier à Noyal-Châtillon-sur-Seiche (35)	31 363	18/03/10	
Bureaux et ateliers SOPREMA à Ploudaniel (29)	393	15/10/10	01/09/11
Plateforme logistique SCI La Janais à Saint-Malo (35)	6 000	21/01/11	02/12/11
Bureaux Archipel Habitat à Rennes (35)	8 400	28/01/11	
Centre de R&D Technicolor à Cesson-Sévigné (35)	18 574	24/02/11	
Préfecture d'Ille-et-Vilaine à La Courrouze à St Jacques (35)	11 318	13/06/11	
Bureaux Cap Courrouze à St Jacques (35)	16 480	10/11/11	
Bureaux (bât. A, B, C) Energies à Cesson-Sévigné (35)	19 140	10/11/11	

Chiffres clés 2011 en Bretagne : BATIMENTS TERTIAIRES CERTIFIES

- **NF Bâtiment tertiaire Démarche HQE® :**
 - ✓ 6 opérations certifiées (phase réalisation) fin 2011 en Bretagne pour près de 40 000 m2 (299 opérations en France).
 - ✓ 16 opérations certifiées (phase programme) fin 2011 en Bretagne pour 160 000 m2 ; 2 labels BBC-Effinergie 2005 attribués en Bretagne (labels délivrés à la réception des ouvrages).
- **NF Bâtiment tertiaire en exploitation – Démarche HQE® (lancé fin novembre 2009) :** pas d'opération en Bretagne (une soixantaine en France) au 31/12/2011.

Les surfaces SHON certifiées en Bretagne par année
(phase programme)



Source : CERTIVEA

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INFORMATION DES MENAGES

L'activité des espaces INFO-ENERGIE (EIE)

16 lieux d'accueil

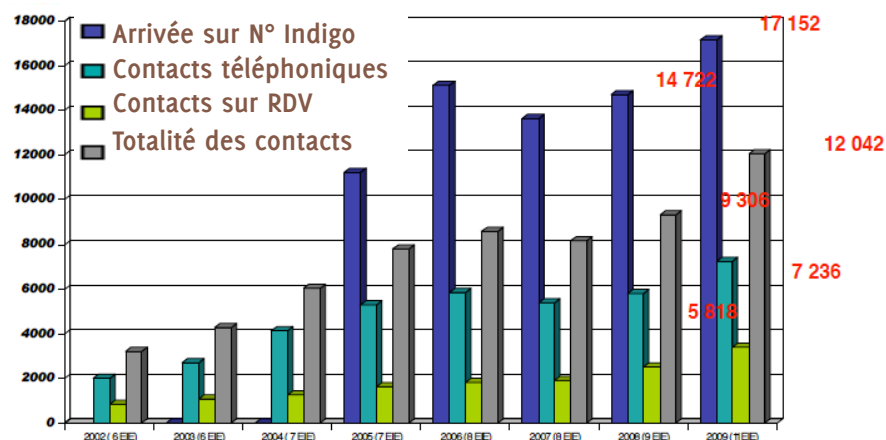
32

Créés en 2001, les espaces INFO-ENERGIE sont financés par l'ADEME et le Conseil régional de Bretagne dans le cadre du contrat de projets Etat-Région. Ils informent et conseillent les ménages sur les questions liées à la maîtrise de l'énergie et à la protection de l'environnement.

Chiffres clés 2011 en Bretagne : RESEAU ESPACES INFO-ENERGIE (EIE)

- 16 EIE animés par 14 conseillers fin 2011
- Nouvel EIE du Pays de Dinan (mai 2012)
- 6 700 personnes conseillées en 2011
- 7 028 personnes sensibilisées en 2011 (22 178 en 2010)
- Mise en place d'un N° vert (gratuit) pour remplacer N° Indigo (2012).

Evolution des contacts des espaces INFO-ENERGIE en Bretagne



Territoire (Nom de l'EIE)	
Pays du Centre Ouest Bretagne (ALECOB)	Pays de Redon et Vilaine
Pays de Lorient ; Pays d'Auray (ALOEN)	Pays de Brocéliande
Pays de Saint-Brieuc (ALE du Pays de Saint-Brieuc)	Pays de Ploërmel - Coeur de Bretagne
Pays de Rennes (ALEC du Pays de Rennes)	Pays de Vannes
Pays de Brest (ENER'GENCE)	Pays du Centre Bretagne
Pays de Morlaix (HEOL)	Pays de Pontivy
Pays de Cornouaille / Sud Finistère (Quimper Cornouaille Développement)	Pays de Saint-Malo
Pays de Fougères	Pays de Dinan (mai 2012)
Pays de Vitré - Porte de Bretagne	



Source : ADEME Bretagne

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INFORMATION DES MENAGES

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

71 M€ de travaux générés en 2011 en Bretagne

33

L'éco-PTZ permet de financer les travaux d'économies d'énergie et les éventuels frais induits par ces travaux pour une habitation construite avant le 1er janvier 1990 et destinée à un usage de résidence principale. Le dispositif est applicable aux offres émises entre le 1er avril 2009 et le 31 décembre 2013.

Il est destiné aux propriétaires occupants, bailleurs ou en société civile.

Les travaux, menés par des professionnels, doivent :

- soit mettre en œuvre « un bouquet de travaux » (au moins deux types de travaux : toiture, murs extérieurs, fenêtres, porte, chauffage, etc.),
- soit améliorer la performance énergétique globale du logement (travaux définis dans le cadre d'une étude thermique, permettant d'atteindre une consommation d'énergie au moins inférieure à 150 kWh/m²/an),
- soit réhabiliter un système d'assainissement non collectif par des dispositifs ne consommant pas d'énergie.

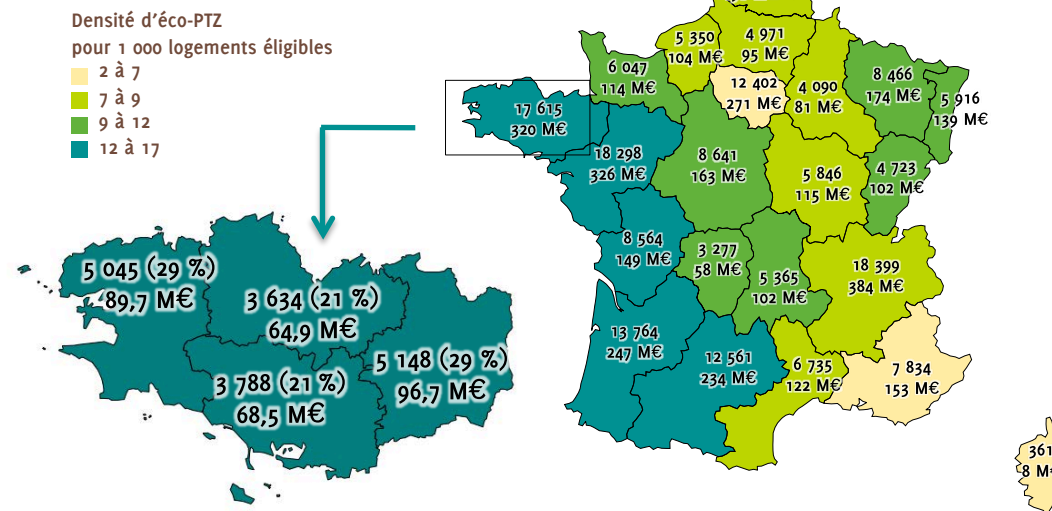
L'éco-PTZ permet de financer jusqu'à 30 000 € de travaux (10 000 € en assainissement). Il est cumulable avec les aides de l'ANAH et des collectivités territoriales, le PTZ octroyé pour les opérations d'acquisition-rénovation. Il n'était pas cumulable avec le crédit d'impôt développement durable en 2011 mais le redevient à partir du 1er janvier 2012.

Bilan	Bretagne		France	
	Année 2011	Cumul à fin 2011*	Année 2011	Cumul à fin 2011*
Nombre d'éco-PTZ accordés	3 942	17 615	40 604	189 765
Montant moyen prêté (€/logement)	15 693	15 801	16 985	16 789
Montant total prêté (M€)	61,9	278	689,7	3 186
Montant moyen des travaux (€/logement)	18 045	18 160	19 608	19 324
Montant total des travaux (M€)	71,1	320	796,2	3 667

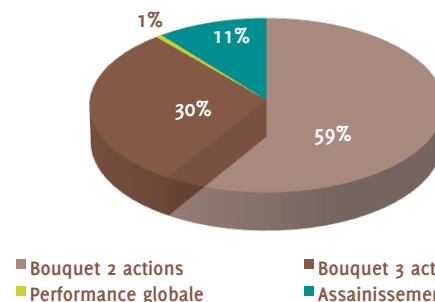
* Depuis la mise en place du dispositif

Nombre d'éco-PTZ accordés (cumul à fin 2011*)

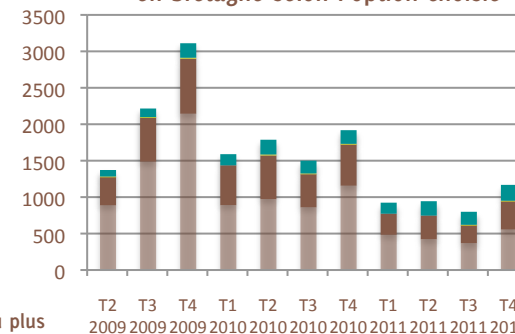
Montant total des travaux générés (cumul à fin 2011*)



Répartition des éco-PTZ accordés en Bretagne selon l'option choisie (cumul à fin 2010*)



Nombre d'éco-PTZ accordés par trimestre en Bretagne selon l'option choisie



M€ : million d'euros

Source : SGFGAS

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INFORMATION DES MENAGES

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

34

Chiffres clés (cumul à fin 2011*) en Bretagne : ECO-PTZ

NOMBRE DE PRETS

- 17 615 éco-PTZ accordés à fin 2011 en Bretagne, soit 9 % du total national (3ème rang) dont 3 942 éco-PTZ accordés en 2011.
- Densité : 17 logements pour 1 000 (part des logements éligibles aidés).
- I&V (29 %), Finistère (29 %), Morbihan (21 %), Côtes d'Armor (21 %).
- Bouquet de 2 actions (59 %) et 3 actions ou plus (30 %).

MONTANTS DE TRAVAUX

- Montant total des travaux : 320 M€ (3ème rang).

PROFIL DES LOGEMENTS AYANT BENEFICIE DE L'ECO-PTZ

- 95 % des prêts concernent des maisons individuelles.
- 90 % des éco-PTZ ont été accordés à des propriétaires occupants.
- 66 % des logements ont été construits avant 1975.

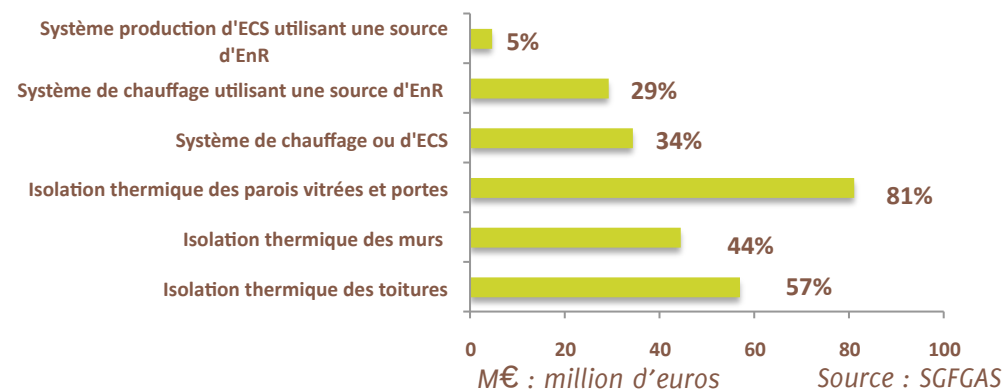
Bretagne Flux (année 2011) Stock (cumul à fin 2011*)	Nombre d'éco-PTZ		Montant moyen de travaux (€/logt)		Montant total de travaux (M€)	
	Flux	Stock	2011	Flux	Stock	
Bouquet 2 actions	1 888	10 381	16 296	30,8	164,1	
Bouquet 3 actions	1 278	5 244	26 576	34,0	139,1	
Performance globale	21	105	30 024	0,6	2,8	
Assainissement non collectif	755	1 885	7 645	5,8	14,3	
TOTAL	3 942	17 615	18 045	71	320	

* Depuis la mise en place du dispositif

Les volumes de travaux en Bretagne en 2011 liés aux bouquets de travaux (2 et 3 actions)

	Montant moyen	Montant total
Isolation thermique des toitures	3 873 €/logt	7,0 M€
Isolation thermique des murs	6 908 €/logt	9,7 M€
Isolation thermique des parois vitrées et portes	10 057 €/logt	25,7 M€
Système de chauffage ou d'ECS	9 809 €/logt	10,6 M€
Système de chauffage utilisant une source d'EnR	6 015 €/logt	5,5 M€
Système production d'ECS utilisant une source d'EnR	7 561 €/logt	1,1 M€

Détail des actions dans les bouquets de travaux (2 ou 3 actions) en 2011 (en %)



LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INFORMATION DES MENAGES

Le crédit d'impôt développement durable

La montée en charge du dispositif

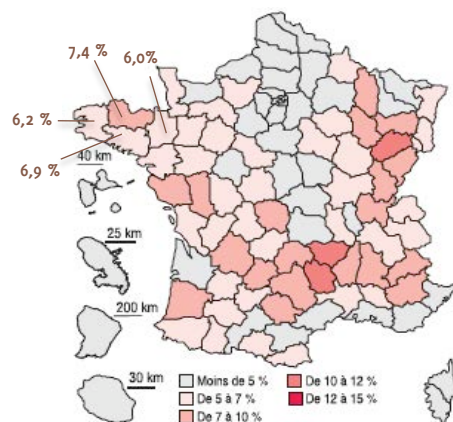
35

Le crédit d'impôt développement durable est une disposition fiscale permettant aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique portant sur une résidence. Ce dispositif est plafonné à 8 000 € pour une personne seule et à 16 000 € pour un couple soumis à l'imposition commune (+ 400 € par personne à charge).

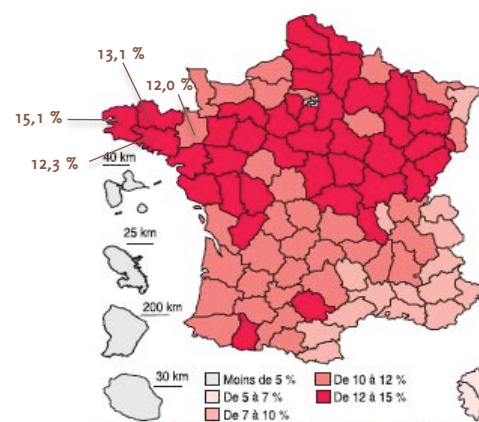
Chiffres clés 2008 en Bretagne : CREDIT D'IMPOT DEVELOPPEMENT DURABLE

- 104 226 ménages bretons ont déclaré des travaux au titre du crédit d'impôt développement durable en 2008 (7 % du total national).
- Montant total des acquisitions : 491 M€ en 2008 (8,1 Md€ en France en 2008 et 23,6 Md€ en France de 2005 à 2008).

Part des résidences principales pour lesquelles ont été déclarés des travaux d'installation d'équipements utilisant des EnR de maîtrise de la consommation énergétique

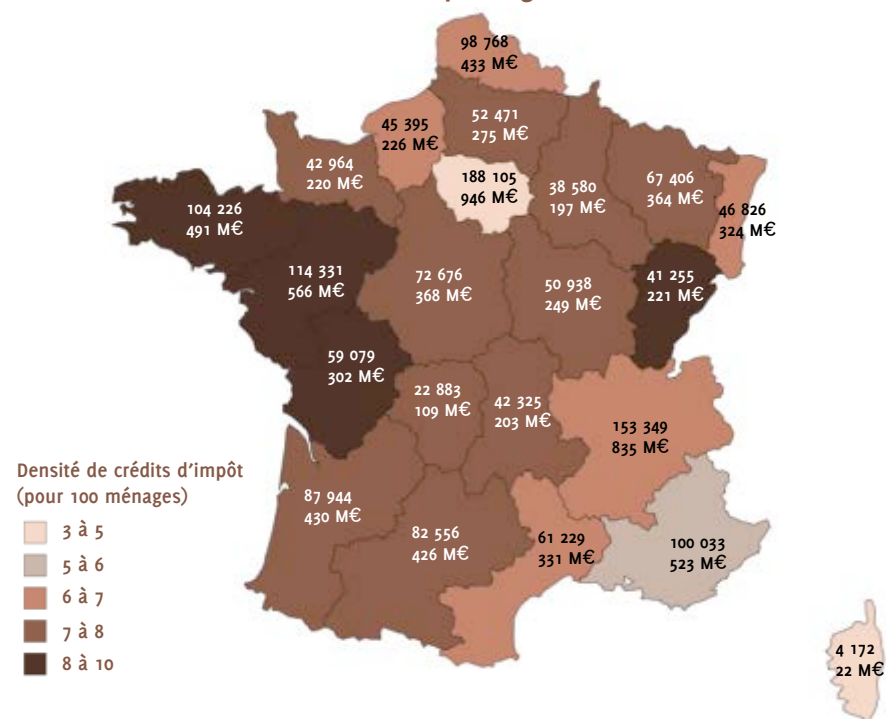


Source : DGFIP, exhaustif fiscal 2005 à 2008, calculs Insee.



Source : DGFIP, exhaustif fiscal 2005 à 2008, calculs Insee.

Nombre de crédits d'impôt et montant total des acquisitions en 2008 par région



2008	Bretagne	France	Bretagne/ France
Nombre de crédits d'impôt	104 226	1 583 899	6,6 %
Montant total des acquisitions (M€)	491	8 081	6,1 %

M€ : million d'euros
Md€ : milliard d'euros

Source : DGFIP

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INFORMATION DES MENAGES

Le verdissement des dispositifs dans le neuf Présentation des dispositifs Scellier et PTZ+

36

PTZ+

Le nouveau PTZ, nommé PTZ+, réservé aux primo-accédants sans plafond de ressources, est entré en vigueur le 1er janvier 2011, en remplacement du PTZ, du Pass foncier et du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt. Le montant de l'aide est modulé en fonction de la zone géographique (4 zones allant de la zone A, (zone fortement tendue, à la zone C, zone faiblement tendue) et des performances énergétiques du logement. Pour le neuf, le pourcentage maximum est réservé à l'acquisition de logements BBC dans les zones où l'immobilier est tendu et pour l'ancien, à des logements performants énergétiquement (étiquette DPE A, B, C ou D).

Chiffres clés 2011 en Bretagne : PTZ+

NOMBRE DE PTZ+

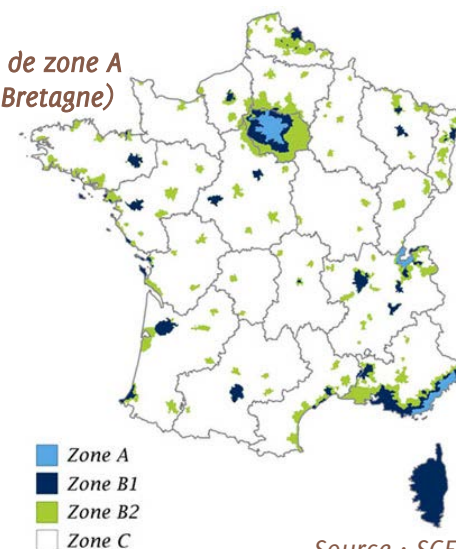
■ 21 494 offres de prêts émises en Bretagne en 2011 (pour l'achat ou la construction de logements neufs et l'acquisition-amélioration de logements anciens), soit 6,0 % du total national (356 981 en France).

✓ Part de PTZ+ vers l'ancien : 67 % en Bretagne contre 73 % au niveau France.

LOGEMENTS BBC

- En Bretagne, 1 478 PTZ+ accordés dans le cadre de l'achat d'un logement neuf ont été destinés à un logement BBC sur un total de 6 943 PTZ+ vers le neuf, soit un prêt sur cinq.
- En France, 22 814 PTZ+ accordés dans le cadre de l'achat d'un logement neuf ont été destinés à un logement BBC sur un total de 95 325, soit un prêt sur quatre.

(pas de zone A en Bretagne)



Source : SGFGAS

	Performance énergétique	zone A	zone B1	zone B2	zone C
Neuf	BBC	40%	35%	30%	25%
	non BBC	27%	22%	17%	15%
Ancien	A, B, C, D	20% (=> 25% si HLM)			
	E, F	10% (=> 15% si HLM)			
	G	5% (=> 10% si HLM)			

DISPOSITIF SCCELLIER

Le verdissement du dispositif Scellier est prévu dans la loi de Finances de 2010. Les conditions sont précisées dans le décret n° 2000-823 du 20 juillet 2010 (paru au JO du 22 juillet 2010). Depuis le 1er janvier 2011, avec l'entrée en vigueur du dispositif Scellier Bâtiment Basse Consommation, il est plus avantageux de réaliser une défiscalisation Scellier dans un logement respectant le niveau de performance énergétique BBC. L'avantage fiscal est de 25 % pour les logements BBC contre 15 % pour les logements non BBC.

En 2012, l'acquisition d'un logement BBC donnera droit à une réduction d'impôt de 15 % contre 10 % pour une opération "classique". Le plafond global du prix de revient (300 000 euros) et les conditions de mise en location du logement sur 9 ans restent identiques.

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH) a pour mission de mettre en oeuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants. Elle encourage la réalisation de travaux via des subventions aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs de logements locatifs et aux copropriétaires. En 2010, l'ANAH a adopté un nouveau régime d'aides, avec trois axes prioritaires : la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, les propriétaires occupants les plus modestes (intervention forte sur la lutte contre la précarité énergétique et la prise en compte des besoins d'adaptation liés à la perte d'autonomie) et le ciblage de l'aide aux propriétaires bailleurs sur les logements montrant un niveau de dégradation significatif.

Le dispositif d'aides a été de nouveau modifié au 1^{er} janvier 2011, avec notamment la fin de l'éco-subvention (créée en 2009) et la mise en œuvre du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements (FART) dans le cadre du programme « Habiter mieux ». L'objectif de ce programme est d'aider 300 000 propriétaires occupants à financer les travaux de rénovation thermique les plus efficaces, pour diminuer de façon significative les déperditions d'énergie de leurs logements. Il s'adresse aux propriétaires occupants aux ressources "modestes" ou "très modestes" qui bénéficient des aides aux travaux de l'Anah. L'aide "Habiter Mieux" est une prime forfaitaire et ne peut être accordée indépendamment d'une aide de l'Anah. L'octroi de cette aide est soumis à l'existence d'un Contrat local d'engagement contre la précarité énergétique sur le territoire où est situé le logement. Les travaux doivent améliorer d'au moins 25 % la performance énergétique du logement (consommation conventionnelle d'énergie).

Chiffres clés 2011 en Bretagne : AIDES ANAH

AIDES ANAH

- 20,4 M€ de subventions distribuées par l'ANAH en Bretagne dont 19 M€ aux propriétaires pour le financement de leurs travaux
- Ces aides ont généré un volume global de travaux éligibles de 61 M€
- 3 458 logements bretons subventionnés par l'ANAH en 2011

REPARTITION DES AIDES PAR PRIORITE D'ACTION (Dossiers travaux)

- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé : 575 logements (10,6 M€) pour 32 M€ de travaux éligibles
- Lutte contre la précarité énergétique :
Programme Habiter Mieux : 873 logements aidés en 2011 pour un total de subventions de 5,9 M€ (ANAH + FART) ; près de 15 M€ de travaux éligibles
- Autonomie de la personne : 929 logements (2,7 M€) pour près de 8 M€ de travaux éligibles

Bilan 2011 des aides ANAH (Ensemble des dossiers travaux)		Bretagne	France
Propriétaires occupants	logements aidés	2 813	38 559
	Subventions (en M€)	8,6	120,3
Propriétaires bailleurs	logements aidés	355	11 969
	Subventions (en M€)	5,8	171,1
Syndicats de copropriétaires	logements aidés	290	22 314
	Subventions (en M€)	4,5	56,7
TOTAL Dossiers travaux	logements aidés	3 458	72 958
	Subventions (en M€)	18,9	349,0
	Travaux éligibles	60,9 M€	1,0 Md€

M€ : million d'euros / Md€ : milliard d'euros

Source : ANAH

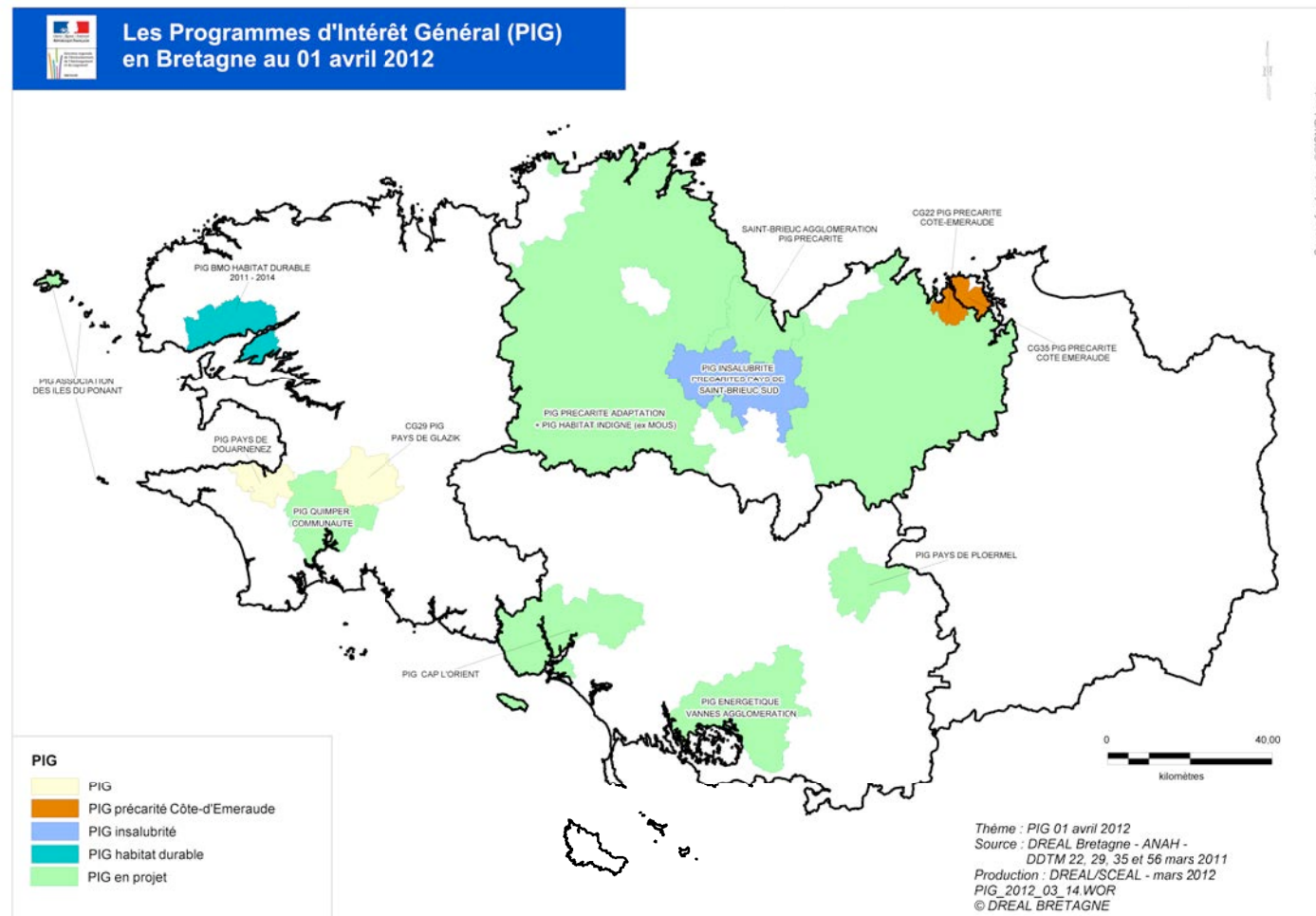
38

BILAN 2011

Chiffres clés en Bretagne : Opérations programmées

- 29 opérations programmées actives au 01/04/12 (hors FART) :
 - ✓ 23 OPAH (dont 2 OPAH énergie et 2 OPAH développement durable),
 - ✓ 6 PIG (dont 2 PIG Précarité et 1 PIG Habitat durable).
- 24 projets à l'étude au 01/04/12 : 16 OPAH et 8 PIG
- 2 103 logements aidés en 2011 en secteur programmé pour un montant de 13,8 M€ (soit plus de 42 M€ de travaux).

M€ : million d'euros



Source : ANAH / DREAL Bretagne

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

Les logements sociaux

La rénovation énergétique du parc de logement social

40

Le Grenelle de l'environnement a fixé comme objectif la rénovation de l'ensemble du parc de logement social, avec, une priorité accordée à la réalisation des travaux sur les 800 000 logements sociaux les plus consommateurs d'énergie (classés E, F ou G du diagnostic de performance énergétique) d'ici 2020, soit de l'ordre de 45 000 logements en Bretagne.

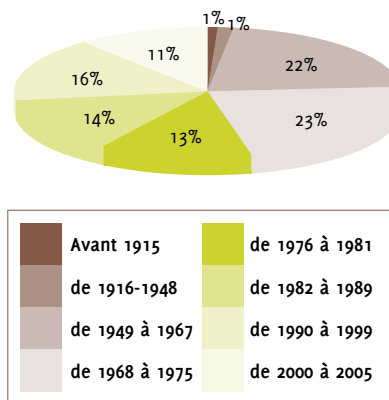
Le parc locatif social public	BRETAGNE	FRANCE
Nombre de logements sociaux	157 731	4 456 297
Part des maisons individuelles (en %)	23 %	16 %
Part des logements sociaux dans l'ensemble des résidences principales* (en %)	11 %	16 %

Source : DREAL Bretagne – EPLS au 01/01/2011

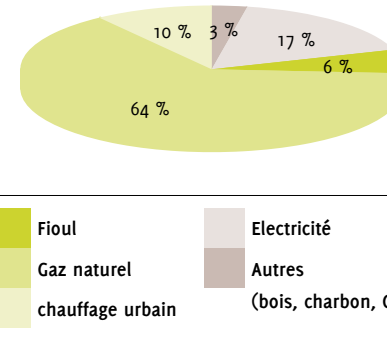
*Estimation des résidences principales au 01/01/2011 – DGI Taxe d'habitation – Sitadel2

La répartition du parc locatif social breton

PAR PERIODE DE CONSTRUCTION



PAR TYPE DE CHAUFFAGE



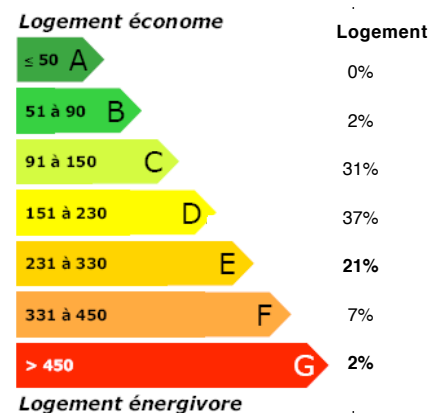
Chiffres clés en Bretagne : CARACTERISTIQUES DU PARC SOCIAL

- 47 % des logements du parc locatif social ont été construits avant 1975, soit avant toute réglementation thermique sur le bâti.
- Classement du parc en étiquette DPE Energie de type « Facture » :
 - Plus de 53 300 000 logements classés en étiquette DPE D (37 %)
 - Plus de 31 000 logements classés en étiquette DPE E (21 %)
 - Près de 13 900 logements classés en étiquette DPE F ou G (9 %).
- Consommations énergétiques

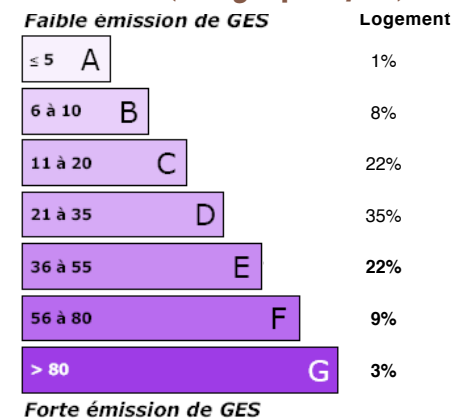
	En énergie primaire	En énergie finale
totales :	1 891 GWh EP	1 494 GWh EF
unitaires :	12 652 kWh EP/log.	9 997 kWh EF/log.

Source : modèle ENERTER® – Energies Demain (données 2005)

DPE Energie (en kWh EP/m²)



DPE Climat (en kg eq CO2/m²)



Source : modèle ENERTER® - Energies Demain (données 2005)

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

Les logements sociaux

Evolution du dispositif de rénovation thermique

41

La loi Grenelle a prévu, d'ici 2020, la rénovation thermique de 800 000 logements sociaux parmi les plus énergivores. L'objectif ambitieux poursuivi étant la rénovation de 70 000 logements sociaux par an.

L'éco-prêt logement social (éco-PLS) :

Pour atteindre cet objectif, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ont signé le 26 février 2009 une convention prévoyant la mise en place d'une enveloppe de 1,2 Md€ « d'éco-prêts logement social » afin de rénover 100 000 logements énergivores.

Cette première enveloppe, épuisée à fin mai 2011, a permis de générer 2,7 Md€ de travaux au niveau national et une économie annuelle de 1 000 GWhEF.an tout en évitant l'émission de 240 000 tCO₂.an.

En Bretagne, le conseil régional abonde ce dispositif par une subvention pouvant aller jusqu'à 3 000 € par logement qui compense les intérêts d'emprunt pour les opérations éligibles à l'éco-PLS. Cette mesure permet d'aboutir à l'équivalence d'un prêt à taux zéro.

Fin 2011, le gouvernement a décidé de pérenniser cet éco-prêt en l'intégrant dans la gamme de prêts distribués par la CDC en tant que prêt à l'amélioration (PAM) consacré à la rénovation thermique.

Proposé aux organismes HLM et aux SEM dans les mêmes conditions d'éligibilité que l'ancien éco-PLS, il sera accessible pour les logements de classe énergétique E, F et G (sans contingentement), et de classe D sous certaines conditions (dans la limite de 14 000 logements par an). Son taux est désormais variable et indexé sur le taux du livret A et fonction de la durée du prêt. Le montant du prêt varie de 9 000 à 16 000 € par logement en fonction du gain énergétique visé pour les logements E, F et G, auquel s'ajoute 2 000 € en cas d'obtention des labels HPE ou BBC rénovation. Concernant les logements D, le montant forfaitaire de prêt est fixé à 12 000 €, porté à 14 000 € en cas d'obtention d'un des labels réglementaires précités.

Le coût de la bonification de ce prêt sera porté par l'Etat. Ce nouvel éco-prêt sera la contrepartie nationale des aides européennes à la rénovation thermique, dans le cadre du FEDER.

Chiffres clés 2011 en Bretagne : ECO-PLS

- 125 M€ de prêts* distribués en Bretagne à fin 2011 (dont 8,6 M€ en 2011) ayant permis de réhabiliter 1 711 logements sociaux (dont 663 logements en 2011) ; 383,7 M€ de prêts signés en France en 2011.

*prêt de 1^{ère} génération à taux fixe de 1,9 %

Source : Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

Chiffres clés en Bretagne : FEDER (bilan à mi parcours)

- En Bretagne : 12 M€ (soit 4 % de l'enveloppe) ; subventions de l'enveloppe initiale (5 M€) calées sur des dispositifs existants et nouvelle enveloppe de 5,7 M€ accordée dans le cadre du pacte électrique breton (cible : parc social chauffé à l'électricité).
- 2 103 ménages bretons concernés.
- Investissements générés : 53,5 M€ (de juin 2009 à mars 2011).

Source : Union Sociale pour l'Habitat (USH) – ARO Habitat Bretagne

En France, le parc tertiaire public s'élève à 400 millions de m² dont 120 millions pour les bâtiments de l'Etat (50 millions de m² chauffés dont 15 millions de m² de bureaux) et ses établissements publics (70 millions de m²). D'importants travaux de mise aux normes ont déjà été entrepris mais il reste encore beaucoup à faire.

La loi Grenelle 1 (article 5) précise que tous les bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics seront soumis à des audits techniques d'ici fin 2010 avec pour objectif d'engager leur rénovation d'ici à 2012. L'objectif de cette rénovation est la réduction d'au moins 40 % des consommations d'énergie et d'au moins 50 % des émissions de GES à échéance 2018. Par ailleurs, il s'agit de garantir la mise en accessibilité de l'ensemble du parc immobilier de l'Etat avant 2015.

Le volet Etat exemplaire du plan de relance a été doté de 200 M€ dont 150 M€ pour les travaux et 50 M€ pour les audits approfondis.

Chiffres clés en Bretagne : BATIMENTS DE L'ETAT

Coût des audits Energie gros entretien et Accessibilité : 2,1 M€.

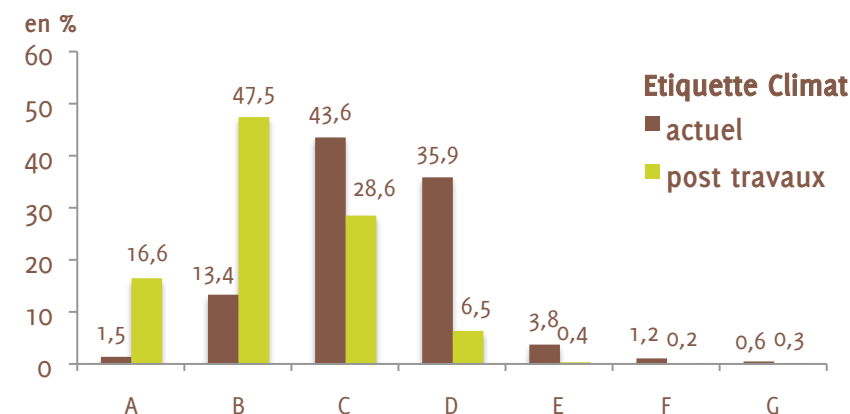
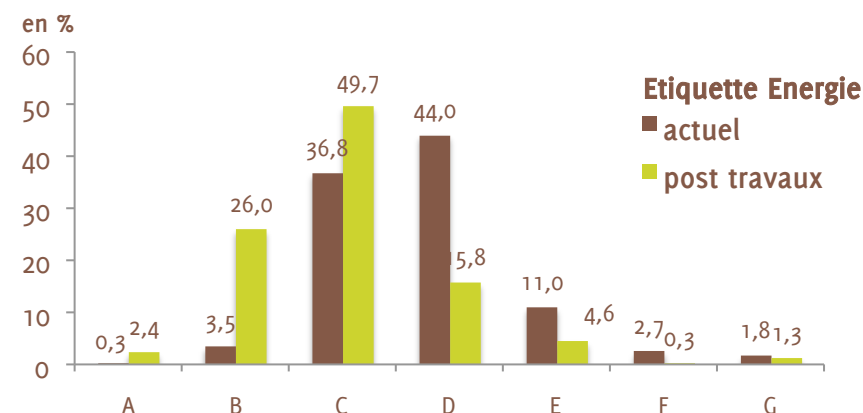
Parc immobilier audité « Energie gros entretien » :

- 718 bâtiments (y compris des logements) pour plus de 1,7 million de m² de SHON (surfaces chauffées).
- Consommation énergétique moyenne du parc audité : 250 kWh/m².an (D).
- Emission moyenne CO₂ du parc audité : 20 kg/m².an (entre C et D).
- Montant estimé des travaux : 200 € TTC/m² soit plus de 341 M€ de travaux sur l'ensemble du parc audité (hors accessibilité).

Accessibilité : 650 000 m² de SHON auditées.

Source : DREAL Bretagne

Bilan de la campagne des audits énergétiques et GES sur les bâtiments d'Etat en Bretagne (ensemble parc audité breton)



Source : DREAL Bretagne

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

Les bâtiments des collectivités territoriales

L'importance des bâtiments scolaires

43

En France, le parc tertiaire public s'élève à 400 millions de m² dont 280 millions de m² pour les collectivités territoriales. Plus de la moitié du parc de ces collectivités est constituée par les bâtiments scolaires (150 millions de m²).

Le conseil régional assure, notamment, la construction ou la reconstruction, l'extension, les grosses réparations ainsi que l'équipement et le fonctionnement des lycées, établissements d'éducation spécialisés et lycées professionnels maritimes.

Le programme prévisionnel d'investissement (PPI) est réalisé dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEMAEB.

Les travaux doivent être menés en conformité avec l'**éco-référentiel** (voté en janvier 2010) regroupant les prescriptions et engagements en matière environnementale auxquels les maîtres d'œuvre sont contraints. Les bâtiments neufs doivent être à minima à basse consommation (BBC) et tendre vers des bâtiments à énergie positive (BEPOS). Pour les restructurations, l'objectif est de réduire de 40 % les consommations enregistrées lors de l'expertise initiale. Objectif : consommation inférieure à 90 kWh/m²/an (étiquette B).

Chiffres clés en Bretagne : LYCEES BRETONS

815 bâtiments répartis sur 127 sites de lycées publics (2 millions de m²).

- PPI 2010-2014 : 414 M€ pour l'amélioration du cadre bâti des lycées publics et 25 M€ de dépenses imprévisibles (total de 442 M€).

- ✓ Près de 40 % des montants auront été affectés fin 2011 (84 M€ en 2011)

- ✓ Elaboration d'un schéma directeur d'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite en 2012

- ✓ Diagnostic des toitures lancé en novembre 2011 pour connaître les potentialités du patrimoine en termes d'installation de panneaux photovoltaïques (achèvement 1^{er} semestre 2012)

- ✓ Charte « Chantier vert » en vigueur pour les chantiers de travaux

Programmation prévisionnelle des investissements régionaux dans les 146 lycées privés : 93 M€ pour la période 2010-2014 (21,8 M€ en 2011, soit 47 % de réalisations en deux ans).

Les conseils généraux ont, parmi leurs compétences, la maîtrise d'ouvrage de divers bâtiments dont la prise en charge de la construction, de l'entretien général et technique et du fonctionnement des collèges publics ainsi que des équipements sportifs qui y sont rattachés. L'analyse des différents PPI fait apparaître un important potentiel de travaux de rénovation à réaliser dans ces bâtiments, compte tenu, notamment, de l'évolution constante des réglementations et normes de sécurité, hygiène et accessibilité.

Chiffres clés : COLLEGES BRETONS

Côtes d'Armor : PPI Collège 2010-2018 = 184 M€ (47 collèges publics),

- dont 153 M€ de travaux d'économies d'énergie (83 % du PPI).
- Diagnostics d'accessibilité réalisés en 2010.

Finistère : PPI Collège 2012-2017 = 143 M€ (63 collèges publics),

- dont 100 M€ pour les opérations de constructions et de réhabilitations.
- DPE Energie : 28 % des collèges en B, 61 % en C et 11 % en D.
- Coût global d'accessibilité des collèges : 28 M€ TTC ; 50 % des collèges sont accessibles à fin 2011.

Ille & Vilaine : PPI Collège 2010-2014 = 104 M€ (60 collèges publics),

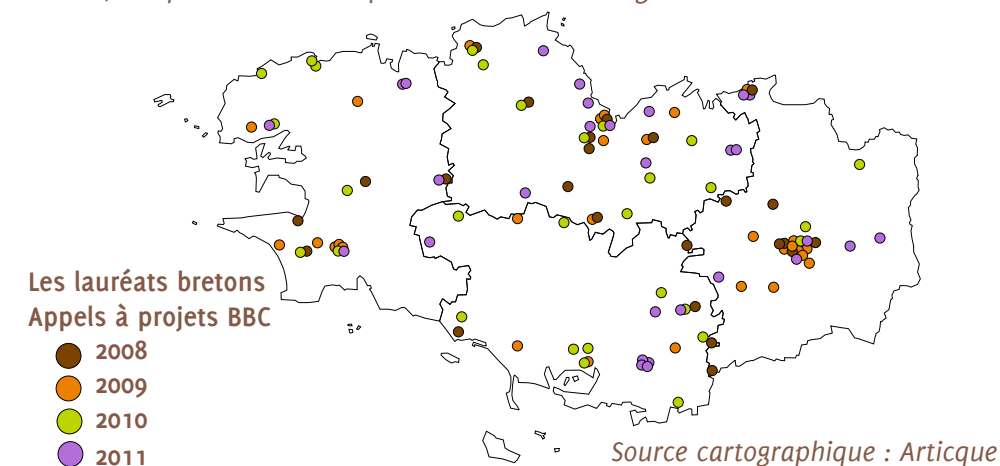
- dont 76 opérations (104 M€) en priorité 1 (grands projets et actions obligatoires concernant l'accessibilité et la maîtrise de l'énergie).

Morbihan : PPI Collège 2010-2014 : 74 M€ (42 collèges publics) intégrant les mises aux normes au titre de l'accessibilité. 24 M€ d'investissements en travaux et en équipements scolaires en 2011.

Des inscriptions budgétaires sont prévues par les Départements pour l'aide aux interventions dans les collèges privés (loi Falloux).

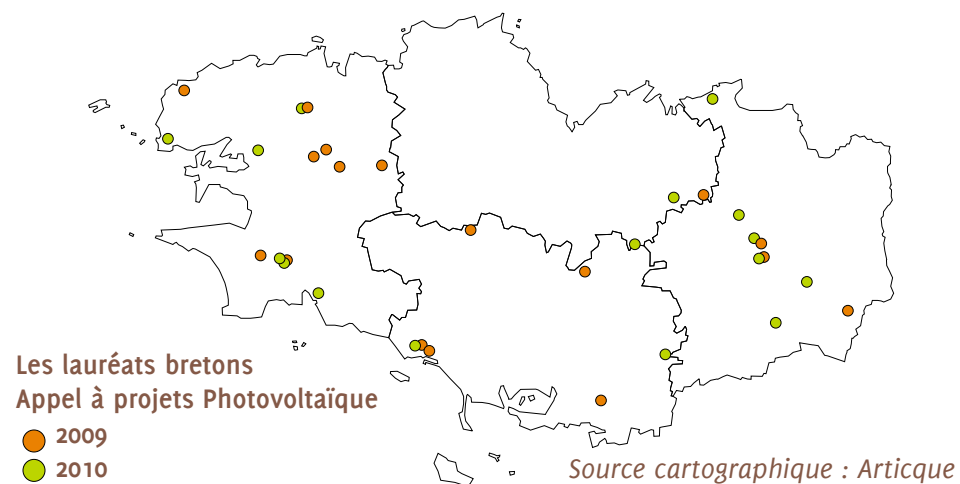
Pour préparer la révolution à venir dans le bâtiment (BBC puis BEPOS), différentes démarches et expérimentations ont été mises en place, dont le Programme de Recherche et d'Expérimentation dans le Bâtiment (PREBAT) avec des appels à projets régionaux visant à une meilleure maîtrise de l'énergie et à la promotion des énergies renouvelables. Dans le cadre du contrat de projets Etat Région 2007-2013, le Conseil régional de Bretagne, les Conseils généraux bretons et l'ADEME s'associent depuis 2008, avec le soutien de l'Union européenne, dans des appels à projets annuels destinés aux collectivités locales et organismes publics.

- **L'appel à projets BBC 2011** (PREBAT EFFINERGIE) ne concerne que les réhabilitations*. La sélection des projets se fait sur des critères de performance (catégories BBC et « BBC+ ») variant selon le type de bâtiment (résidentiel et tertiaire). Ils prennent en compte l'ensemble des usages.



Lauréats	Projets retenus	dont Neuf	dont Rénov.	dont Tertiaire	dont Logt	SHON (m2)
BBC 2008	24	19	5	13	11	36 000
BBC 2009	29	19	10	17	12	63 080
BBC 2010	29	19	10	18	11	98 000
BBC 2011	29 (7 BBC et 22 BBC+)	NC*	29	17	12	72 000

- **L'appel à projets Photovoltaïque (PV)** innovant donne la priorité au développement de nouvelles technologies et à l'innovation architecturale dans les installations collectives (logement social, bâtiments publics et agricoles).



Lauréats	Projets retenus	dont Agriculture	dont Collectivités	dont Autres	Puissance installée
PV 2008	37	16	13	8	NC
PV 2009	17	2	12	3	599 kWc
PV 2010	16	1	8	7	459 kWc

Source : Conseil Régional de Bretagne / ADEME Bretagne
cartes réalisées par la Cellule Economique de Bretagne

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

Un soutien aux projets exemplaires Les aides à l'investissement de l'ADEME

45

Les aides à l'investissement de l'ADEME

En matière d'émissions atmosphériques, les investissements à réaliser pour mettre les installations en conformité avec les réglementations sont souvent très lourds. L'ADEME a mis en place un système d'aides pour encourager ces investissements. Elles privilégient la réalisation d'opérations innovantes pour la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles et des technologies propres.

▪ **Les opérations exemplaires**, en partant de techniques déjà validées, ont pour objectif de créer rapidement des exemples pour un territoire, une filière ou un secteur particulier, d'ouvrir un marché plus large à ces techniques ou de remédier aux obstacles qui en freinent la diffusion effective.

▪ **Les opérations de diffusion** répondent à certaines priorités fixées par l'ADEME et ne sont pas systématiques. Quatre approches sont privilégiées : polluants, technologies, branches industrielles ou territoires.

Le Fonds Chaleur (engagement du Grenelle) a été mis en place pour aider au financement de projets de développement de chaleur renouvelable dans les secteurs de l'habitat collectif, du tertiaire et de l'industrie.

Chiffres clés 2011 en Bretagne : AIDES A L'INVESTISSEMENT DE L'ADEME

- 420 M€ d'investissements générés depuis 2007 sur les territoires bretons par une aide à l'investissement de l'ADEME dont 121 M€ en 2011.
- 1 134 opérations financées depuis 2007 dont 207 en 2011.
- Ces opérations ont permis d'économiser 63 651 tonnes équivalent CO2 depuis 2007 dont 10 093 en 2011.
- 55 % des investissements générés en 2011 concernent l'efficacité énergétique du bâtiment (54 % des opérations).
- 17 % des investissements générés en 2011 sont financés par le Fonds Chaleur Grenelle (1 opération sur 4).

Aides à l'investissement de l'ADEME en Bretagne	Année 2011				Du 01/01/2007 au 31/12/2011			
	Aides à l'investissement		Montant total des opérations		Aides à l'investissement		Montant total des opérations	
	Nombre	%	M€	%	Nombre	%	M€	%
Aides à l'investissement	207	100 %	121	100 %	1 134	100 %	420	100 %
dont Energies renouvelables thermiques	36	17 %	7	6 %	399	35 %	52	12 %
dont Energies renouvelables électricité	9	4 %	26	22 %	126	11 %	44	11 %
dont Fonds Chaleur - Grenelle	51	25 %	21	17 %	110	10 %	45	11 %
dont Efficacité énergétique bâtiment	111	54 %	67	55 %	499	44 %	279	66 %
Nombre de tonnes équivalent CO2 évitées	10 093				63 651			

Source : ADEME

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

L'engagement dans le développement durable

Le dispositif Eco-FAUR

46

L'ancien Fonds d'aménagement urbain régional (FAUR) mis en place en 1985, a été rebaptisé en 2005 Eco-FAUR et inscrit désormais la démarche environnementale dans les conditions d'octroi de cette aide régionale. Il accompagne financièrement les collectivités bretonnes (communes et EPCI) dans leurs opérations d'aménagement intégrant une démarche de développement durable avec un ensemble de préoccupations environnementales.

Eco-FAUR2 : la région Bretagne a renforcé en juin 2011 son dispositif d'aide aux collectivités dans leurs projets d'aménagement durable (aide aux études préalables et aide aux travaux avec désormais deux appels à projets par an). La méthodologie se décline en 13 cibles dont certaines sont renforcées : préservation du foncier, mixité sociale et des usages, économies d'énergie (label BBC obligatoire pour les équipements publics), santé et biodiversité.

Appels à projets	Projets présentés	Projets retenus	dont Eqp	dont Esp	dont NQ
Eco-FAUR 2005	190	77	33	33	11
Eco-FAUR 2006	149	107	52	45	9
Eco-FAUR 2007	190	76	36	27	13
Eco-FAUR 2008	148	74	34	29	11
Eco-FAUR 2009	115	84	33	41	10
Eco-FAUR 2010	NC	79	31	41	7
Eco-FAUR 2011	NC	42	19	21	2

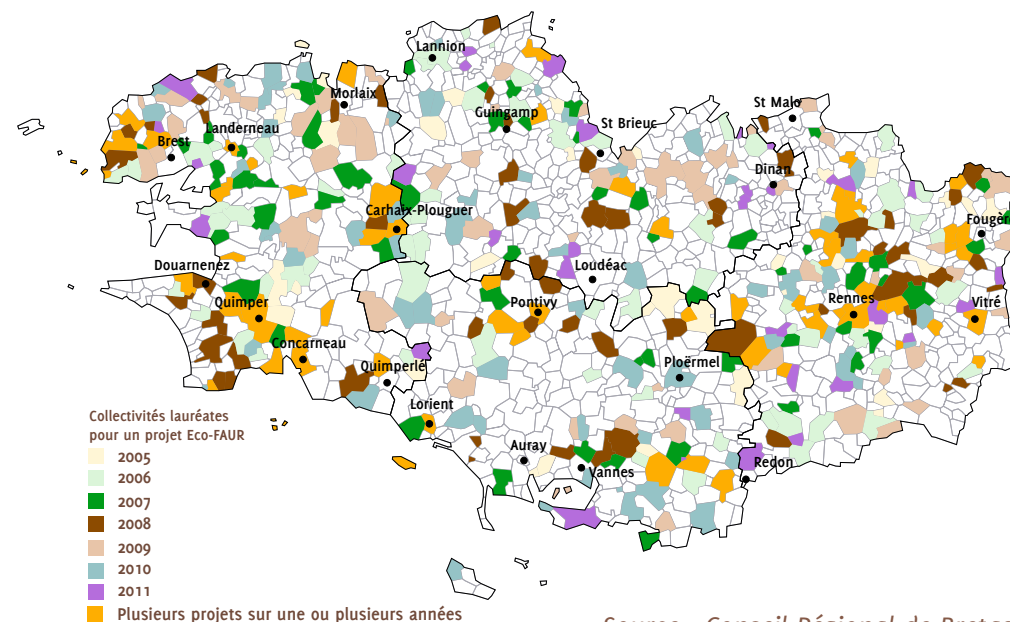
Equipements et bâtiments publics (EqP), Espaces publics ou projets paysagers (Esp), Nouveaux quartiers et habitat (NQ)

AP : Appel à projets

Chiffres clés 2011 en Bretagne : Eco-FAUR

- Plus d'une centaine d'études préalables financées depuis 2005.
- 539 projets soutenus par la région Bretagne depuis 2005.
- 42 projets soutenus en 2011 pour un montant total d'aide de plus de 3,86 M€ (correspondant à un montant total de dépenses subventionnables de plus de 15,4 M€ HT).

Collectivités lauréates ayant présenté au moins un projet Eco-FAUR en Bretagne (2005-2011)



Source : Conseil Régional de Bretagne

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

L'engagement dans le développement durable

Agenda 21 local

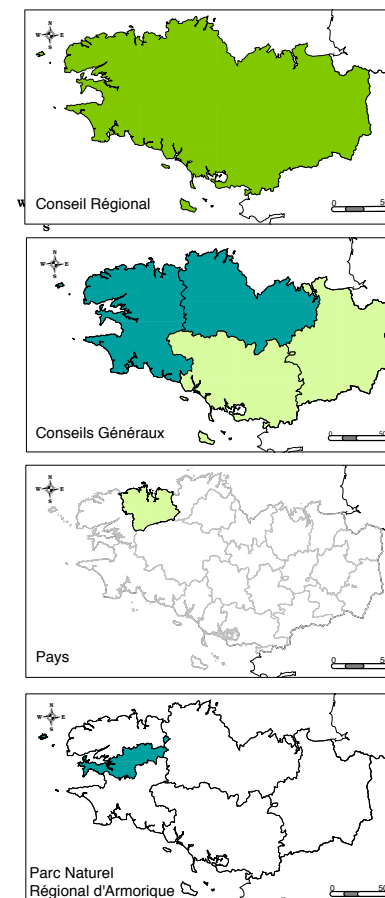
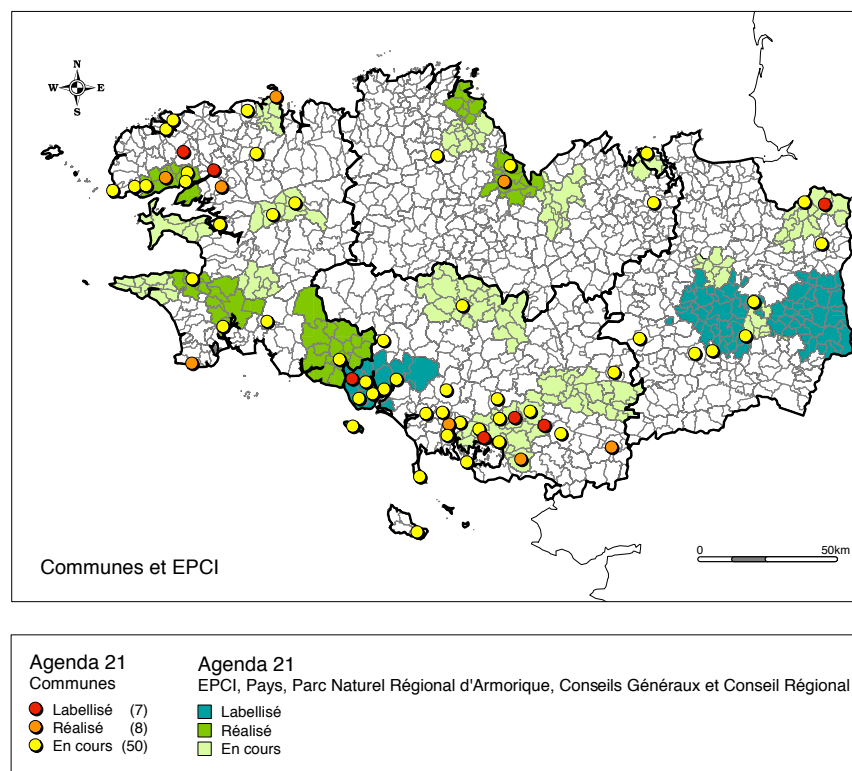
47

L'Agenda 21 local (déclinaison concrète de l'Agenda 21 issu de la conférence de Rio en 1992) est un projet territorial de développement local (diagnostic, stratégie et plan d'action pluriannuel). C'est une démarche volontaire portée par une collectivité ou un groupement de collectivités.

Chiffres clés 2011 en Bretagne : AGENDA 21 LOCAL

- 93 territoires engagés depuis 2005 dans une démarche d'Agenda 21 local en février 2012 en Bretagne (plus de 900 initiatives de collectivités en France).
 - 22 collectivités ont obtenu le label Agenda 21 local attribué par le MEDDTL en Bretagne (304 en France) :
- ✓ Session 2011 : Brest Métropole Océane, Quimper Communauté, Saint-Brieuc Agglomération, CC du Pays de Douarnenez, CC du Pays de Quimperlé, Auray, Quéven, Roscoff et Surzur ;
 - ✓ Session 2010 : Arradon, Plabennec, Landerneau et Guidel ;
 - ✓ Sessions précédentes : CG 22, CG 29, Parc Naturel Régional d'Armorique, Rennes Métropole, Cap L'Orient, Vitré Agglomération, Mellé, La Vraie-Croix et Saint-Nolff.

Les territoires bretons en démarche Agenda 21 - Février 2012 -



Source : Comité 21, GIP Bretagne Environnement, DREAL Bretagne

Thème : Agendas 21
Sources : DREAL Bretagne - Février 2012
Production : DREAL/COPREV Sébastien SAILLENFEST
© DREAL Bretagne - reproduction interdite

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

L'engagement dans le développement durable

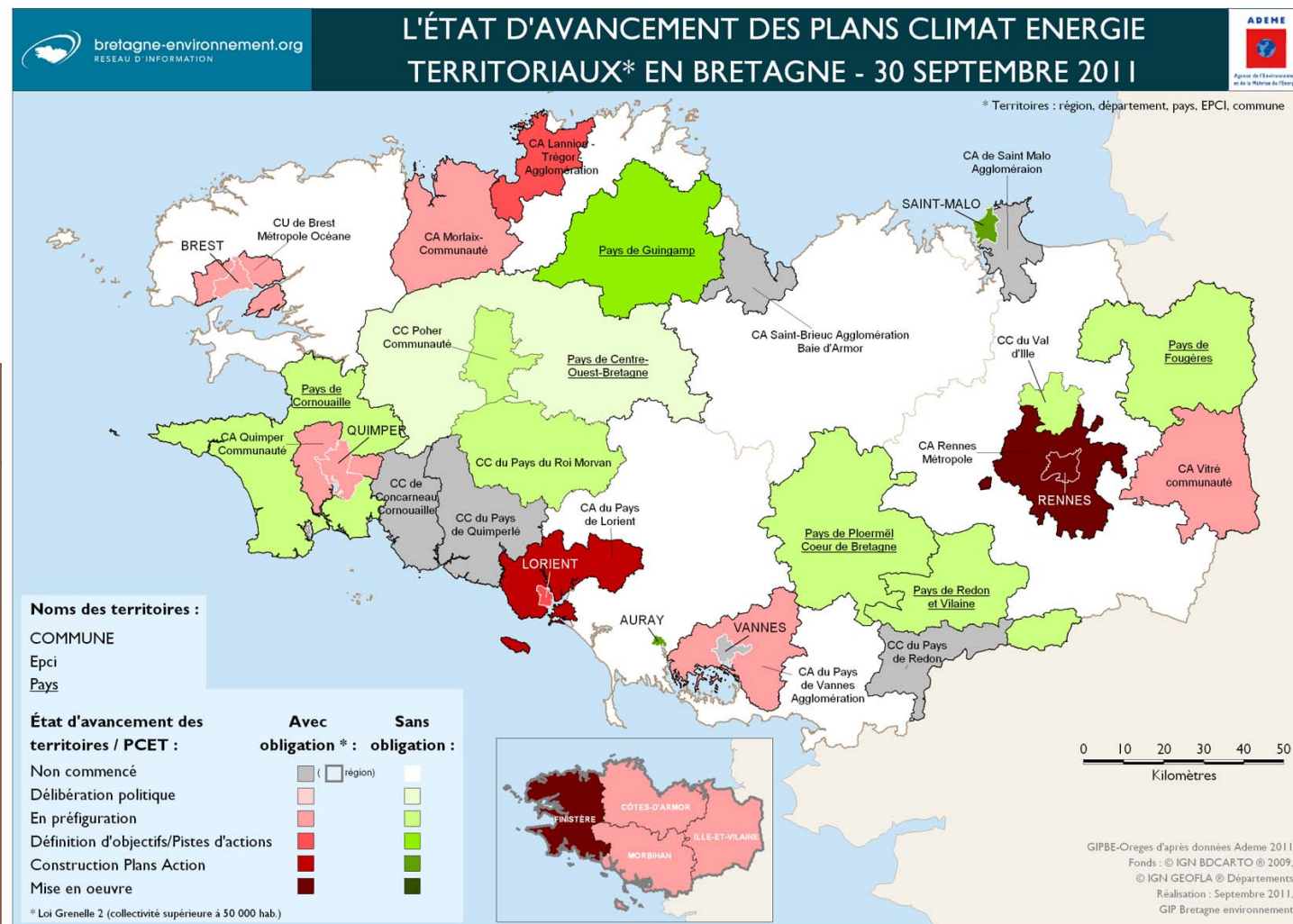
Plan Climat-Energie Territorial

48

La loi Grenelle 2 impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de se doter d'un **Plan Climat-Energie Territorial (PCET)** d'ici la fin 2012. Il s'agit d'un projet territorial de développement durable dont la finalité est de réduire les émissions globales de GES, d'adapter le profil énergétique du territoire aux futures contraintes et de mettre en place des actions permettant de réduire au maximum les impacts du changement climatique.
cf. le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 paru au JO du 19.06.11

Chiffres clés 2011 en Bretagne : PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

- 23 collectivités territoriales obligées en Bretagne (environ 500 en France) :
 - ✓ conseil régional de Bretagne,
 - ✓ 4 conseils généraux,
 - ✓ 10 communautés d'agglomération,
 - ✓ 3 communautés de communes,
 - ✓ 5 villes.
- 12 territoires volontaires :
 - ✓ 7 pays,
 - ✓ 3 communautés de communes,
 - ✓ 2 villes.
- 2 256 390 habitants concernés, soit 72 % de la population bretonne.



Source : ADEME Bretagne, GIP Bretagne environnement

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

L'urbanisme durable

49

Au delà de l'intégration d'éléments de construction durable dans leurs bâtiments, certaines collectivités ont mis en place des approches plus globales en termes d'urbanisme durable ou de développement durable.

Approche environnementale de l'urbanisme (AEU®) : outil développé par l'ADEME pour intégrer les considérations environnementales dans les projets d'aménagement.

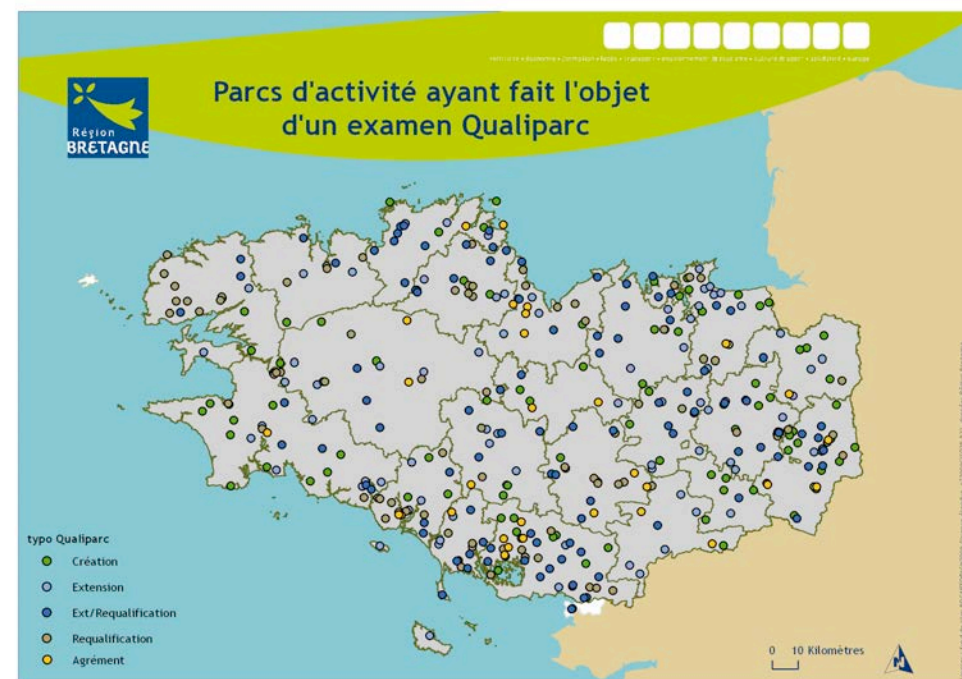
Eco-quartier : projet d'aménagement urbain visant à intégrer des objectifs de développement durable et à réduire son empreinte écologique.

Dans le cadre du Plan Ville durable (octobre 2008), différents appels d'offres ont été lancés dont l'appel à projets (AP) **EcoQuartier 2009** (à l'échelle du quartier) et la **démarche EcoCité** (à l'échelle de l'agglomération).

Bretagne Qualiparc : la région et les départements bretons ont signé une charte partenariale engageant à promouvoir une nouvelle façon de concevoir et de gérer les parcs d'activités économiques et à apporter un accompagnement méthodologique et financier aux maîtres d'ouvrage. Un nouveau référentiel, adopté en 2009, renforce notamment les exigences concernant la qualité urbaine des projets, la gestion économe du foncier, des ressources naturelles, la maîtrise de l'énergie et la protection de la biodiversité. Depuis 2010, la volonté régionale est de rapprocher les référentiels Bretagne Qualiparc et Eco-FAUR.

Chiffres clés 2011 en Bretagne : URBANISME DURABLE

- 80 AEU® accompagnées par l'ADEME en Bretagne à fin 2011 (55 AEU et 25 ADDOU) dont 13 nouvelles AEU en 2011 (7 PLU, 4 OPAM et 2 Autres) ; 3 opérations HQE Aménagement.
- AP EcoQuartier 2011 : 24 projets récompensés dont le projet porté par Rennes Métropole « La Courrouze » à Rennes-St-Jacques-de la Lande (35).
- Démarche EcoCité : 13 projets retenus sur 19 candidatures en France ; 1 projet retenu en Bretagne (Rennes – Quadrant Nord-Est).
- 411 projets Qualiparc accompagnés (étude ou travaux) à fin 2011 sur environ 1 500 parcs d'activités existants en Bretagne ; la majorité des projets concerne des extensions ou requalifications de parcs existants ; 30 parcs d'activités ont reçu l'agrément Bretagne Qualiparc à fin 2011.
- 98 projets de parcs d'activités sont programmés en 2006-2012 à travers les contrats de Pays (19,5 M€ de subventions régionales) après la révision des contrats de fin 2009.



Source : MEDDTL, ADEME Bretagne, Conseil régional de Bretagne

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

L'urbanisme durable

Structures d'aides, outils et réseaux

50

Les Agences Locales de l'Energie (ALE) ont pour objectif d'engager des acteurs locaux dans des politiques de proximité de maîtrise de l'énergie et de lutte contre l'effet de serre.

Destiné aux collectivités territoriales, le **Contrat d'Objectif Territorial (COT)** est un cadre contractuel permettant à la collectivité de mobiliser des moyens humains et financiers pour mettre en place un PCET, par exemple. Son objectif est de permettre le développement d'une approche transversale des questions environnementales en lien avec le projet de développement de la collectivité.

Conseil en Energie Partagé (CEP) pour les collectivités de moins de 10 000 habitants souhaitant améliorer les consommations énergétiques dans leurs bâtiments publics et ne disposant pas de compétences locales sur ce sujet.

Bilan carbone® : méthode de calcul développée par l'ADEME permettant d'évaluer les émissions de GES directes et indirectes d'une entité ou d'une activité : collectivité, territoire, bâtiment, société, etc. Cette étape permet de hiérarchiser les différents postes d'émission en termes de GES et doit être suivie par la définition d'un plan d'action permettant de réduire les quantités globales de GES émises.

Cit'ergie est une déclinaison nationale du label European Energy Award®. Porté au niveau national par l'ADEME, ce label récompense pour 4 ans les communes et structures intercommunales engagées dans un processus de management de la qualité de la politique énergétique ou climatique au niveau de leur territoire. Il ne peut être mis en œuvre en dehors du dispositif mis en place et géré par l'ADEME.

Bretagne Rurale et rUrbaine pour un DEveloppement Durable (Bruded) : créée en 2005, l'association met en réseau des collectivités de Bretagne engagées dans le développement durable et solidaire.

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) : créés en 1977, ils ont, outre leur mission d'information auprès des particuliers pour leurs projets de construction, un rôle d'assistance des collectivités locales dans leurs réflexions liées à l'urbanisme. 2 CAUE en Bretagne : Morbihan et Côtes d'Armor.

Chiffres clés 2011 en Bretagne : URBANISME DURABLE

- 6 ALE (Agence Locale de l'Energie) présentes en Bretagne.
- 4 pays couverts par un Contrat d'Objectif Territorial « Energie » : Pays de Cornouaille, Pays Redon et Vilaine, Pays de Fougères et Pays de Ploërmel.
- Conseil en Energie Partagé (CEP) :
 - ✓ 18 services en Bretagne (29 conseillers) couvrant 487 communes de moins de 10 000 habitants (soit l'équivalent de 1 135 650 habitants).
 - ✓ Une économie annuelle d'électricité de 14 GWh.
- Cit'ergie : Ville de Rennes labellisée en 2010 et deux territoires engagés dans la démarche (ville de Quimper et Quimper Communauté).
- 120 collectivités adhérentes (110 bretonnes) à Bruded fin 2011 (300 000 habitants) dont 2 communautés de communes.

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) <i>Source : ADEME Bretagne</i>	2009	2010	2011	2011/2010
Nombre de services	11	15	18	+20%
Nombre de conseillers	16	20	29	+45%
Nombre de communes	252	383	487	+27%
Nombre d'habitants	613 336	966 059	1 135 650	+18%

Source : rapport d'activités 2011 ADEME Bretagne, Bruded

L'ADAPTATION DES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

La labellisation des compétences des professionnels

Les qualifications et certifications des professionnels

51

A compter du 1^{er} janvier 2014, seuls les particuliers faisant appel à une entreprise compétente pour améliorer la performance énergétique de leur logement avec la nouvelle mention « Reconnu Grenelle Environnement » pourront bénéficier des aides de l'Etat en faveur de la rénovation énergétique. Une charte d'engagement relative à la « Reconnaissance Grenelle Environnement » a été signée, le 9 novembre 2011, entre l'Etat, l'ADEME et la CAPEB⁽¹⁾ (marque ECO Artisan®), la FFB⁽²⁾ (marque Les Pros de la performance énergétique®), QUALIBAT, QUALIFELEC et Qualit'EnR (QualiPV, QualiSol, QualiBois et QualiPAC). Les organismes signataires s'engagent à harmoniser et renforcer leurs exigences.

Les qualifications et certifications QUALIBAT (organisme certificateur indépendant créé en 1949, spécialisé dans le bâtiment) sont reprises dans la nomenclature Qualibat. (couvrant 50 métiers du bâtiment regroupés en 9 familles de travaux).

Les qualifications suivantes bénéficient de la mention « Reconnu Grenelle Environnement » : « Modules photovoltaïques intégrés », « Modules photovoltaïques surimposés ou de substitution », « Chauffe-eau solaires ou systèmes solaires combinés », « Installations de pompes à chaleur géothermiques », « Installations de pompes à chaleur aérothermiques », « Installations thermiques bois énergie », « Efficacité énergétique - Bouquet de travaux », « Rénovation énergétique - Offre globale » ainsi que la Mention « Efficacité énergétique » (cette mention peut être attribuée aux entreprises déjà qualifiées QUALIBAT et ayant formé au moins 10 % de leur personnel aux trois modules FEE Bat⁽³⁾).

La marque ECO Artisan®, déposée par la CAPEB, est destinée aux entreprises artisanales du bâtiment qui ont fait le choix de s'impliquer dans l'amélioration de la performance énergétique des logements. Elle est attribuée pour 3 ans renouvelables aux artisans qui s'engagent à respecter l'intégralité des « engagements qualité » figurant dans le référentiel de la marque (proposer une évaluation thermique globale du bâti existant, apporter au client un conseil global en rénovation thermique, réaliser ses travaux et en contrôler la qualité). Elle est notamment conditionnée à la réussite d'un examen préalable d'évaluation des compétences dans le domaine de la performance énergétique (QCM). Des audits sont périodiquement réalisés afin de vérifier le respect des engagements. Cette marque a été officiellement lancée le 17 avril 2009 par une convention signée entre le MEDDTL et la CAPEB, et est gérée par QUALIBAT depuis début octobre 2009.

La marque Les Pros de la performance énergétique®, portée par la FFB⁽⁴⁾, est destinée à accompagner les professionnels à atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement. Pour bénéficier de l'usage de cette marque, l'entreprise doit avoir signé la charte « Bâtir avec l'Environnement », lancée en octobre 2008 par la FFB auprès de ses adhérents, justifier d'une qualification professionnelle assortie d'une mention « Efficacité énergétique » ou d'une certification « rénovation énergétique », attribuée par les organismes Qualibat, Qualifelec ou Qualit'EnR. Délivrée pour 3 ans, elle est soumise à un audit obligatoire au plus tard dans les 18 mois de sa délivrance. Cette marque, officiellement lancée le 4 novembre 2009, par une convention signée entre le MEDDTL, l'ADEME et la FFB, est gérée par QUALIBAT depuis le 1^{er} octobre 2010.

La marque Les Pros de l'accessibilité® est opérationnelle depuis l'été 2011.

Chiffres clés en Bretagne : QUALIFICATIONS ET CERTIFICATIONS

QUALIBAT (bilan à fin 2011)

- 1 613 entreprises qualifiées QUALIBAT en Bretagne à fin 2011 (1 627 à fin juin 2012)
- 64 entreprises ont la mention « Efficacité énergétique » à fin 2011 (73 à fin juin 2012)

Source : Qualibat

ECO Artisan® :

- 104 artisans labellisés à fin 2011 (119 à fin juin 2012).
- Environ 200 entreprises signataires de la charte éco-construction (démarche bretonne complémentaire).

Source : CAPEB Bretagne

LES PROS DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE®

- 48 entreprises labellisées en Bretagne à fin juin 2012.
- Environ 450 entreprises signataires de la charte « Bâtir avec l'Environnement » en Bretagne.

LES PROS DE L'ACCESSIBILITE®

- 6 entreprises labellisées en Bretagne à fin juin 2012.

Source : FFB Bretagne

⁽¹⁾ CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

⁽²⁾ FFB : Fédération Française du Bâtiment

⁽³⁾ FEE Bat : Formation aux Economies d'Energie des entreprises et artisans du Bâtiment

L'ADAPTATION DES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

La labellisation des compétences des professionnels

Les appellations qualité Qualit'EnR

52

Qualit'EnR, association fondée en 2006, regroupant les principaux installateurs d'énergies renouvelables, gère 4 appellations qualité pour l'installation de systèmes d'énergies renouvelables chez les particuliers (habitat individuel).

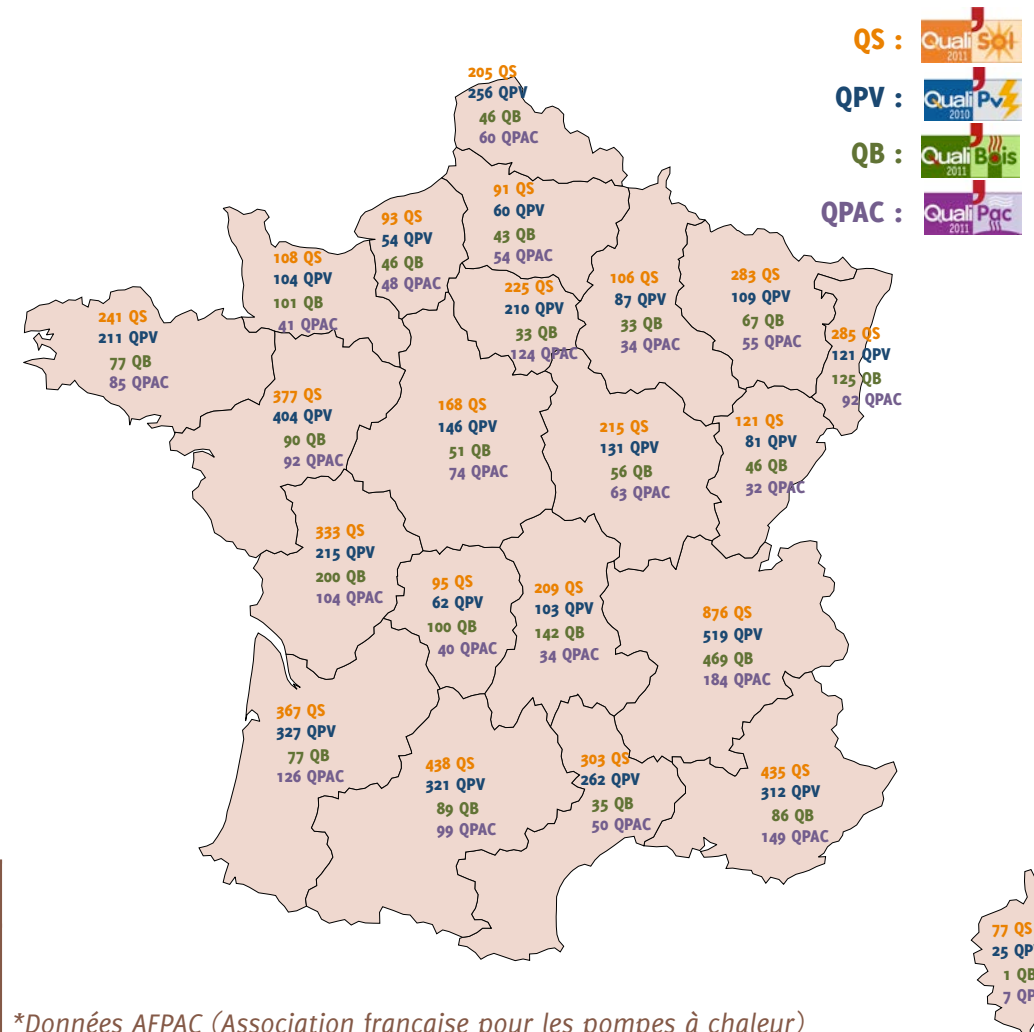
- **Qualisol** : chauffe-eau solaire et système solaire combiné,
- **QualiPV** : générateur photovoltaïque raccordé au réseau,
- **Qualibois** : appareils bois indépendants (module Air) et appareils bois raccordés au réseau hydraulique et les poêles (module Eau),
- **QualiPAC** : pompe à chaleur aérothermique et géothermique.

Pour obtenir ces appellations, l'entreprise doit avoir installé précédemment l'un des équipements concernés (chaudière bois, pompe à chaleur,...), réaliser une formation agréée par Qualit'ENR, effectuer une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou une formation d'au moins 350 heures dans les métiers considérés et répondre à un questionnaire de validation établi par Qualit'EnR.

Entreprises titulaires des appellations millésimées	BRETAGNE				FRANCE			
	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
Qualisol	512	374	288	241	13 041	10 545	7 801	5 654
QualiPV	77	240	341	211	2 641	5 688	6 495	4 020
Qualibois	28	40	55	77	1 519	2 061	1 949	2 013
QualiPAC	-	21*	61	85	-	685*	1 244	1 647

Chiffres clés 2011 en Bretagne : APPELLATIONS QUALIT'ENR

- 241 entreprises titulaires de l'appellation Qualisol 2011 (16^e rang)
- 211 entreprises titulaires de l'appellation QualiPV 2011 (13^e rang)
- 77 entreprises titulaires de l'appellation Qualibois 2011 (14^e rang)
- 85 entreprises titulaires de l'appellation QualiPAC 2011 (13^e rang)



*Données AFPAC (Association française pour les pompes à chaleur)
 Rang : classement des régions selon la densité d'entreprises titulaires d'appellations millésimées 2011

Source : Qualit'EnR

Le dispositif de formation FEE Bat (Formation aux Economies d'Energie des entreprises et des artisans du Bâtiment) développe et systématise la prise en compte de la dimension énergétique dans l'ensemble des travaux de rénovation des bâtiments, en les appuyant sur des technologies performantes et des solutions innovantes (4 modules de 1 à 3 jours).

- **Module 1 :** Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments.
- **Module 2 :** Maîtriser les logiciels pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments.
- **Module 3 :** Connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies performantes d'amélioration énergétique des bâtiments.
- **Module 4 :** Porter l'offre globale d'amélioration énergétique (depuis février 2011).
- **Module 5 :** Construire des bâtiments résidentiels basse consommation : RT 2012 et perméabilité à l'air (depuis septembre 2011).

	Bretagne				Cumul à fin 2011***		
	2008*	2009	2010	2011**	Bretagne	France	Bretagne /France
Nombre de stagiaires	375	816	739	417	2 346	38 117	6,2 %
dont module 1	248	400	284	163	1 095	16 147	6,8 %
dont module 2	127	286	230	89	731	12 475	5,9 %
dont module 3	0	130	225	163	518	9 279	5,6 %
Nombre d'entreprises ayant suivi :							
module 1	222	396	306	163	843	12 793	6,6 %
module 2	208	309	219	105	788	11 744	6,7 %
module 3	118	237	179	58	559	10 071	5,6 %
	0	85	94	60	221	4 187	5,3 %

* de mars à décembre 2008

** données provisoires – chiffres non significatifs pour les modules 4 et 5

*** entreprises ayant suivi au moins un module en 2008 et/ou 2009 et/ou 2010 et/ou 2011

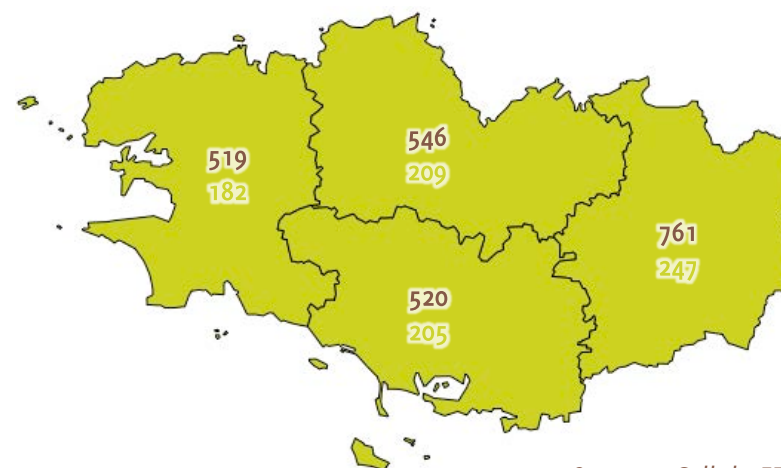
Chiffres clés 2011 en Bretagne : FORMATIONS FEE Bat

- 2 346 stagiaires du bâtiment ayant suivi au moins un des modules de formation FEE Bat depuis sa mise en place en mars 2008, soit 6 % des stagiaires formés en France (38 117 stagiaires formés en France).
- Stagiaires par corps d'état : GO (37 %), SOT (35 %), SOAF (28 %).
- 843 entreprises du bâtiment concernées, soit 7 % des entreprises formées en France (12 793 entreprises en France).

Répartition des formations FEE Bat par département de mars 2008 à fin décembre 2011 (cumul)

En nombre de stagiaires : 2 346 en Bretagne

En nombre d'entreprises : 843 en Bretagne



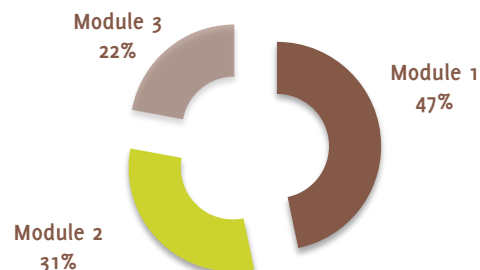
Source : Cellule FEE Bat

L'ADAPTATION DES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

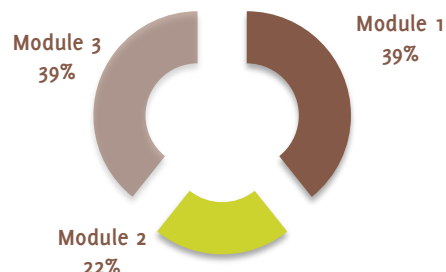
Les formations FEE Bat

54

Répartition des stagiaires bretons
par module suivi
de mars 2008 à fin 2011



Répartition des stagiaires bretons
par module suivi
en 2011



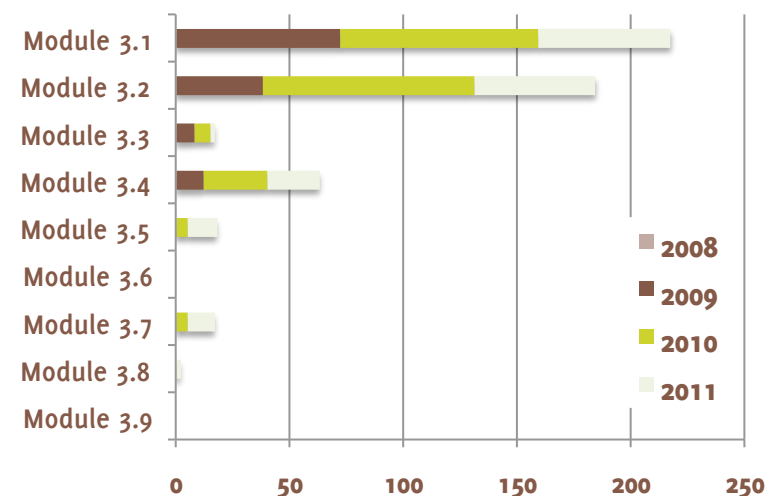
Chiffres clés 2011 en Bretagne : MODULES DE FORMATION FEE Bat

- 2 346 stagiaires formés à fin 2011 : 47 % d'entre eux ont suivi le module 1, 31 % le module 2 et 22 % le module 3.
- 221 entreprises du bâtiment formées aux premiers modules 3 (518 stagiaires) à fin 2011 ; les entreprises ont principalement suivi les modules relatifs à l'isolation (154 entreprises ont suivi le module 3.1 et 129 le module 3.2).

Détail du module 3 à fin 2011
en nombre de stagiaires et d'entreprises formés

	Bretagne	
	Stagiaires	Entreprises
Module 3.1 – Isolation des parois opaques et planchers bas	217	154
Module 3.2 – Isolation des toitures et des planchers hauts	184	129
Module 3.3 – Ouvrants, fermetures et protections solaires	17	12
Module 3.4 – Ventilation	63	56
Module 3.5 – Chauffage à eau chaude	18	8
Module 3.6 – Chauffage à air	0	0
Module 3.7 – Eau chaude sanitaire	17	7
Module 3.8 – Eclairage et autres équipements électriques	2	2
Module 3.9 – Climatisation et rafraîchissement	0	0
TOTAL Module 3	518	221

Evolution du nombre de stagiaires ayant suivi
les différents modules 3 en Bretagne depuis 2008



Source : Cellule FEE Bat

L'ADAPTATION DES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

La formation des professionnels

L'offre de formation continue en construction durable

55

Chiffres clés 2011 en Bretagne

FORMATION CONTINUE DES ENTREPRISES** ARTISANALES

- 342 salariés ayant suivi une formation liée à la construction durable sur un total de 3 537 salariés ayant suivi une action de formation continue en 2011 (soit 10 % des stagiaires formés).

Source : Constructys – Données 2011

Chiffres clés 2011 en Bretagne

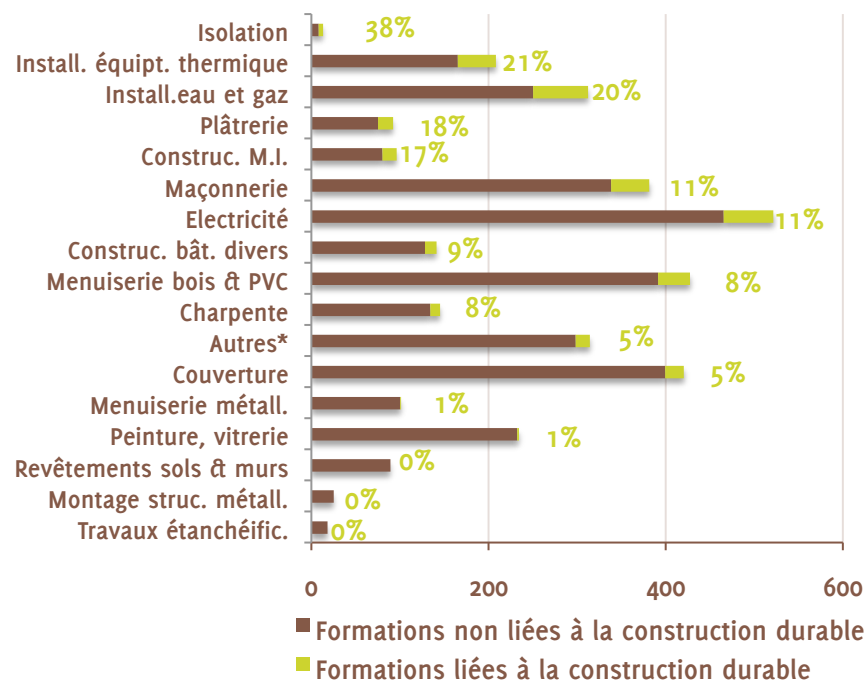
FORMATION CONTINUE DES ENTREPRISES** DE 10 SALAIRES ET +

- 538 salariés ayant suivi une formation liée à la construction durable sur un total de 5 110 salariés ayant suivi une action de formation continue en 2011 (soit 11 % des stagiaires formés).

Source : Constructys – Données 2011

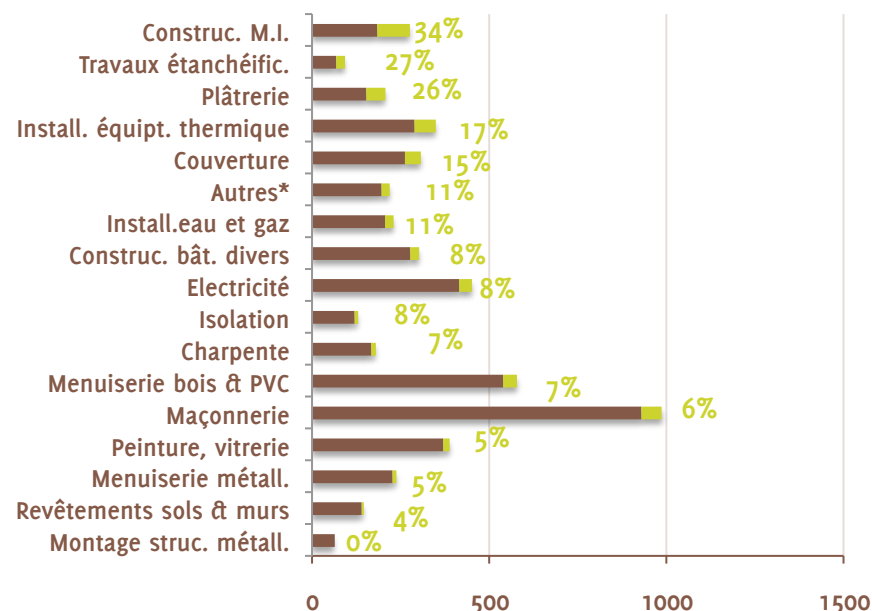
Répartition en nombre des stagiaires par activité de l'entreprise

% stagiaires ayant suivi une formation liée à la construction durable



Répartition en nombre des stagiaires par activité de l'entreprise

% stagiaires ayant suivi une formation liée à la construction durable



** Ne sont prises en compte que les entreprises ayant un code d'activité Bâtiment

* "autres" comprend "travaux de démolition", "autres travaux spécialisés de construction", "autres travaux d'installation", "agencement de lieux de vente" et "autres travaux de finitions"

LES PERSPECTIVES ET LES ENJEUX POUR LES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

Le marché de la construction durable en 2011
Un chiffre d'affaires actuel de 2,6 milliards d'euros

56

Une estimation du marché actuel en termes de chiffre d'affaires

Le montant de travaux en construction durable réalisé par les entreprises de bâtiment en 2011 est estimé à 2 633 M€ HT, soit 35 % du chiffre d'affaires total Bâtiment en Bretagne.

Près des deux tiers de ce montant sont réalisés en construction neuve (65 %), principalement sur le marché du logement, qui représente, à lui seul, 51 % du montant total construction durable.

**construction durable : travaux visant la performance énergétique et la qualité environnementale en construction neuve ou en rénovation*

Une estimation du marché actuel en termes d'emploi

Le nombre d'emplois induit par ce chiffre d'affaires est évalué à 25 688 actifs en 2011 (emplois équivalents temps plein), soit 31 % des actifs du Bâtiment en Bretagne.

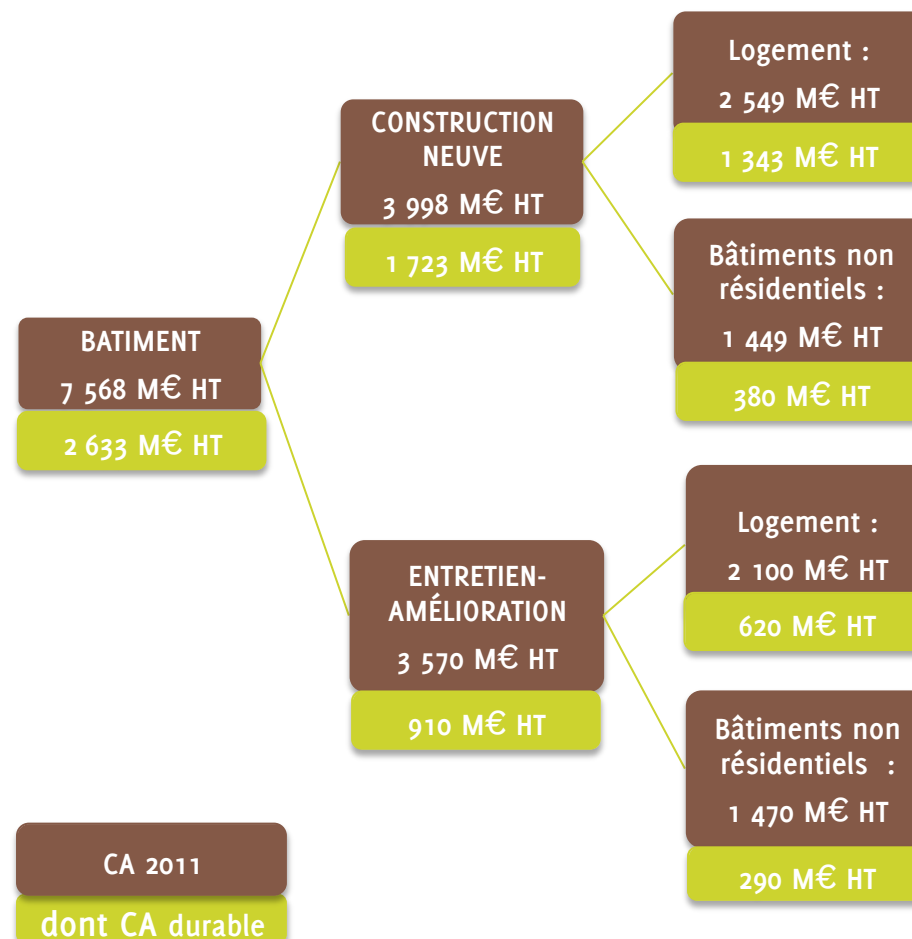
Chiffres clés 2011 en Bretagne : CHIFFRE D'AFFAIRES CONSTRUCTION DURABLE

CA CONSTRUCTION DURABLE

- 2 633 M€ HT en 2011, soit 35 % du CA Bâtiment,
- ✓ dont Construction neuve : 1 723 M€ HT (soit 65 % du CA Construction Durable ; 23 % du CA Bâtiment),
- ✓ dont Entretien-amélioration : 910 M€ HT (35 % du CA Construction Durable ; 12 % du CA Bâtiment).
- 51 % du CA Construction Durable concerne la construction neuve de logements (1 343 M€ HT).

M€ HT : million d'euros hors taxes

Les marchés de la construction durable en Bretagne en 2011



Source : Estimation Cellule Economique de Bretagne

LES PERSPECTIVES ET LES ENJEUX POUR LES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

Le marché de la construction durable à horizon 2015

Un marché potentiel de 5,7 milliards d'euros

57

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires global généré par l'activité bâtiment devrait progresser de 16 % entre 2011 et 2015 (en euros courants). Les informations exploitées montrent une progression des marchés de la construction durable en Bretagne.

Au regard des objectifs à atteindre et de l'échéancier réglementaire prévu, la part du chiffre d'affaires lié à la construction durable devrait croître sensiblement pour passer de 35 % du chiffre d'affaires total bâtiment en 2011 à 65 % du chiffre d'affaires total bâtiment en 2015. A cet horizon, le chiffre d'affaires lié à la construction durable devrait s'établir à près de 5 700 M€ (2 600 M€ en 2011).

NB : Cette estimation table sur un développement progressif du volume des travaux avec une accélération en 2012 et 2013 sous l'effet de la mise en œuvre de la RT 2012.

La progression de la part de la construction durable apparaît fortement portée par la construction neuve qui représente 1 723 M€ en 2011 et devrait atteindre 4 139 M€ en 2015. Le chiffre lié à la rénovation durable devrait passer de 910 M€ en 2011 à 1 560 M€ en 2015.

EMPLOI

Au total, pour assurer le volume de travaux prévu en 2015, le nombre d'emplois de production nécessaires devrait progresser de 11 %.

La répartition par type de travaux devrait être considérablement modifiée. Dans cette hypothèse, 51 111 actifs seraient liés aux marchés de la construction durable en 2015, soit 58 % du nombre total d'actifs du Bâtiment (88 063 actifs à l'horizon 2015).

Il s'agit d'une hypothèse haute, dont la réalisation dépendra :

- des maîtres d'ouvrage, qui, associés à la maîtrise d'œuvre, auront à bien définir les réalisations à venir,
- et des capacités de mise en œuvre réelles de l'appareil de production.

Ce nombre n'intègre pas les actifs liés aux aspects « études », le rôle d'ensemblier et de coordination, les missions de contrôles...

Chiffres clés en Bretagne :

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSTRUCTION DURABLE

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSTRUCTION DURABLE

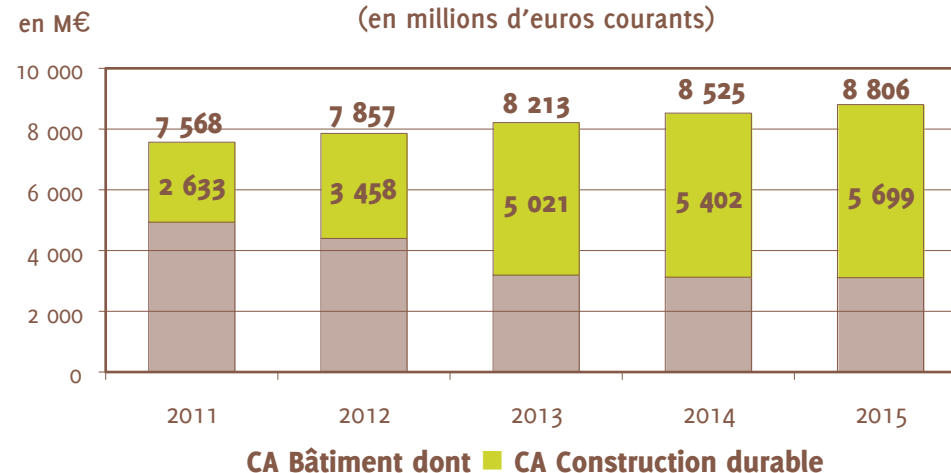
- CA 2011 : 2 633 M€ soit 35 % du CA Bâtiment
- CA 2013 : 5 021 M€ soit 61 % du CA Bâtiment
- CA 2015 : 5 699 M€ soit 65 % du CA Bâtiment

EMPLOI CONSTRUCTION DURABLE

- Emploi 2011 : 25 688 actifs soit 31 % des actifs Bâtiment
- Emploi 2013 : 46 879 actifs soit 55 % des actifs Bâtiment
- Emploi 2015 : 51 111 actifs soit 58 % des actifs Bâtiment

Source : Cellule Economique de Bretagne

L'évolution du chiffre d'affaires Bâtiment à l'horizon 2015
(en millions d'euros courants)



M€ : million d'euros ; Md€ : milliard d'euros

Source : Estimation Cellule Economique de Bretagne

LES PERSPECTIVES ET LES ENJEUX POUR LES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

La mise en perspective des marchés potentiels

58

Chiffre d'affaires Bâtiment 2011

CA TOTAL 7 568 M€ HT

CONSTRUCTION NEUVE

CA TOTAL 2011 3 998 M€ HT

MISES EN CHANTIER

▪ Logements :	Moyenne annuelle 2002-2006 : 28 493 logements dont 68 % de MI Moyenne annuelle 2007-2011 : 25 908 logements dont 65 % de MI
▪ Bâtiments non résidentiels : (hors bâtiments agricoles)	Moyenne annuelle 2002-2006 : 1 659 124 m2 dont 58 % de tertiaire Moyenne annuelle 2007-2011 : 1 727 052 m2 dont 62 % de tertiaire

*98 m2 en moyenne par résidence principale à rénover
M€ : million d'euros
Md€ : milliard d'euros
MI : maison individuelle

Source : Sit@del 2 ; modèles ENERTER - Energies Demain – Données 2005 et 2007
Traitement : Cellule Economique de Bretagne

ENTRETIEN-AMELIORATION

CA TOTAL 2011 3 570 M€ HT

ESTIMATION DU PARC EXISTANT

▪ Logements :	1 695 398
▪ Résidences principales :	1 364 388 (soit 81 % des logements)
dont maisons individuelles :	1 211 912
dont logements locatifs sociaux :	151 510
▪ Locaux tertiaires chauffés :	42 millions de m2 (en 2007)

ESTIMATION DU POTENTIEL DE REHABILITATION ENERGETIQUE DU PARC EXISTANT

▪ Résidences principales :	PARC A RENOVER 1,091 million (107 millions de m2*)	COUT TOTAL 14 à 39 Md€
dont maisons individuelles :	903 429	dont 13 à 35 Md€
▪ Locaux tertiaires chauffés :	40 millions de m2	10 à 13 Md€
dont tertiaire privé : (scénario Intermédiaire)	25 millions de m2	7 à 8 Md€
TOTAL BATIMENT A RENOVER	147 millions de m2	24 à 52 Md€

Avec l'entrée en vigueur de la RT 2012, les bâtiments basse consommation vont devenir la norme en construction neuve (cf. page 21).

Les chiffres repris dans cette synthèse permettent de suivre le développement des labels BBC Effinergie (RT 2005), forme d'anticipation de la RT 2012.

Sur le marché de l'habitat, 23 357 logements (dont 15 695 logements individuels) ont été mis en chantier en 2011 en Bretagne (en progression de 3 % par rapport à 2010). La production régionale de logements représente 6,2 % de la production nationale, soit une part supérieure à son poids démographique.

Les demandes de labellisations BBC de logements en 2011 ont augmenté de 56 % par rapport à 2010 (en individuels et en collectifs). Les demandes de labels portent sur 42 % de l'ensemble des logements en 2011 (4 % en 2009 ; 30 % en 2010) avec de très fortes disparités selon le type de logement : 21 % des logements individuels autorisés mais 79 % des logements collectifs autorisés.

Les logements labellisés BBC (2 792 en 2011 contre 634 logements en 2010) représentent désormais 12 % des mises en chantier de logements en Bretagne (11 % en individuel et 15 % en collectif).

Les certifications de qualité environnementale progressent mais restent encore très marginales (moins de 1 % des mises en chantier de logements en Bretagne).

Sur le marché des bâtiments non résidentiels, les mises en chantier progressent de 1 % par rapport à 2010 avec de fortes disparités selon le type d'ouvrage.

Si la construction durable de locaux progresse fortement en 1 an tant en termes de demandes de labels BBC que de labels de qualité environnementale, elle reste toutefois encore très marginale sur le marché. En 2011, les demandes de labels BBC ne concernent que 9 % des surfaces autorisées en Bretagne (contre 5 % en 2010) et deux opérations (2 887 m2) ont été certifiées BBC en 2011 en Bretagne.

Construction neuve Logements		Bretagne				Evolution annuelle 2011/2010	
		Année 2010		Année 2011			
PERFORMANCE ENERGETIQUE							
Demandes BBC (en logs)		7 417*		11 547		↗	
% des logement autorisés		30 %*		42 %		↗	
Labellisations BBC (en logts)		634*		2 792		↗	
% des logements commencés		3 %*		12 %		↗	
Demandes BBC LI % LI autorisés	Demandes BBC LC % LC autorisés	1 960* 11 %*	5 457* 66 %*	3 727 21 %	7 820 79 %	↗ ↗	↗ ↗
Labellisations LI % LI commencés	Labellisations LC % LC commencés	408* 3 %*	226* 3 %*	1 679 11 %	1 113 15 %	↗ ↗	↗
QUALITE ENVIRONNEMENTALE							
Certifications HQE (en logts)		4		311		↗	
% des logements commencés		< 1 %		1 %		↗	

Construction neuve Locaux	Bretagne		Evolution annuelle 2011/2010
	Année 2010	Année 2011	
PERFORMANCE ENERGETIQUE			
Demandes BBC (en m2)	104 729*	161 773	↗
% des surfaces autorisées	5 %*	9 %	↗
Labellisations BBC (en m2)	0	2 887	↗
% surfaces mises en chantier	-	< 1 %	↗
QUALITE ENVIRONNEMENTALE			
certifications HQE (en m2)	45 034	79 912	↗
% surfaces mises en chantier	3 %	5 %	↗

BBC = label BBC Effinergie

* De janvier 2010 à février 2011

LI : logements individuels ; LC : logements collectifs

Source : Observatoire BBC ; CEQUAMI, CERQUAL, CERTIVEA, PROMOTELEC, Sit@del 2

LES PERSPECTIVES ET LES ENJEUX POUR LES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

Conclusion et mise en perspective Le début des labellisations en rénovation

60

Le taux de renouvellement annuel du parc est de l'ordre de 1,5 % en Bretagne. Le principal enjeu concerne donc la rénovation des bâtiments existants et plus particulièrement la rénovation du parc résidentiel, du fait de la prédominance de la maison individuelle.

Le potentiel de réhabilitation thermique des bâtiments existants en Bretagne porte sur 147 millions de m² (plus d'un million de résidences principales à rénover totalisant près de 107 millions de m² et 40 millions de m² de locaux tertiaires chauffés).

Le coût total de la réhabilitation énergétique du parc existant est estimé entre 24 et 52 milliards d'euros (de 14 à 39 milliards pour la rénovation des logements et de 10 à 13 milliards pour la rénovation du parc tertiaire).

Malgré la mise en place de dispositifs d'accompagnement (crédit d'impôt, éco-PTZ, éco-PLS...) la rénovation énergétique des logements existants progresse mollement au regard de l'ampleur du chantier de rénovation et de l'objectif de réduction de 38 % des consommations d'énergie d'ici 2020.

A titre d'exemple, à fin 2011, 17 615 résidences principales bretonnes ont été rénovées grâce à l'éco-PTZ, soit 17 logements éligibles pour 1 000.

Moins d'un tiers (30 %) du parc locatif social breton est éligible au dispositif éco-PLS (soit 45 000 logements classés DPE Energie E, F ou G). Près de 4 % de ce parc éligible a bénéficié de ce dispositif à fin 2011 (soit 1 711 logements).

Les demandes de labellisation BBC rénovation commencent tout juste à se mettre en place (399 logements ont fait l'objet d'une demande en Bretagne en 2011). Aucune certification environnementale n'a encore été recensée.

En ce qui concerne la rénovation de locaux, aucune labellisation BBC ou certification HQE n'est actuellement recensée en Bretagne.

Rénovation Logements		Bretagne				Evolution annuelle 2011/2010	
		Année 2010		Année 2011		Cumul à fin 2011	
PERFORMANCE ENERGETIQUE							
Demandes BBC (en logts)		26*		399		428	
Labellisations BBC (en logts)		0		0		0	
QUALITE ENVIRONNEMENTALE							
Labellisations HQE		0		0		0	
ECO-PTZ (en logts)		6 929		3 942		17 615	
Densité pour 1000 logts éligibles		7 %		4 %		17 %	
Nombre d'éco-PTZ en LI	Nombre d'éco-PTZ en LC	6 593	336	3 725	217	16 771	844
ECO-PLS (en logts)		1 048		663		1 711	
% parc locatif social E, F ou G		2,3 %		1,5 %		3,8 %	

Rénovation Locaux		Bretagne				Evolution annuelle 2011/2010	
		Année 2010		Année 2011		Cumul à fin 2011	
PERFORMANCE ENERGETIQUE							
Demandes BBC (en m ²)		0		0		0	
Labellisations BBC (en m ²)		0		0		0	
QUALITE ENVIRONNEMENTALE							
Labellisations HQE (en m ²)		0		0		0	

BBC = label BBC Effinergie

* De janvier 2010 à février 2011

LI : logements individuels ; LC : logements collectifs

Source : Observatoire BBC ; CEQUAMI, CERQUAL, CERTIVEA, PROMOTELEC, Sit@del 2, SGFGAS, CDC

Afin de renforcer leurs compétences et pouvoir répondre aux perspectives de développement de ces marchés, les entreprises du bâtiment commencent à se former (via le dispositif FEE Bat notamment) et à valoriser leurs compétences au travers de qualifications ou de labels.

En Bretagne, le secteur du bâtiment compte 9 691 entreprises employant 63 819 salariés auxquels s'ajoutent 9 083 artisans travaillant seul.

Fin 2011, 2 346 stagiaires ont suivi au moins un des modules de formation FEE Bat en Bretagne, depuis la mise en œuvre de ce dispositif en mars 2008 (6,2 % du total France entière, soit un niveau supérieur à son poids démographique). Cela correspond à la participation de 843 entreprises en Bretagne (soit, 6,6 % des entreprises formées via ce dispositif en France).

La valorisation des compétences des entreprises du bâtiment progresse en Bretagne mais à un rythme qui reste relativement lent.

64 entreprises de second œuvre technique en Bretagne disposent désormais de la mention Efficacité énergétique de Qualibat.

Par ailleurs, on recense 48 entreprises labellisées Les Pros de la performance énergétique (représentant un total d'environ 1 000 salariés) et 119 Eco Artisans en Bretagne à fin juin 2012.

Les qualifications Qualit'EnR progressent globalement en Bretagne en 2011 (+40 % pour Qualibois, ; +39 % pour QualiPAC, mais -38 % pour QualiPV et -16 % pour Qualisol).

A compter du 1^{er} janvier 2014, seuls les particuliers faisant appel à une entreprise compétente pour améliorer la performance énergétique de leur logement avec la mention « Reconnu Grenelle Environnement », pourront bénéficier des aides de l'Etat en faveur de la rénovation énergétique.

Formations FEE Bat	Bretagne			Evolution annuelle 2011/2010
	Année 2010	Année 2011	Cumul à fin 2011*	
Nombre de stagiaires formés	739	417	2 346	↗
Nombre d'entreprises	306	163	843	↗

Qualifications et labels des professionnels du bâtiment	Bretagne		Evolution annuelle 2011/2010
	Cumul à fin 2010*	Cumul à fin 2011*	
QUALIBAT Mention Efficacité énergétique	50	64	↗
QUALIT'EnR (entreprises titulaires des appellations millésimées 2010 et 2011)			
Qualibois	55	77	↗
Qualisol	288	241	↘
QualiPV	341	211	↘
QualiPAC	61	85	↗
ECO Artisan Nombre d'entreprises	101 (fin juin 2010)	119 (fin juin 2012)	↗
Les Pros de la performance énergétique Nombre d'entreprises	33 (fin juin 2011)	48 (fin juin 2012)	↗

*Depuis la mise en œuvre des dispositifs

Source : Cellule FEE Bat, Qualibat, Qualit'EnR, CAPEB Bretagne, FFB Bretagne

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
 AEU : Approche Environnementale de l'Urbanisme
 ALE : Agence Locale de l'Energie
 ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
 ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
 AREF BTP : Association Régionale pour l'Emploi et la Formation dans le BTP
 BBC : Bâtiment Basse Consommation
 BEPOS : Bâtiment à Energie POSitive
 BRUDED : Bretagne Rurale et rUrbaine pour un DEveloppement Durable
 CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
 CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
 CEP : Conseil en Economie Partagée
 Créf : consommation conventionnelle d'énergie de référence
 CEREN : Centre d'Études et de Recherches Économiques sur l'Énergie
 CESI : Chauffe-Eau Solaire Individuel
 CETE : Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement
 CG : Conseil Général
 CGDD : Commissariat Général au Développement Durable
 CI-BTP : Congés Intempéries BTP
 COFRAC : Comité français d'accréditation
 COT : Contrat d'Objectif Territorial
 CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
 DAEL : Délégation aux Affaires Européennes et Internationales
 DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 DGALN : Direction Générale de l'Aménagement et du Logement
 DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques
 DPE : Diagnostic de Performance Energétique
 DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 ECO-PLS : Eco-Prêt Logement Social
 ECO-PTZ : Eco-Prêt à Taux Zéro
 ECS : Eau Chaude Sanitaire
 EF : Energie Finale / EP : Energie Primaire

EIE : Espace Info Energie
 ENL : Enquête Nationale Logement
 EnR : Energie Renouvelable
 EPLS : Enquête sur le Parc Locatif Social
 ERP : Etablissement Recevant du Public
 FAF.SAB : Fonds d'assurance formation des salariés de l'artisanat du BTP
 FART : Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements
 FEE BAT : Formation aux Economies d'Energie des entreprises et artisans du Bâtiment
 FFB : Fédération Française du Bâtiment
 FILOCOM : Fichier des LOGements par COMmunes
 GES : Gaz à Effet de Serre
 Gwé : Gigawatt électrique ; GWth : Gigawatt thermique
 HPE : Haute Performance Energétique
 HQE : Haute Qualité Environnementale
 Ktep : kilotonne d'équivalent pétrole
 kWc : kilowatt crête : KWh : kilowatt-heure
 M€ : Million d'euros / Md€ : Milliard d'euros
 MEDDTL : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
 OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
 OREGES : Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre
 PCET : Plan Climat Energie Territorial
 PPI : Programme Prévisionnel d'Investissement
 PREBAT : Programme national de Recherche et d'expérimentation sur l'Energie dans les BATiments
 PTZ+ : nouveau Prêt à Taux zéro
 RT : Réglementation Thermique
 SCOP BTP : Sociétés Coopératives de production BTP
 SGFGAS : Société de Gestion du Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la propriété
 SHON : Surface Hors Œuvre Nette
 THPE : Très haute Performance Energétique
 UNICEM : Union nationale des industries de carrières et matériaux